



COMMUNAUTE DE COMMUNES - « ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE »

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2021

DELIBERATIONS DU 29 MARS 2021

N°	Domaine	Objet	Accusé réception Préfecture	N° Page
30	FINANCES	Compte de gestion 2020	14/04/2021	1
31	FINANCES	Compte administratif 2020	14/04/2021	3
32	ADMINISTRATION GENERALE	Maison de santé - Dompierre/Besbre - SISA Réduction loyers	13/04/2021	61
33	ADMINISTRATION GENERALE	Pole santé - Varennes/Allier - Réduction loyer professionnel de santé	13/04/2021	63
34	ADMINISTRATION GENERALE	Résidence d'auteur 2021/2023 - Médiathèque - Jaligny/Besbre - Demande soutien à la DRAC et LEADER	13/04/2021	65
35	ADMINISTRATION GENERALE	Emploi chargé de mission Promotion économique et touristique- demande de financement GAL Pays Vichy et Territoire Bourbon Pays Moulins	13/04/2021	68
36	ADMINISTRATION GENERALE	Création emploi - Contrat de projet - chargé de mission Promotion économique et touristique (Cat A)	13/04/2021	71
37	FINANCES	Emploi chargé de mission "développement durable et environnement"- demande de financement GAL Pays Vichy et Territoire Bourbon Pays Moulins	13/04/2021	74
38	ADMINISTRATION GENERALE	Création emploi - Contrat de projet - chargé de mission "développement durable et environnement" (Cat A)	13/04/2021	77
39	ADMINISTRATION GENERALE	Micro crèche - Beaulon - Subvention > 23000 € - convention pluriannuelle d'objectifs avec association "O COM 3 POM"	16/04/2021	80
40	ADMINISTRATION GENERALE	retrait partiel délégation DPU - délégation aux communes concernées sauf pour Zones à vocation économique	13/04/2021	90
41	ADMINISTRATION GENERALE	Projet parc photovoltaïque - Petite Auberge sept Fons - Dompierre/Besbre- Luxel - Mesures compensatoire zone des Fontaines - convention	13/04/2021	93
42	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Marque "Accueil Vélo" - Adoption charte engagement	13/04/2021	96
43	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) - Comité de pilotage - Installation	13/04/2021	99
44	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Soutien projet communal Montaigu le Blin	13/04/2021	102
45	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Soutien projet communal Saligny sur Roudon	13/04/2021	104
46	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Soutien projet communal Sorbier	13/04/2021	106
47	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Soutien projet communal Varennes sur Tèche	13/04/2021	108
48	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Soutien projet communal Jaligny sur Besbre	13/04/2021	110
49	ADMINISTRATION GENERALE	Création emploi dans le cadre du dispositif "Parcours Emploi Compétences Jeunes" (PEC Jeunes)	13/04/2021	112
50	ADMINISTRATION GENERALE	Création emploi - Contrat de projet - Conseiller (ère) numérique (cat B)	16/04/2021	114
51	INSTITUTION	Soutien Fonderie de sept Fons - Dompierre/Besbre	13/04/2021	118



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/30
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 30 – FINANCES – BUDGET 2020 – Compte de gestion 2020

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier de Dompierre-sur-Besbre des budgets cités dans le rapport de présentation ci-annexé, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 14/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/30
CLASSIFICATION	7.1

N° 30 – FINANCES – BUDGET 2020 – Compte de gestion 2020

- Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2020,
Vu le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier de Dompierre-sur-Besbre,

Le budget principal et les 18 budgets annexes : Office de tourisme – Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activité des Bernards – Le Donjon – Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez – Maison du Canal – Avrilly – Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon – BIC Atelier Relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – Saint-Pourçain-sur-Besbre – ZAC Saligny-sur-Roudon – ZAC Chavroches – ZAC Liernolles – ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre – Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire Jaligny-sur-Besbre Thionne – Atelier des Vernisses Diou – Cœur commercial Saint Gérard-le-Puy – Pôle Emploi Entreprises Varennes-sur-Allier – ZAC La Feuillouse Varennes-sur-Allier – ZAC Varennes Forterre Varennes-sur-Allier – Ensemble Immobilier (Friche Moreux) Varennes-sur-Allier.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion adressé par le Trésorier de l'EPCI, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est constaté que le compte de gestion 2020 est en totale concordance avec le compte administratif 2020 établi par l'ordonnateur.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier de Dompierre-sur-Besbre des budgets ci-dessus, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 60
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/31
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 31 – FINANCES – BUDGET 2020 – Compte administratif 2020 (budget principal et 18 budgets annexes) – Restes à réaliser

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Considérant que Monsieur Louis MERET, conseiller communautaire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2020,

Considérant que Monsieur Roger LITAUDON, Président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Louis MERET, pour le vote du compte administratif 2020 de l'EPCI ci-dessus mentionné,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, après que le Président de l'EPCI se soit retiré de la salle des délibérations lors du vote du compte administratif 2020 :

- adopte le compte administratif de l'exercice 2020 des budgets ci-après conformément aux comptes administratifs ci-annexés :

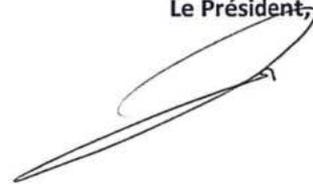
Le budget principal et les 18 budgets annexes : Office de tourisme – Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activité des Bernards – Le Donjon – Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez – Maison du Canal – Avrilly – Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon – BIC Atelier Relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – Saint-Pourçain-sur-Besbre – ZAC

Saligny-sur-Roudon – ZAC Chavroches – ZAC Liernolles – ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre – Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire Jaligny-sur-Besbre Thionne – Atelier des Vernisses Diou – Cœur commercial Saint Gérard-le-Puy – Pôle Emploi Entreprises Varennes-sur-Allier – ZAC La Feuillouse Varennes-sur-Allier – ZAC Varennes Forterre Varennes-sur-Allier – Ensemble Immobilier (Friche Moreux) Varennes-sur-Allier.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser comme exposé dans le rapport de présentation ci-annexé.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le 14/04/2021
Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
Le Président,



RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/31
CLASSIFICATION	7.1

N° 31 – FINANCES – BUDGET 2020 – Compte administratif 2020 (budget principal et 18 budgets annexes) – Restes à réaliser

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les comptes de gestion 2020 dressés par le Trésorier de Dompierre-sur-Besbre,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2020,
Vu la délibération n°2020.03.29/29 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2020 pour l'ensemble du budget principal et des 18 budgets annexes,
Vu le rapport de présentation ci-annexé,
Vu les comptes administratifs 2020 ci-après, ces derniers constituant le bilan financier de l'ordonnateur,

Le budget principal et les 18 budgets annexes : Office de tourisme – Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activité des Bernardas – Le Donjon – Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez – Maison du Canal – Avrilly – Bâtiment artisanal Les Bernardas – Le Donjon – BIC Atelier Relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – Saint-Pourçain-sur-Besbre – ZAC Saligny-sur-Roudon – ZAC Chavroches – ZAC Liernolles – ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre – Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire Jaligny-sur-Besbre Thionne – Atelier des Vernisses Diou – Cœur commercial Saint Gérard-le-Puy – Pôle Emploi Entreprises Varennes-sur-Allier – ZAC La Feuillouse Varennes-sur-Allier – ZAC Varennes Forterre Varennes-sur-Allier – Ensemble Immobilier (Friche Moreux) Varennes-sur-Allier.

Conformément à l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'assemblée arrêtant les comptes de l'ordonnateur doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après avoir arrêté les comptes du receveur, rassemblés dans le compte de gestion. Ce dernier sert à justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes ci-dessous :

CA 2020 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES						
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Fonctionnement		Résultat clôture	Investissement		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
BUDGET PRINCIPAL	11 607 974,85	13 838 807,39	2 230 832,54	1 370 162,15	2 962 359,09	1 592 196,94
OFFICE DE TOURISME	193 884,36	190 290,66	- 3 593,70	57,56	69 359,55	69 301,99
ATELIER RELAIS CHAROLLET	48 861,89	82 015,59	33 153,70	105 663,72	84 887,90	- 20 775,82
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	7 873,91	7 873,91	-	26 731,07	499,27	- 26 231,80
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 651,60	41 280,75	17 629,15	17 583,65	61 992,56	44 408,91
MAISON CANAL - AVRILLY	1 824,76	1 824,76	-	240 608,50	214 125,45	- 26 483,05
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	13 922,58	17 167,29	3 244,71	42 988,61	40 849,58	- 2 139,03
BIC ATELIER RELAIS	41 949,94	41 949,94	-	19 586,46	180 371,12	160 784,66
ZA SALIGNY	59,00	8 762,99	8 703,99	-	-	-
ZA CHAVROCHES	134,00	800,08	666,08	716,00	-	- 716,00
ZA LIERNOLLES	-	204,58	204,58	2,00	-	- 2,00
ZA SEPT FONDS	313,28	67 365,82	67 052,54	63 208,24	-	- 63 208,24
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	147 323,61	147 323,61	-	67 916,24	398 641,07	330 724,83
ATELIER DES VERNISSES	49 791,08	59 238,25	9 447,17	161 743,69	78 327,86	- 83 415,83
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	12 583,57	15 854,85	3 271,28	12 716,57	9 224,91	- 3 491,66
POLE EMPLOI ENTREPRISES	68 837,24	68 584,45	- 252,79	87 043,27	65 262,77	- 21 780,50
ZAC LA FEUILLOUSE	45 552,80	45 933,58	380,78	44 932,04	44 933,00	0,96
ZAC VARENNES FORTERRE	15 484,00	16 155,38	671,38	314 635,59	314 636,00	0,41
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	38 477,00	38 477,00	-	210 195,90	180 300,00	- 29 895,90
Total	710 524,62	851 103,49	140 578,87	1 416 329,11	1 743 411,04	327 081,93
TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	12 318 499,47	14 689 910,88	2 371 411,41	2 786 491,26	4 705 770,13	1 919 278,87
					4 290 690,28	

Le Président présente les restes à réaliser ci-dessous :

• BUDGET PRINCIPAL

- Dépenses : 4 369 754 €
- Recettes : 2 579 717 €

Restes à Réaliser 2020 - Budget principal

Op.	Libellé opérations	DEPENSES			RECETTES		
		BP 2020	Réalisé	R. à R.	BP 2020	Réalisé	R. à R.
NI	Fonds de concours	415 453,00	181 759,00	233 699			
NI	Avances remboursables	40 535,00	15 984,00	24 551	-	49 577,00	
NI	Fonds Région Unie	52 000,00	51 020,00	-			
NI	Emprunt				1 000 000,00		1 000 000
100003	Maison de santé - Varennes	900 000,00	7 574,04	892 425	525 000,00	-	525 000
100005	Accessibilité bâtiments communautaires	20 000,00		20 000	5 000,00		5 000
100006	Politique Urbanisme / Planification	156 975,00	2 159,72	154 815	48 362,00	40 000,00	8 362
100007	Signalétique	102 679,00	-	102 679	30 000,00	-	30 000
100008	Aménagement Tiers Lieux	60 000,00	-	60 000	20 000,00	-	10 000
100009	Modernisation Piscines Communautaires	1 200 000,00	54 659,77	1 145 340	301 728,00	65 604,00	236 124
100010	Soutiens Projets Diversifica* Agricole	24 000,00	-	24 000			
100011	Aménagement RAM - Dompierre	43 597,00	26 973,14	16 623	84 865,00	23 815,00	61 050
100012	Aménagement Micro-Crèche - Beaulon	334 700,00	20 440,66	314 259	247 581,00	15 965,00	231 616
100013	Bornes recharge Véhicules Electriques	10 800,00	-	10 800			
100015	Soutien entreprise Espace de vente	99 673,00	43 785,35	55 887			
100016	Soutien éco énergie - Bonus performance	40 000,00		40 000			
100017	Service Technique	1 000,00	369,00	631			
100018	Solidarité Insertion	5 775,00	182,89	5 592			
100020	Logements étage OT Dompierre	7 311,00	-	7 311			
100021	Piezomètre ancien Incinérat. Pierrefitte	10 000,00	-	10 000			
100023	Voirie Résidence personnes âgées DONJON	350 000,00	-	350 000	50 000,00		50 000
100024	Site Administratif - Le Donjon	6 548,00	-	6 548			
100025	Maison AQUURIUM	60 000,00	7 573,12	52 426	30 000,00		30 000
100026	Parc mobilité	80 000,00	-	80 000	64 000,00		64 000
134059	Halte nautique Luneau	6 050,00	4 646,10	1 403	23 000,00	8 935,77	14 064
134063	Mise en valeur du petit patrimoine	124 197,00	56 018,47	68 178	38 407,00	21 841,00	16 566
134064	Résidence séniors Le Donjon	11 703,00	-	11 703			
207106	Piscine du Val de Besbre	90 582,00	2 434,48	88 147			
20716	O.P.A.H.	23 375,00	8 800,00	14 575			
20724	Hébergement temporaire Jaligny	54 476,00	17 184,00	37 292	21 650,00		21 650
20728	Espace René Fallet	5 000,00	2 705,87	2 294			
20731	Télécentre				46 695,00		46 695
20732	Aménagement Offcie de Tourisme	1 815,00	-	1 815			
20734	Maison de santé pluridisciplinaire	3 581,00	-	3 581			
20736	Solidarité-Insertion	- 11 383,00					
20738	Equipement informatique Adm. Générale	97 760,00	7 983,60	86 377			
99612	Réhabilitation du siège communautaire V	353 295,00	10 343,40	342 951	195 000,00		195 000
99616	Piscine Communautaire Varennes	12 634,00	569,39	12 064			
99618	Multi accueil Brin d'Eveil	20 280,00	3 777,65	16 502			
99621	Pôle Social Santé - Varennes	83 698,00	38 411,95	45 286	34 590,00		34 590
	Terrain parking rue du 4 sept.			30 000			
	TOTAL GENERAL	4 898 109,00	565 355,60	4 369 754	2 765 878,00	225 737,77	2 579 717

Total R à R Dépenses	4 369 754	Total R à R Recettes	2 579 717
Besoin de financement	1 790 037		

- BUDGETS ANNEXES**

Restes à Réaliser 2020 - Budgets annexes						
Budgets annexes	INVESTISSEMENT		Résultats clôture	Restes à réaliser		Besoin de financement
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
OFFICE DE TOURISME	57,56	69 359,55	69 301,99	40 900	-	- 40 900
ATELIER RELAIS CHAROLLET	105 663,72	84 887,90	- 20 775,82	-	-	-
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	26 731,07	499,27	- 26 231,80	-	-	-
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	17 583,65	61 992,56	44 408,91	12 926	-	- 12 926
MAISON CANAL - AVRILLY	240 608,50	214 125,45	- 26 483,05	24 930	46 505	21 575
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	42 988,61	40 849,58	- 2 139,03	7 000	560	- 6 440
BIC ATELIER RELAIS	19 586,46	180 371,12	160 784,66	159 784	-	- 159 784
ZA SALIGNY	-	-	-	-	-	-
ZA CHAVROCHES	716,00	-	- 716,00	-	-	-
ZA LIERNOLLES	2,00	-	- 2,00	-	-	-
ZA SEPT FONDS	63 208,24	-	- 63 208,24	-	-	-
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	67 916,24	398 641,07	330 724,83	164 237	50 464	- 113 773
ATELIER DES VERNISSES	161 743,69	78 327,86	- 83 415,83	10 677	30 000	19 323
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	12 716,57	9 224,91	- 3 491,66	6 809	600	- 6 209
POLE EMPLOI ENTREPRISES	87 043,27	65 262,77	- 21 780,50	-	-	-
ZAC LA FEUILLOUSE	44 932,04	44 933,00	0,96	-	-	-
ZAC VARENNES FORTERRE	314 635,59	314 636,00	0,41	-	-	-
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	210 195,90	180 300,00	- 29 895,90	269 803	299 700	29 897
TOTAL	1 416 329,11	1 743 411,04	327 081,93	697 066,00	427 829,00	- 269 237,00

Considérant que le Président de l'EPCI s'est retiré au moment du vote,

Le Président de séance, désigné par l'assemblée, a proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 des budgets ci-après conformément aux comptes administratifs ci-annexés :

Le budget principal et les 18 budgets annexes : Office de tourisme – Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activité des Bernardes – Le Donjon – Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez – Maison du Canal – Avrilly – Bâtiment artisanal Les Bernardes – Le Donjon – BIC Atelier Relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – Saint-Pourçain-sur-Besbre – ZAC Saligny-sur-Roudon – ZAC Chavroches – ZAC Liernolles – ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre – Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire Jaligny-sur-Besbre Thionne – Atelier des Vernisses Diou – Cœur commercial Saint Gérard-le-Puy – Pôle Emploi Entreprises Varennes-sur-Allier – ZAC La Feuillouse Varennes-sur-Allier – ZAC Varennes Forterre Varennes-sur-Allier – Ensemble Immobilier (Friche Moreux) Varennes-sur-Allier.

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ci-dessus.



DELIBERATION N°	2021.03.29/31
CLASSIFICATION	7.1

**Note de présentation
Le compte administratif 2020**

Conseil communautaire

Lundi 29 mars 2021 – Varennes-sur-Allier

SOMMAIRE

- **Le compte administratif 2020**
 - Préambule..... p 3
 - Le cadre réglementaire..... p 3
 - La structure budgétaire de l'EPCI..... p 4
 - Les budgets communautaires 2020 consolidés p 5
 - Les résultats de clôture..... p 6

- **Le Budget Principal**
 - **Section de Fonctionnement**..... p 9
 - Les recettes..... p 10
 - Récapitulatif fiscalité 2017-2020 p 11
 - Les dotations, subventions et participations..... p 12
 - Les dépenses..... p 14
 - Les subventions p 15
 - La dette..... p 16
 - L'autofinancement p 17
 - **Section d'investissement** p 18
 - **Les Restes à Réaliser – le Besoin de financement (le budget principal – les budgets annexes)** p 19

- **Les Budgets annexes**
 - Office de tourisme p 21
 - Atelier relais « le Charollet » p 23
 - Zone d'activités Les Bernards – Le Donjon p 25
 - Restaurant Bar Epicerie – Montaignet en Forez..... p 27
 - Maison du canal Avrilly..... p 29
 - Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon..... p 31
 - BIC Atelier relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre..... p 33
 - ZAC – Saligny-sur-Rondon..... p 35
 - ZAC – Chavroches p 36
 - ZAC – Liernolles..... p 38
 - ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre p 39
 - Hébergements touristiques – Pierrefitte-sur-Loire – Jaligny-sur-Besbre – Thionne – Avrilly..... p 41
 - Atelier des Vernisses – Diou p 43
 - Cœur commercial – St Gérard-le-Puy p 46
 - Pôle Emploi Entreprises – Varennes-sur-Allier p 48
 - ZAC La Feuillouse – Varennes-sur-Allier p 50
 - ZAC Varennes Forterre – Varennes-sur-Allier..... p 51
 - Ensemble Immobilier – Varennes-sur-Allier p 52

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020**Préambule**

Par définition, le compte administratif est le document de synthèse établi par l'ordonnateur, en fin d'exercice, en vue d'exposer à l'assemblée délibérante les équilibres financiers et les résultats d'exécution du budget de l'EPCI. Le vote du compte administratif arrête définitivement les comptes de l'exercice.

L'exercice 2020, 4^{ème} année de fonctionnement de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, suite à la fusion des trois EPCI, le compte administratif 2020, fut une année particulière avec la crise sanitaire COVID-19 conjuguée à une année électorale et ses conséquences sur le fonctionnement des services communautaires et la sous réalisation des opérations d'investissement. Il traduit la maîtrise de la gestion financière de la collectivité, la prudence dans l'engagement des projets du plan d'actions préalablement à la validation des statuts communautaires dont le dernier arrêté préfectoral a été dressé le 25 juin 2019.

Par conséquent, les opérations d'investissement d'un faible montant représentent la poursuite et l'achèvement des projets engagés par les 3 EPCI fusionnés et des projets engagés au titre du projet de territoire 2019-2022 de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Le compte administratif fournit l'essentiel des informations financières nécessaires à déterminer dans quelles conditions la collectivité pourra faire face à ses besoins d'exploitation et réaliser ses engagements à court, moyen et long termes.

Pour établir une comparaison entre les prévisions et les réalisations, les inscriptions au budget primitif ainsi que celles résultant des décisions modificatives au cours de l'exercice doivent figurer au compte administratif.

Enfin, les résultats doivent prendre en considération les restes à réaliser, c'est-à-dire les opérations de dépenses et de recettes engagées non mandatées.

Le cadre réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain formalisme quant à la présentation, çà la publication et aux annexes, pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités doit être respecté. Ces documents doivent également faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Président. La Communauté de communes a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable à son siège ainsi que pour la publication sur son site internet : www.interco-abl-fr

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Il est précisé notamment que : « Une présentation brève et synthétique financière retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos, après la production du compte de gestion établi par le receveur.

La structure budgétaire de l'EPCI

La structure budgétaire de l'EPCI est composée :

- **Du budget principal**
- **Des 18 budgets annexes.** Ces derniers sont nécessaires voire obligatoires pour certains services spécialisés.
 - **Office de tourisme**
 - **Atelier relais « le Charollet »**
 - **Zone d'activités Les Bernards – Le Donjon**
 - **Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez**
 - **Maison du canal Avrilly**
 - **Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon**
 - **BIC Atelier relais – Dompierre-sur-Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre**
 - **ZAC – Saligny-sur-Rondon**
 - **ZAC – Chavroches**
 - **ZAC – Liernolles**
 - **ZAC Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre**
 - **Hébergements touristiques – Pierrefitte-sur-Loire – Jaligny-sur-Besbre – Thionne – Avrilly**
 - **Atelier des Vernisses – Diou**
 - **Cœur commercial – St Gérard-le-Puy**
 - **Pôle Emploi Entreprises – Varennes-sur-Allier**
 - **ZAC La Feuillouse – Varennes-sur-Allier**
 - **ZAC Varennes Forterre – Varennes-sur-Allier**
 - **Ensemble Immobilier – Varennes-sur-Allier**

Les actes qui ont précédés les comptes administratifs 2020 sont :

- les budgets primitifs et l'affectation des résultats votés le 30 juillet 2020,
- les délibérations n°2020.07.30/76 portant approbation du budget 2020 (budget principal et ses 18 budgets annexes),
- les délibérations portant décision modificative budgétaire : n°2020.09.28/93 – DM n°1 du 28 septembre 2020, n°2020.10.26/117 – DM n°2 du 26 octobre 2020,
- le Débat d'Orientation Budgétaire 2021, le 15 février 2021.

Les budgets communautaires 2020 consolidés

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
PRINCIPAL	11 607 974,85
OFFICE DE TOURISME	193 884,36
ATELIER RELAIS CHAROLLET	48 861,89
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	7 873,91
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 651,60
MAISON CANAL - AVRILLY	1 824,76
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	13 922,58
BIC ATELIER RELAIS	41 949,94
ZA SALIGNY	59,00
ZA CHAVROCHES	134,00
ZA LIERNOLLES	0
ZA SEPT FONDS	313,28
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	147 323,61
ATELIER DES VERNISSES	49 791,08
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	12 583,57
POLE EMPLOI ENTREPRISES	68 837,24
ZAC LA FEUILLOUSE	45 552,80
ZAC VARENNES FORTERRE	15 484,00
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	38 477,00
TOTAL	12 318 499,47

RECETTES	
PRINCIPAL	13 838 807,39
OFFICE DE TOURISME	190 290,66
ATELIER RELAIS CHAROLLET	82 015,59
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	7 873,91
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	41 280,75
MAISON CANAL - AVRILLY	1 824,76
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	17 167,29
BIC ATELIER RELAIS	41 949,94
ZA SALIGNY	8 762,99
ZA CHAVROCHES	800,08
ZA LIERNOLLES	204,58
ZA SEPT FONDS	67 365,82
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	147 323,61
ATELIER DES VERNISSES	59 238,25
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	15 854,85
POLE EMPLOI ENTREPRISES	68 584,45
ZAC LA FEUILLOUSE	45 933,58
ZAC VARENNES FORTERRE	16 155,38
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	38 477,00
TOTAL	14 499 620,22

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
PRINCIPAL	1 370 162,15
OFFICE DE TOURISME	57,56
ATELIER RELAIS CHAROLLET	105 663,72
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	26 731,07
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	17 583,65
MAISON CANAL - AVRILLY	240 608,50
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	42 988,61
BIC ATELIER RELAIS	19 586,46
ZA SALIGNY	0
ZA CHAVROCHES	716,00
ZA LIERNOLLES	2,00
ZA SEPT FONDS	63 208,24
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	67 916,24
ATELIER DES VERNISSES	161 743,69
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	12 716,57
POLE EMPLOI ENTREPRISES	87 043,27
ZAC LA FEUILLOUSE	44 932,04
ZAC VARENNES FORTERRE	314 635,59
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	210 195,90
TOTAL	2 786 491,26

RECETTES	
PRINCIPAL	2 962 359,09
OFFICE DE TOURISME	69 359,55
ATELIER RELAIS CHAROLLET	84 887,90
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	499,27
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	61 992,56
MAISON CANAL - AVRILLY	214 125,45
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	40 849,58
BIC ATELIER RELAIS	180 371,12
ZA SALIGNY	0
ZA CHAVROCHES	0
ZA LIERNOLLES	0
ZA SEPT FONDS	0
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	398 641,07
ATELIER DES VERNISSES	78 327,86
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	9 224,91
POLE EMPLOI ENTREPRISES	65 262,77
ZAC LA FEUILLOUSE	44 933,00
ZAC VARENNES FORTERRE	314 636,00
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	180 300,00
TOTAL	4 705 770,13

- Les opérations budgétaires de l'exercice 2020 (hors report du résultat de l'exercice 2019) – Les résultats de l'exercice

LE BUDGET PRINCIPAL								
Budget Principal	Fonctionnement		Résultat de l'exercice	Résultat clôture	Investissement		Résultat de l'exercice	Résultat clôture
	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
	11 607 974,85	12 820 045,58	1 212 070,73	2 230 832,54	1 370 162,15	1 674 505,33	304 343,18	1 592 196,94
Total	11 607 974,85	12 820 045,58	1 212 070,73	2 230 832,54	1 370 162,15	1 674 505,33	304 343,18	1 592 196,94
LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME								
Budget Office de Tourisme	Fonctionnement		Résultat de l'exercice	Résultat clôture	Investissement		Résultat de l'exercice	Résultat clôture
	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
	193 884,36	190 290,66	- 3 593,70	- 3 593,70	57,56	7 718,48	7 660,92	69 301,99
Total	193 884,36	190 290,66	- 3 593,70	- 3 593,70	57,56	7 718,48	7 660,92	69 301,99
LES BUDGETS ANNEXES - ZONES - SPIC								
Budgets Annexes Zones - SPIC	Fonctionnement		Résultat de l'exercice	Résultat clôture	Investissement		Résultat de l'exercice	Résultat clôture
	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
ATELIER RELAIS CHAROLLET	48 861,89	71 056,72	22 194,83	33 153,70	65 229,82	84 887,90	19 658,08	- 20 775,82
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	7 873,91	7 873,91		-	13 681,16	499,27	- 13 181,89	- 26 231,80
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 651,60	20 746,75	- 2 904,85	17 629,15	17 583,65	22 736,14	5 152,49	44 408,91
MAISON CANAL - AVRILLY	1 824,76	1 824,76		-	16 959,19	214 125,45	197 166,26	- 26 483,05
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	13 922,58	17 167,29	3 244,71	3 244,71	14 051,13	40 849,58	26 798,45	- 2 139,03
BIC ATELIER RELAIS	41 612,08	41 949,94	337,86	-	19 586,46	34 756,00	15 169,54	160 784,66
ZA SALIGNY	59,00	38,50	- 20,50	8 703,99	-	-		-
ZA CHAVROCHES	134,00	83,00	- 51,00	666,08	-	-		- 716,00
ZA LIERNOLLES	-	-	-	204,58	-	-		- 2,00
ZA SEPT FONDS	313,28	0,29	- 312,99	67 052,54	-	-		- 63 208,24
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	147 323,61	146 166,05	- 1 157,56	-	67 916,24	92 603,18	24 686,94	330 724,83
ATELIER DES VERNISSES	49 791,08	59 238,25	9 447,17	9 447,17	60 410,93	78 327,86	17 916,93	- 83 415,83
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	12 583,57	15 854,85	3 271,28	3 271,28	10 090,32	9 224,91	- 865,41	- 3 491,66
POLE EMPLOI ENTREPRISES	68 837,24	68 584,45	- 252,79	- 252,79	68 343,19	65 262,77	- 3 080,42	- 21 780,50
ZAC LA FEUILLOUSE	45 552,80	38,00	- 45 514,80	380,78	12 186,00	44 933,00	32 747,00	0,96
ZAC VARENNES FORTERRE	15 484,00	161,00	- 15 323,00	671,38	-	314 636,00	314 636,00	0,41
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	38 477,00	38 477,00	-	-	7 002,50	180 300,00	173 297,50	- 29 895,90
Total	516 302,40	489 260,76	- 27 041,64	144 172,57	373 040,59	1 183 142,06	810 101,47	257 779,94
TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	12 318 161,61	13 499 597,00	1 181 435,39	2 371 411,41	1 743 260,30	2 865 365,87	1 122 105,57	1 919 278,87
						4 290 690,28		

- Les opérations budgétaires de l'exercice 2020 reports inclus – les résultats de clôture 2020

LE BUDGET PRINCIPAL						
Budget Principal	Fonctionnement		Résultat clôture	Investissement		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
	11 607 974,85	13 838 807,39	2 230 832,54	1 370 162,15	2 962 359,09	1 592 196,94
Total	11 607 974,85	13 838 807,39	2 230 832,54	1 370 162,15	2 962 359,09	1 592 196,94
LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
Budget Office de Tourisme	Fonctionnement		Résultat clôture	Investissement		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
	193 884,36	190 290,66	- 3 593,70	57,56	69 359,55	69 301,99
Total	193 884,36	190 290,66	- 3 593,70	57,56	69 359,55	69 301,99
LES BUDGETS ANNEXES - ZONES - SPIC						
Budgets Annexes Zones - SPIC	Fonctionnement		Résultat clôture	Investissement		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
ATELIER RELAIS CHAROLLET	48 861,89	82 015,59	33 153,70	105 663,72	84 887,90	- 20 775,82
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	7 873,91	7 873,91	-	26 731,07	499,27	- 26 231,80
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 651,60	41 280,75	17 629,15	17 583,65	61 992,56	44 408,91
MAISON CANAL - AVRILLY	1 824,76	1 824,76	-	240 608,50	214 125,45	- 26 483,05
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	13 922,58	17 167,29	3 244,71	42 988,61	40 849,58	- 2 139,03
BIC ATELIER RELAIS	41 949,94	41 949,94	-	19 586,46	180 371,12	160 784,66
ZA SALIGNY	59,00	8 762,99	8 703,99	-	-	-
ZA CHAVROCHES	134,00	800,08	666,08	716,00	-	- 716,00
ZA LIERNOLLES	-	204,58	204,58	2,00	-	- 2,00
ZA SEPT FONDS	313,28	67 365,82	67 052,54	63 208,24	-	- 63 208,24
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	147 323,61	147 323,61	-	67 916,24	398 641,07	330 724,83
ATELIER DES VERNISSES	49 791,08	59 238,25	9 447,17	161 743,69	78 327,86	- 83 415,83
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	12 583,57	15 854,85	3 271,28	12 716,57	9 224,91	- 3 491,66
POLE EMPLOI ENTREPRISES	68 837,24	68 584,45	- 252,79	87 043,27	65 262,77	- 21 780,50
ZAC LA FEUILLOUSE	45 552,80	45 933,58	380,78	44 932,04	44 933,00	0,96
ZAC VARENNES FORTERRE	15 484,00	16 155,38	671,38	314 635,59	314 636,00	0,41
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	38 477,00	38 477,00	-	210 195,90	180 300,00	- 29 895,90
Total	516 640,26	660 812,83	144 172,57	1 416 271,55	1 674 051,49	257 779,94
TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	12 318 499,47	14 689 910,88	2 371 411,41	2 786 491,26	4 705 770,13	1 919 278,87
					4 290 690,28	

- **Le Budget Principal**
- **Les Budgets Annexes**

Le Budget principal

Section de fonctionnement

Sont inscrites les opérations portant sur le règlement des dépenses et l'encaissement des recettes permanentes et régulières nécessaires à la gestion courante des services communautaires.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Cpt	Libellé					
O11	Charges à caractère général	874 904,06	852 775,80	819 380,98	1 376 080	762 895,46
O12	Charges personnel et frais assimilés	2 296 115,85	2 150 917,82	2 268 530,01	2 815 080	2 244 543,77
O14	Atténuation de produits	6 846 430,55	7 206 840,55	7 332 959,56	7 489 438	7 488 693,56
65	Charges de gestion courante	713 988,55	743 483,22	785 634,87	1 015 527	558 351,95
Total dépenses de gestion courante		10 731 439,01	10 954 017,39	11 206 505,42	12 696 125	11 054 484,74
66	Charges financières	70 726,56	65 201,39	62 812,60	65 900	54 490,17
67	Charges exceptionnelles	2 602,77	13 083,06	118,58	2 000	218,40
O22	Dépenses imprévues				206,00	
Total dépenses financières et except		73 329,33	78 284,45	62 931,18	68 106	54 708,57
Total dépenses réelles de fonctionnement		10 804 768,34	11 032 301,84	11 269 436,60	12 764 231	11 109 193,31
O23	Virement à la section d'investissement				150 000,00	
O42	Opérations d'ordre entre section	795 672,05	428 982,25	456 610,04	590 000	498 781,54
O43	Opérations patrimoniales					
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		795 672,05	428 982,25	456 610,04	740 000	498 781,54
TOTAL DEPENSES		11 600 440,39	11 461 284,09	11 726 046,64	13 504 231	11 607 974,85

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Cpt	Libellé					
70	Produits de services, du domaine	476 823,62	440 189,92	407 343,81	331 600	363 201,10
73	Impôts et taxes	8 530 860,00	9 024 743,00	9 386 675,92	9 596 501	9 631 215,92
74	Dotations et participations	2 402 146,87	2 303 275,90	2 610 244,90	2 359 865	2 521 599,79
75	Autres produits de gestion courante	101 373,47	119 888,71	114 323,82	97 000	126 566,39
O13	Atténuation de charges	77 920,41	79 091,93	74 678,67	34 988	107 129,80
Total des recettes de gestion courante		11 589 124,37	11 967 189,46	12 593 267,12	12 419 954	12 749 713,00
76	Dotations et réserves	16,80	18,90	18,90		16,80
77	Produits exceptionnels	453 477,50	3 853,09	51 081,43	6 000	6 427,15
Total recettes réelles de fonctionnement		12 042 618,67	11 971 061,45	12 644 367,45	12 425 954	12 756 156,95
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	968 756,52	1 000 981,65	957 487,90	1 014 387	1 018 761,81
Total recettes réelles de fonctionnement		13 011 375,19	12 972 043,10	13 601 855,35	13 440 341	13 774 918,76
O42	Opérations d'ordre entre section	36 046,85	40 465,49	38 577,67	63 890	63 888,63
Total recettes d'ordre de fonctionnement		36 046,85	40 465,49	38 577,67	63 890	63 888,63
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		12 078 665,52	12 011 526,94	12 682 945,12	12 489 844,00	12 820 045,58
TOTAL RECETTES		13 047 422,04	13 012 508,59	13 640 433,02	13 504 231,00	13 838 807,39

Résultat de l'exercice	478 225,13	550 242,85	956 898,48	1 212 070,73
Résultat de clôture	1 446 981,65	1 551 224,50	1 914 386,38	2 230 832,54

Les recettes

Les recettes d'exploitation 2020 de la Communauté de communes enregistrent une stagnation par rapport à celles de l'année précédente (+ 1,22 %). L'augmentation des produits fiscaux a compensé la diminution des produits de service et du domaine.

L'exploitation des services communautaires : 363 201,10 €. Il s'agit de l'encaissement des recettes tarifaires (piscines = droits d'accès et d'activités ; produits redevance vente électricité panneaux photovoltaïques ; crèche ; médiathèque) qui ont connu une forte baisse à cause de la crise sanitaire et des instructions gouvernementales imposées (- 10,84 %).

De plus, un montant de 175 922,33 € au titre du remboursement de la mise à disposition de personnel par les budgets annexes et 51 242,19 € par les organismes extérieurs (SPL – Association Le Canal de Roanne à Digoin).

Impôts et taxes : Ils représentent un montant total de recettes de 9 650 633 € dont un montant de 6 382 628 € (6 333 333 € en 2019- 5 970 323 € en 2018 et 5 971 028 € en 2017) correspondant au produit de fiscalité « ménages et économique » et de 3 010 954 € au titre de produit de TEOM.

La fiscalité est la principale ressource des recettes des collectivités. Pour la Communauté de communes, elle représente environ 70 % des recettes de fonctionnement. Le produit des taxes d'habitation et de foncier, CFE, CVAE, IFER et TASCOM est quasi stable (+ 0,78 %) par rapport à celui de l'année 2019. L'augmentation du produit s'explique par un produit FPIC en nette progression par à celui de 2019.

La baisse du produit IFER s'explique par une anomalie sur la taxation 2020. Une régularisation de la part des services fiscaux interviendra sur l'exercice 2021.

Les concours de l'Etat au titre du FPIC s'élèvent à 230 756 €.

PRODUITS FISCALITE DIRECTE LOCALE					ECARTS 2019/2020
	2017	2018	2019	2020	
Taxe habitation	2 828 416	2 786 656	3 076 023	3 130 057	1,76%
Taxe Foncier Bâti	94 601	96 216	99 288	101 708	2,44%
Taxe Foncier Non Bâti	84 118	85 116	86 956	113 466	30,49%
C.F.E.	1 767 326	1 837 814	1 842 147	1 880 074	2,06%
C.V.A.E.	794 088	791 731	852 279	819 545	-3,84%
IFER	222 608	264 285	272 004	238 082	-12,47%
TASCOM	121 578	108 515	104 636	99 696	-4,72%
TOTAL	5 912 735	5 970 333	6 333 333	6 382 628	0,78%

Récapitulatif Fiscalité 2017-2020

Une stagnation des produits fiscaux (+ 0,78%) :

- Fiscalité « Ménages » en progression d'environ 2,5 %
- Progression quasi-stable des bases
- Pas d'augmentation des taux depuis 2018
- Disparition du taux de TH en 2020 avec la suppression progressive de cette taxe depuis cette année
- CFE : légère augmentation des bases et donc du produit
- CVAE – IFR – TASCUM : baisse des produits (-5,83 %). La baisse du produit IFR s'explique par une anomalie sur la taxation 2020. Une régularisation de la part des services fiscaux interviendra sur l'exercice 2021.

FISCALITE MENAGES					
	2017	2018	2019	2020	ECARTS
EPCI BASES	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	
Taxe d'habitation	25 095 858	24 422 931	26 963 314	27 362 981	1,48%
Taxe Foncier Bâti	23 741 432	24 420 314	25 206 295	25 656 224	1,78%
Taxe Foncier Non Bâti	4 522 487	4 576 146	4 675 217	4 729 997	1,17%
Total Bases	53 359 777	53 419 391	56 844 826	57 749 202	1,59%

EPCI TAUX	EABL	EABL	EABL	EABL	ECARTS
Taxe d'habitation	11,24%	11,41%	11,41%	-	
Taxe Foncier Bâti	0,394%	0,394%	0,394%	0,394%	0%
Taxe Foncier Non Bâti	1,86%	1,86%	1,86%	1,86%	0%

EPCI PRODUITS	EABL	EABL	EABL	EABL	ECARTS
Taxe d'habitation	2 828 416	2 786 656	3 076 023	3 130 057	1,76%
Taxe Foncier Bâti	94 601	96 216	99 288	101 708	2,44%
Taxe Foncier Non Bâti	84 118	85 116	86 956	113 466	30,49%
TOTAL PRODUITS	3 007 135	2 967 988	3 262 267	3 345 231	2,54%

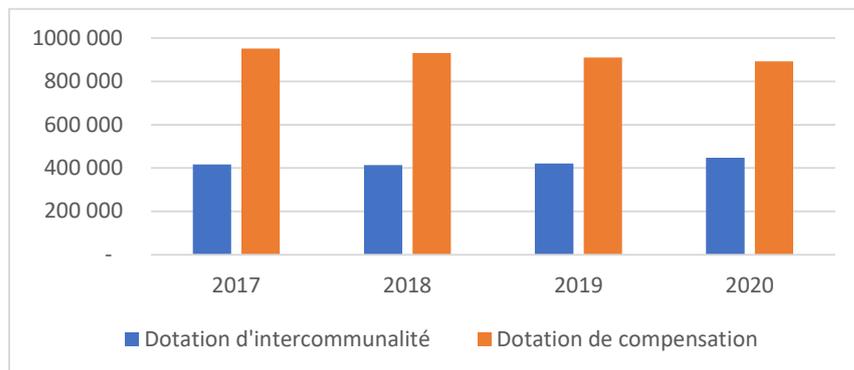
FISCALITE ECONOMIQUE					
	2017	2018	2019	2020	ECARTS
EPCI	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	
Bases C.F.E.	6 813 129	7 084 865	7 110 726	7 263 897	2,15%
Produit C.F.E.	1 767 326	1 837 814	1 842 147	1 880 074	2,06%
Taux C.F.E.	25,94%	25,94%	25,94%	25,94%	

	EABL	EABL	EABL	EABL	ECARTS
CVAE	794 088	791 731	852 279	819 545	-3,84%
IFER	222 608	264 285	272 004	238 082	-12,47%
TASCUM	121 578	108 515	104 636	99 696	-4,72%
TOTAL PRODUITS	1 138 274	1 164 531	1 228 919	1 157 323	-5,83%
TOTAL RECETTES FISCALES	5 912 735	5 970 333	6 333 333	6 382 628	0,78%

Les dotations, subventions et participations

- la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation des groupements de communes ont été versées pour :

- **1 340 965 € en 2020,**
- 1 330 226 € en 2019,
- 1 344 311 € en 2018,
- 1 368 020 € en 2017.



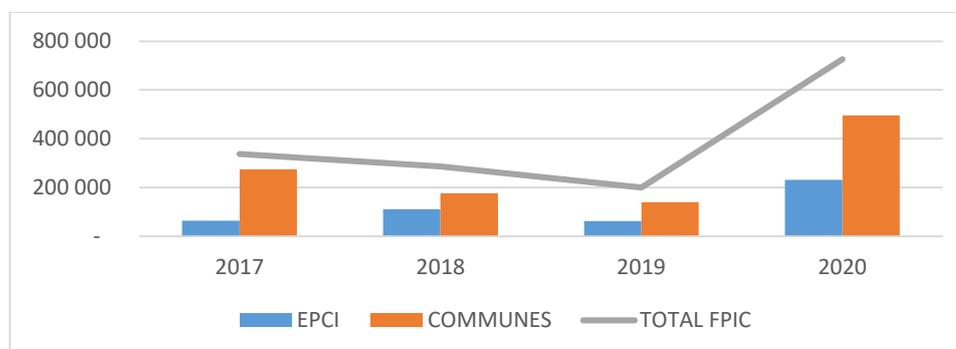
- la dotation de compensation a enregistré une baisse de 1,86 %, soit un montant de 16 631 €.

DGF	2017	2018	2019	2020	Ecart 2020/2019
	EABL	EABL	EABL	EABL	
Dotation d'intercommunalité	417 175	413 321	420 613	447 983	6,11%
Dotation de compensation	950 845	930 990	909 613	892 982	-1,86%
TOTAL	1 368 020	1 344 311	1 330 226	1 340 965	0,80%
<i>Evolution</i>		- 23 709	- 14 085	10 739	

- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC)

Le montant du FPIC 2020 s'est élevé à 726 070 € pour l'ensemble intercommunal (EPCI et communes). La répartition du FPIC 2020 a été effectuée selon la règle de droit commun.

Année	EPCI	COMMUNES	TOTAL FPIC	Evolution % FPIC/an
2017	63 409	273 644	337 053	
2018	110 976	175 519	286 495	-85%
2019	61 499	139 048	200 547	-70%
2020	230 756	495 314	726 070	362%
Total	466 640	1 083 525	1 550 165	



En 2020, le montant du FPIC notifié a montré une forte progression. Cela s'explique par la mise en place de la politique d'abattement fiscal par la Communauté de communes impliquant la suppression des abattements de Taxe d'Habitation (délibération du 24 septembre 2018) qui s'appliquaient sur les communes du territoire communautaire a permis de générer un produit supplémentaire de 289 000 € en 2019.

Les atténuations de charges : 107 129,80 €. Cette recette concerne le remboursement des charges des agents de la Communauté de communes placés en congés maladie, y compris des exercices précédents.

Les autres recettes de gestion courante : 126 566,39 €. Il s'agit des recettes liées aux locations des biens immobiliers communautaires, les redevances pour la location de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle pour 26 707, 13 € et pour l'exploitation de l'EHTPA 35 000 €.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent : un montant de 1 018 761,81 € correspondant au report au compte 002. Un montant de 957 487,90 € a été reporté sur l'exercice 2019 contre 1 000 981,65 € sur l'exercice 2018 et 968 756,52 € sur l'exercice 2017 et 1 069 900,58 € en 2016.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes enregistrent une baisse de - 0,95 %. Ce sont les charges à caractère général (- 6,8 %) et de gestion courante (- 28.15 %) qui connaissent une baisse significative. Elle est liée principalement aux conséquences de la crise sanitaire de la covid-19 sur le fonctionnement de deux services communautaires : la piscine communautaire et la crèche.

Les dépenses à caractère général : 762 895,46 € Elles correspondent aux dépenses liées à l'achat de fournitures (eau, électricité, chauffage) 202 106,52 €. Alimentation-entretien 27 665,91 € - maintenance 115 621,10 € - transports collectifs 12 772,96 € - cotisations 69 062,25 € - impôts 23 014 €

Les dépenses de personnel et frais assimilés : 2 244 543,77 € dont rémunérations du personnel titulaire 844 668,28 € - non titulaires 309 991,77 € - emplois d'insertion 254 295,11 € - charges sécurité sociale et retraite pour 504 394,97 €.

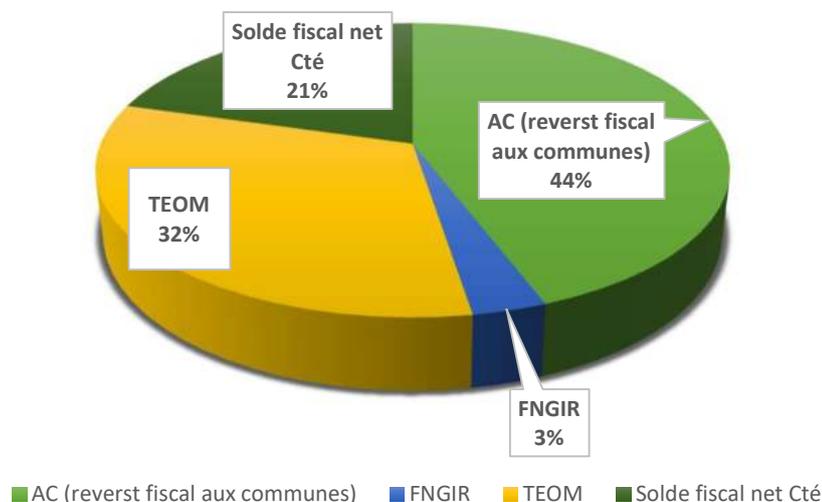
Il faut prendre en considération les aides versées par l'Etat et du Département pour le Chantier d'insertion et les remboursements de la SPL et de l'Association Canal de Roanne à Digoin pour les frais de mise à disposition d'un agent communautaire.

Les reversements fiscaux (atténuations de produits) 7 488 693,56 € (+2,12%).

Il s'agit du premier poste de dépenses de la Communauté de communes. Ils regroupent :

- Le versement de l'attribution de compensation (AC) aux communes : 4 167 788 €
- Les montants de prestation aux SICTOM : 3 017 153 €
- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 303 478 e

Recettes fiscales	9 419 877
Attribution de Compensation (reverst fiscal aux communes)	4 167 788
FNGIR	303 478
TEOM	3 017 153
Solde fiscal net Cté	1 931 458



Autres charges de gestion courante : 558 351,95 € dont 181 346,87 € liées aux indemnités d'élus – associations 89 809,40 € (dû à des annulations ou reports de manifestations liée à la situation sanitaire – COVID-19), dont 37 500 € pour l'association Le Tremplin, gestionnaire de l'épicerie sociale et solidaire.

- Versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes : 251 777, 05 €

65738 -subventions équilibre - Budgets Annexes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
OFFICE DE TOURISME	237 287	229 000	192 381	138 995,04
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	28 877	20 641	9 000	7 873,91
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	9 244			
MAISON CANAL - AVRILLY	2 900	15 450	73 858	1 823,93
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	2 500	5 000	28 448	
BIC ATELIER RELAIS	14 884	7 242	8 820	12 458,00
ZA CHAVROCHES	188	123	10	
ZA SEPT FONDS	13 400			
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	50 920	67 664	34 466	38 587,20
ATELIER DES VERNISSES	14 619	1 000		
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY			300	
POLE EMPLOI ENTREPRISES	34 800	35 800	32 757	13 562,82
ZAC VARENNES FORTERRE		5 000		
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES			2 493	38 476,15
Total	409 619	386 920	382 533	251 777,05

- Versement des subventions aux personnes morales de droit public : 33 936,50 €

65548 - subventions -Pers morales de droit public	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
SMAT Vallée de la Besbre	18 791,00	22 932,00	43 834,00	
Syndicat Mixte de Villemouze	25 539,00	21 921,50	24 921,50	24 421,50
SDE03 cotisation compétence éclairage ZAC	4 074,00	29 231,00		1 020,00
SDE03 Cotisation de base		6 415,00	7 954,00	8 495,00
Diverses adhésions		45,00		
Total	48 404,00	80 544,50	76 709,50	33 936,50

Charges financières : 54 490,17 €. Le remboursement des intérêts d'emprunt représente 0,49 % des dépenses réelles totales. Cela montre un faible encours de la dette de l'EPCI.

Charges exceptionnelles : 218,40 €. Il s'agit des dépenses liées à des pénalités de retard (Factures EDF).

Opération d'ordre : 498 781,54 €

La réalisation 2020 des dépenses réelles de fonctionnement atteint 85,95 % des prévisions budgétaires.

La Dette

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette communautaire consolidée s'élève à 4 121 607 € dont l'extinction totale (hors nouvel emprunt) est fixé en 2044. Il regroupe 24 emprunts majoritairement souscrits à taux fixe et s'étend sur 24 ans.

L'encours : budget principal..... 2 777 109 € - budgets annexes..... 1 344 498 €

Budgets	Années	Encours de la dette	
		janv.2021	déc.2021
Principal	2017 à 2044	2 777 109	3 760 442
Atelier des Vernisses	2017 à 2029	229 428	206 687
BIC Atelier Relais	2017 à 2022	14 029	516
Bât. Artisanal Les Bernards	2017 à 2037	126 326	119 388
Pôle Emploi Entreprises	2017 à 2031	529 833	478 166
Immob. Com. St Gérard Le Puy	2017 à 2026	53 475	44 175
Maison du Canal Avrilly	2018 à 2037	94 650	89 082
Restau. Bar-Epic. Montaiguët	2018 à 2037	139 717	131 498
ZA des Bernards	2017 à 2029	157 040	142 698
Total		4 121 607	4 972 652

Ratio encours - 2019 - en €/hab.			
EABL	Région	Département	France
194 €	296 €	826 €	36 222 €

Source: DGCL

L'annuité : budget principal..... 300 402 € - budgets annexes..... 161 316 €

Budgets	2021		
	INVEST. Capital	FONCT. Intérêts	Annuité
Principal	252 909	47 493	300 402
Annexes			
Atelier des Vernisses	22 740	9 811	32 551
BIC Atelier Relais	13 513	365	13 878
Bât. Artisanal Les Bernards	6 852	1 547	8 399
Pôle Emploi Entreprises	51 667	7 633	59 300
Immob. Com. St Gérard Le Puy	9 300	2 174	11 474
Maison du Canal Avrilly	5 568		5 568
Restau. Bar-Epic. Montaiguët	8 219		8 219
ZA des Bernards	14 342	7 585	21 927
Sous-total BA	132 201	29 115	161 316
Total annuité consolidée	385 110	76 608	461 718

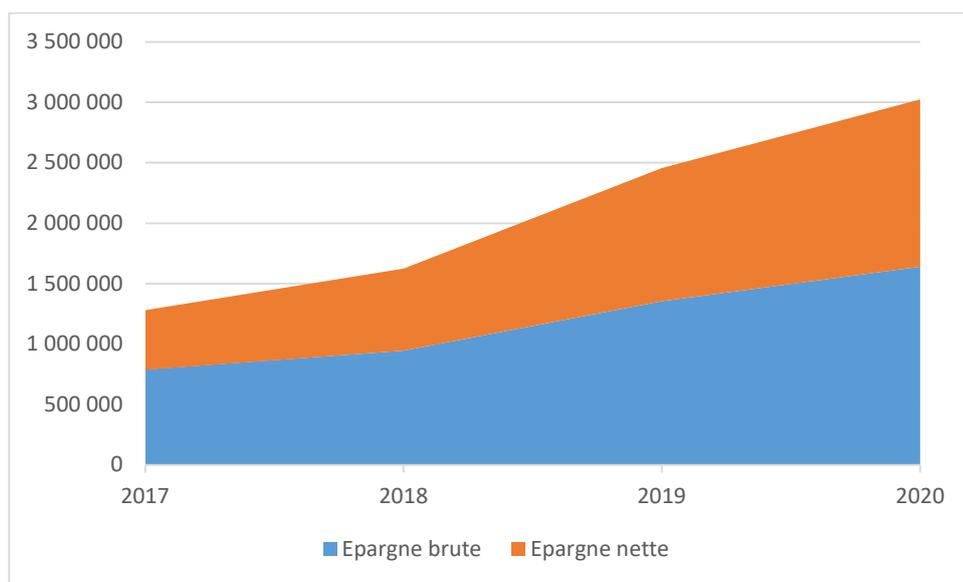
L'autofinancement

Budget principal

Grâce à la dynamique des bases de la fiscalité et au produit FPIC qui, suite à la politique d'abattement, a généré un produit supplémentaire, et des dépenses maîtrisées et moindres suite à la fermeture de services communautaires, l'épargne brute de la Communauté de communes a nettement progressé en 2020.

L'épargne brute était de 30€/habitant en 2017. En 2020, elle est de 65€/habitant.

Epargne brute			
2017	2018	2019	2020
787 938	943 175	1 354 931	1 640 520
10,11%	19,70%	43,66%	21,08%
Epargne nette			
493 358	681 126	1 100 562	1 385 316
	38,06%	61,58%	25,87%



Section d'investissement

Elle regroupe les dépenses et les recettes affectant directement la composition ou la valeur du patrimoine communautaire.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Chap	Libellé					
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	201 362,53				
13	Subvention versée budget annexe	52 200,00				
20	Immobilisation corporelle	5 521,42	15 229,23	46 963,60		3 493,28
204	Subventions d'équi. versées	14 200,00	87 059,00	303 006,26	467 453,00	285 564,35
21	Immobilisations corporelles	146 706,92	11 129,69	125 781,66		28 590,36
23	Immobilisations en cours	1 574 079,37	669 162,41	220 756,66	4 390 121,00	231 923,61
Total des dépenses d'équipement		1 792 707,71	782 580,33	696 508,18	4 857 574,00	549 571,60
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes ass.	270 727,03	262 295,53	254 868,81	305 220,00	255 936,92
16	Réaménagt prêt	24 400,00				
165	Dépôts et cautionnement	839,10				
26	Participations et créances			145 000,00		
27	Autres immo. Financières	729 168,08		74 475,00	525 316,00	500 765,00
274	Avances forf.	15 000,00	60 000,00			
20	Dépenses imprévues				198 000,00	
Total des dépenses financières		1 040 134,21	322 295,53	474 343,81	1 028 536,00	756 701,92
Total des dépenses réelles d'investissement		2 832 841,92	1 104 875,86	1 170 851,99	5 886 110,00	1 306 273,52
28	Amortissement autres contr.					
040	Opérations d'ordre entre sections	36 046,85	40 465,49	38 577,67	63 890,00	63 888,63
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		36 046,85	40 465,49	38 577,67	63 890,00	63 888,63
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		2 868 888,77	1 145 341,35	1 209 429,66	5 950 000,00	1 370 162,15
TOTAL DEPENSES CUMULEES		3 070 251,30	1 145 341,35	1 209 429,66	5 950 000,00	1 370 162,15
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Chap.	Libellé					
001	<i>Excédent d'invest. Reporté</i>	1 427 268,18	20 893,08	1 095 155,10	1 282 743,00	1 287 853,76
13	Subv. D'équipement	229 298,64	960 053,14	254 600,72	1 765 878,00	177 543,60
Total des recettes d'équipement		229 298,64	960 053,14	254 600,72	1 765 878,00	177 543,60
10	Dotations et réserves	567 031,01	645 766,32	595 933,28	1 084 589,00	935 072,49
16	Emprunts			500,00	1 076 790,00	1 344,70
165	Cautions	415,00				
20	Immobilisations corporelles					
21	Autres constructions					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes financières		567 446,01	645 766,32	596 433,28	2 161 379,00	936 417,19
27	Autres immobilisations financières	21 459,50	33 816,00	89 374,00		61 763,00
27	Avances remboursables (budget annexe)	50 000,00				
Total des recettes réelles d'investissement		868 204,15	1 639 635,46	940 408,00	3 927 257,00	1 175 723,79
021	Virement de la section de fonctionnement				150 000,00	
024	Produit des cessions d'immobilisation					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	795 672,05	428 982,25	456 610,04	590 000,00	498 781,54
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		795 672,05	428 982,25	456 610,04	740 000,00	498 781,54
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		1 663 876,20	2 068 617,71	1 397 018,04	4 667 257,00	1 674 505,33
TOTAL RECETTES CUMULEES		3 091 144,38	2 089 510,79	2 492 173,14	5 950 000,00	2 962 359,09
Résultat de l'exercice		- 1 205 012,57	923 276,36	187 588,38		304 343,18
Résultat de clôture		20 893,08	944 169,44	1 282 743,48		1 592 196,94
Résultat de clôture du budget OM (clôturé) à ajouter aux opérations			150 985,66			
Résultat de clôture définitif 2018			1 095 155,10			

Opérations – Restes à Réaliser – Besoin de financement

Budget principal

Dépenses – Recettes

Restes à Réaliser 2020 – Budget principal

Restes à Réaliser 2020 - Budget principal							
Op.	Libellé opérations	DEPENSES			RECETTES		
		BP 2020	Réalisé	R. à R.	BP 2020	Réalisé	R. à R.
NI	Fonds de concours	415 453,00	181 759,00	233 699			
NI	Avances remboursables	40 535,00	15 984,00	24 551	-	49 577,00	
NI	Fonds Région Unie	52 000,00	51 020,00	-			
NI	Emprunt				1 000 000,00		1 000 000
100003	Maison de santé - Varennes	900 000,00	7 574,04	892 425	525 000,00	-	525 000
100005	Accessibilité bâtiments communautaires	20 000,00		20 000	5 000,00		5 000
100006	Politique Urbanisme / Planification	156 975,00	2 159,72	154 815	48 362,00	40 000,00	8 362
100007	Signalétique	102 679,00	-	102 679	30 000,00	-	30 000
100008	Aménagement Tiers Lieux	60 000,00	-	60 000	20 000,00	-	10 000
100009	Modernisation Piscines Communautaires	1 200 000,00	54 659,77	1 145 340	301 728,00	65 604,00	236 124
100010	Soutiens Projets Diversifica° Agricole	24 000,00	-	24 000			
100011	Aménagement RAM - Dompierre	43 597,00	26 973,14	16 623	84 865,00	23 815,00	61 050
100012	Aménagement Micro-Crèche - Beaulon	334 700,00	20 440,66	314 259	247 581,00	15 965,00	231 616
100013	Bornes recharge Véhicules Electriques	10 800,00	-	10 800			
100015	Soutien entreprise Espace de vente	99 673,00	43 785,35	55 887			
100016	Soutien éco énergie - Bonus performance	40 000,00		40 000			
100017	Service Technique	1 000,00	369,00	631			
100018	Solidarité Insertion	5 775,00	182,89	5 592			
100020	Logements étage OT Dompierre	7 311,00	-	7 311			
100021	Piezomètre ancien Incinérat. Pierrefitte	10 000,00	-	10 000			
100023	Voirie Résidence personnes âgées DONJON	350 000,00	-	350 000	50 000,00		50 000
100024	Site Administratif - Le Donjon	6 548,00	-	6 548			
100025	Maison AQUURIUM	60 000,00	7 573,12	52 426	30 000,00		30 000
100026	Parc mobilité	80 000,00	-	80 000	64 000,00		64 000
134059	Halte nautique Luneau	6 050,00	4 646,10	1 403	23 000,00	8 935,77	14 064
134063	Mise en valeur du petit patrimoine	124 197,00	56 018,47	68 178	38 407,00	21 841,00	16 566
134064	Résidence séniors Le Donjon	11 703,00	-	11 703			
207106	Piscine du Val de Besbre	90 582,00	2 434,48	88 147			
20716	O.P.A.H.	23 375,00	8 800,00	14 575			
20724	Hébergement temporaire Jaligny	54 476,00	17 184,00	37 292	21 650,00		21 650
20728	Espace René Fallet	5 000,00	2 705,87	2 294			
20731	Télécentre				46 695,00		46 695
20732	Aménagement Offcie de Tourisme	1 815,00	-	1 815			
20734	Maison de santé pluridisciplinaire	3 581,00	-	3 581			
20736	Solidarité-Insertion	- 11 383,00					
20738	Equipement informatique Adm. Générale	97 760,00	7 983,60	86 377			
99612	Réhabilitation du siège communautaire V	353 295,00	10 343,40	342 951	195 000,00		195 000
99616	Piscine Communautaire Varennes	12 634,00	569,39	12 064			
99618	Multi accueil Brin d'Eveil	20 280,00	3 777,65	16 502			
99621	Pôle Social Santé - Varennes	83 698,00	38 411,95	45 286	34 590,00		34 590
	Terrain parking rue du 4 sept.			30 000			
	TOTAL GENERAL	4 898 109,00	565 355,60	4 369 754	2 765 878,00	225 737,77	2 579 717
				Total R à R Dépenses	4 369 754	Total R à R Recettes	2 579 717
				Besoin de financement	1 790 037		

Budgets annexes

Dépenses – Recettes

Restes à Réaliser 2020 – Budgets annexes

Restes à Réaliser 2020 - Budgets annexes						
Budgets annexes	INVESTISSEMENT		Résultats clôture	Restes à réaliser		Besoin de financement
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
OFFICE DE TOURISME	57,56	69 359,55	69 301,99	40 900	-	- 40 900
ATELIER RELAIS CHAROLLET	105 663,72	84 887,90	- 20 775,82	-	-	-
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	26 731,07	499,27	- 26 231,80	-	-	-
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	17 583,65	61 992,56	44 408,91	12 926	-	- 12 926
MAISON CANAL - AVRILLY	240 608,50	214 125,45	- 26 483,05	24 930	46 505	21 575
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	42 988,61	40 849,58	- 2 139,03	7 000	560	- 6 440
BIC ATELIER RELAIS	19 586,46	180 371,12	160 784,66	159 784		- 159 784
ZA SALIGNY	-	-	-	-	-	-
ZA CHAVROCHES	716,00	-	- 716,00	-	-	-
ZA LIERNOLLES	2,00	-	- 2,00	-	-	-
ZA SEPT FONDS	63 208,24	-	- 63 208,24	-	-	-
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	67 916,24	398 641,07	330 724,83	164 237	50 464	- 113 773
ATELIER DES VERNISSES	161 743,69	78 327,86	- 83 415,83	10 677	30 000	19 323
CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	12 716,57	9 224,91	- 3 491,66	6 809	600	- 6 209
POLE EMPLOI ENTREPRISES	87 043,27	65 262,77	- 21 780,50	-	-	-
ZAC LA FEUILLOUSE	44 932,04	44 933,00	0,96	-	-	-
ZAC VARENNES FORTERRE	314 635,59	314 636,00	0,41	-	-	-
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	210 195,90	180 300,00	- 29 895,90	269 803	299 700	29 897
TOTAL	1 416 329,11	1 743 411,04	327 081,93	697 066,00	427 829,00	- 269 237,00

Office de tourisme

Communautaire depuis 2009, l'office de tourisme est organisé en régie directe par le biais d'un Service Public Administratif (SPA), c'est-à-dire sans but industriel ni commercial, avec autonomie financière, ce qui justifie la tenue d'un Budget Annexe.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des EPCI à fiscalité propre est doté de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Les principales missions de service public exercées par l'office de tourisme portent sur :

- L'accueil, l'information, la promotion touristique, la coordination des interventions des différents partenaires œuvrant pour le développement du tourisme local,

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	93 647,98	52 823,81	64 223,13	48 055	37 412,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	193 740,50	180 939,36	161 316,06	161 000	148 753,79
Total des dépenses de gestion courante		287 388,48	233 763,17	225 539,19	209 055	186 165,88
66	Charges financières	108,74	3,37			
67	Charges exceptionnelles		4 298,97			
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		287 497,22	238 065,51	225 539,19	209 055	186 165,88
023	Virement à la section d'investissement				5 873	-
042	Opérations d'ordre entre sections	25 220,80	12 507,99	12 644,29	7 720	7 718,48
043	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 220,80	12 507,99	12 644,29	13 593,92	7 718,48
Déficit reporté		9 104,58	19 016,77			
TOTAL DEPENSES EXERCICE		312 718,02	250 573,50	238 183,48	222 648,92	193 884,36
Total DEPENSES		321 822,60	269 590,27	238 183,48	222 648,92	193 884,36
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des	31 339,62	28 804,36	18 952,35	10 100,00	4 010,42
73	Impôts et Taxes	16 836,25	12 336,90	26 299,27	10 000,00	25 877,55
74	Dotations et Participations	251 851,60	231 200,00	192 381,00	202 548,92	139 076,74
75	Autres produits de gestion courante	122,24				
013	Atténuation de charges	1 799,88				5 194,00
Total des recettes de gestion courante		301 949,59	272 341,26	237 632,62	222 648,92	174 158,71
77	Produits exceptionnels	856,24		550,94		16 131,95
Total des recettes réelles de fonctionnement		302 805,83	272 341,26	238 183,56	222 648,92	190 290,66
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
002	Résultat de Fonctionnement reporté					
TOTAL RECETTES EXERCICE		302 805,83	272 341,26	238 183,56	222 648,92	190 290,66
Total RECETTES		302 805,83	272 341,26	238 183,56	222 648,92	190 290,66
Résultat d'exercice		- 9 912,19	21 767,76	0,08	-	- 3 593,70
Résultat de clôture		- 19 016,77	2 750,99	0,08	-	- 3 593,70

Section d'investissement

La principale opération en investissement porte sur le report de l'excédent de l'exercice précédent.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>					
20	Immobilisations incorporelles			-	7 500,00	-
21	Immobilisations corporelles			1 061,85	3 288,00	57,56
23	Immobilisations en cours				30 170,00	
Total des dépenses d'équipement		-	-	1 061,85	40 958,00	57,56
16	Remboursement d'emprunts	5 335,76	1 357,64			
Total des dépenses financières		5 335,76	1 357,64	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		5 335,76	1 357,64	1 061,85	40 958,00	57,56
040	Opérations d'ordre entre sections					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
Total DEPENSES CUMULEES		5 335,76	1 357,64	1 061,85	40 958,00	57,56

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	15 874,30	35 898,99	47 133,38	61 622,97	61 622,97
13	Subventions d'équipement					
Total des recettes d'équipement					-	
10	Dotations et réserves	139,65	84,04	2 907,15	6 700,00	18,10
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				0,08	
Total des recettes financières		139,65	84,04	2 907,15	6 700,08	18,10
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		16 013,95	35 983,03	50 040,53	6 700,08	61 641,07
021	Virement de la section de Fonctionnement				5 873,92	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 220,80	12 507,99	12 644,29	7 720,00	7 718,48
Total des recettes d'ordre d'investissement		25 220,80	12 507,99	12 644,29	13 593,92	7 718,48
Recettes de l'exercice		25 360,45	12 592,03	15 551,44	20 294,00	7 736,58
Total RECETTES CUMULEES		41 234,75	48 491,02	62 684,82	81 916,97	69 359,55

Résultat d'exercice	20 024,69	11 234,39	14 489,59	- 20 664,00	7 679,02
Résultat de clôture	35 898,99	47 133,38	61 622,97	40 958,97	69 301,99

Atelier relais « le Charollet » - Sorbier

Pour permettre l'extension de l'atelier de découpe et de vente de viande ainsi que la mise aux normes des locaux situés à Sorbier, la Communauté de communes a acheté le terrain et le bâtiment en 2005. Un contrat de crédit-bail d'une durée de 15 ans a été conclu avec la SNC le Charollet dans l'objectif de lui revendre l'ensemble conformément aux dispositions du crédit-bail.

Le loyer versé par la SNC Le Charollet, constituant la seule recette du budget annexe, couvre le remboursement de l'emprunt (principale dépense) qui s'est éteint au printemps 2020.

Section de fonctionnement		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	3 712,00	3 708,00	3 648,00	16 102	3 696,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-			
Total des dépenses de gestion courante		3 712,00	3 708,00	3 648,00	16 102	3 696,00
66	Charges financières	11 365,49	6 569,82	3 618,94	713	711,89
67	Charges exceptionnelles					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 077,49	10 277,82	7 266,94	16 815,00	4 407,89
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	20 806	-
042	Opérations d'ordre entre sections		44 454,00	44 454,00	44 454	44 454,00
043	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	44 454,00	44 454,00	65 260,00	44 454,00
Total DEPENSES		15 077,49	54 731,82	51 720,94	82 075	48 861,89
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des	3 712,00	3 708,00	3 648,00	3 739	3 696,00
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations					
75	Autres produits de gestion courante	74 768,48	72 690,58	72 688,48	54 516	52 869,88
013	Atténuation de charges	-	-	-	-	-
Total des recettes de gestion courante		78 480,48	76 398,58	76 336,48	58 255	56 565,88
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-	1 628,84
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		78 480,48	76 398,58	76 336,48	58 255	58 194,72
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	-	12 862,00	12 862,00	12 862	12 862,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	12 862,00	12 862,00	12 862	12 862,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	<i>12 786,48</i>	<i>13 393,47</i>	<i>13 915,23</i>	<i>10 958</i>	<i>10 958,87</i>
Total RECETTES		91 266,96	102 654,05	103 113,71	82 075	82 015,59
Résultat d'exercice		63 402,99	34 528,76	37 477,54		22 194,83
Résultat de clôture		76 189,47	47 922,23	51 392,77		33 153,70

Section d'investissement

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	60 113,54	62 795,83	34 006,60	40 434	40 433,90
21	Immobilisations corporelles	-	-	3 500,00	650	620,00
Total des dépenses d'équipement		-	-	3 500,00	650	620,00
16	Emprunts et dettes assimilées	62 796,29	65 598,77	68 526,30	51 748	51 747,82
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	
Total des dépenses financières		62 796,29	65 598,77	68 526,30	51 748	51 747,82
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		62 796,29	65 598,77	72 026,30	52 398	52 367,82
040	Opérations d'ordre entre sections	-	12 862,00	12 862,00	12 862	12 862,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	12 862,00	12 862,00	12 862,00	12 862,00

Total DEPENSES CUMULEES	122 909,83	141 256,60	118 894,90	105 694	105 663,72
--------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------	-------------------

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>					
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 114,00	62 796,00	34 007,00	40 434	40 433,90
Total des recettes d'équipement		60 114,00	62 796,00	34 007,00	40 434	40 433,90
26	Particip., créances rattach. à des participat°				-	
Total des recettes financières		-	-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				-	
Total des recettes réelles d'investissement		60 114,00	62 796,00	34 007,00	40 434	40 433,90
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	-	-	20 806	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	44 454,00	44 454,00	44 454	44 454,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	44 454,00	44 454,00	65 260	44 454,00

Total RECETTES CUMULEES	60 114,00	107 250,00	78 461,00	105 694	84 887,90
--------------------------------	------------------	-------------------	------------------	----------------	------------------

Résultat d'exercice	- 2 682,29	28 789,23	- 6427,30		19 658,08
Résultat de clôture	- 62 795,83	- 34 006,60	- 40 433,90		- 20 775,82

- La dette

L'emprunt contracté pour financer cette opération s'est achevé au printemps 2020.

Z.A. « Les Bernards » - Le Donjon

En 2008, la Communauté de communes a acheté le site de l'ancien équarrissage du Donjon pour y installer une zone d'activités et la déchetterie intercommunale. Un lot reste disponible à la vente à ce jour.

Les dépenses sont essentiellement constituées de l'annuité d'emprunt.

En recette, aucun lot n'ayant été vendu en 2020, elles sont constituées d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal (7 873,91 €).

Section de fonctionnement

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	45,65	145,52	95,58	1 100,00	121,86
Total des dépenses de gestion courante		45,65	145,52	95,58	1 100,00	121,86
66	Charges financières	17 132,86	9 028,17	8 405,15	7 752,00	7 752,05
022	Dépenses imprévues	-	-			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 178,51	9 173,69	8 500,73	8 852,00	7 873,91
023	Virement à la section d'investissement	-	-		26 233,00	
042	Opérations d'ordre entre sections					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-		26 233,00	-
Total DEPENSES		17 178,51	9 173,69	8 500,73	35 085,00	7 873,91

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
74	Dotations et Participations	28 877,00	20 641,00	9 000,00	35 085,00	7 873,91
Total des recettes de gestion courante		28 877,00	20 641,00	9 000,00	35 085,00	7 873,91
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 877,00	20 641,00	9 000,00	35 085,00	7 873,91
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-			
002	Résultat de Fonctionnement reporté	1 160,38	982,87	-	-	-
Total RECETTES		30 037,38	21 623,87	9 000,00	35 085,00	7 873,91

Résultat d'exercice	11 698,49	11 467,31	499,27	-	-
Résultat de clôture	12 858,87	12 450,18	499,27	-	-

Section d'investissement

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	11 328,91	11 875,80	12 449,29	13 050	13 049,91
Total des dépenses d'équipement		-	-	-	-	-
10	Dotations et Réserves	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	11 875,89	12 449,49	13 050,80	13 682	13 681,16
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
Total des dépenses financières		11 875,89	12 449,49	13 050,80	13 682	13 681,16
45	Total opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		11 875,89	12 449,49	13 050,80	13 682	13 681,16
040	Opérations d'ordre entre sections					
041	Opérations patrimoniales				-	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-		-	
Total DEPENSES CUMULEES		23 204,80	24 325,29	25 500,09	26 732	26 731,07

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>					
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 329,00	11 876,00	12 450,18	499	499,27
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et dettes assimilés					
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-		-	
Total des recettes d'équipement		11 329,00	11 876,00	12 450,18	499	499,27
28	Amortissements des immobilisations					
Total des recettes financières		-	-		-	
45	Total opérations pour compte de tiers				-	
Total des recettes réelles d'investissement		-	-	-	499	-
021	Virement de la section de Fonct.	-	-		26 233	
040	Op. d'ordre transfert entre sections	-				
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-		26 732	
Total RECETTES CUMULEES		11 329,00	11 876,00	12 450,18		499,27

Résultat d'exercice	- 546,89	- 573,49	- 600,62		- 13 181,89
Résultat de clôture	- 11 875,80	- 12 449,29	- 13 049,91		- 26 231,80

Le remboursement du capital d'emprunt constitue l'unique opération d'investissement en dépenses que ne couvre pas l'affectation du résultat 2019.

▪ **La dette**

Opération	Capital emprunté	Taux	Annuité
Zone d'activités	280 000	4,83%	21 433,21
Total	280 000		21 433,21

L'emprunt souscrit en 2010 au taux de 4,83 % sur 20 ans arrivera à son terme en 2022.

Restau Bar Epicerie - Montaiguët

La Communauté de communes a acheté l'ancien « Hôtel de Bourgogne » à Montaiguët-en-Forez, pour y installer un bar-restaurant et une épicerie, ainsi qu'un logement de fonction pour les gérants du restaurant. Des travaux de rénovation ont été réalisés en mai 2017. Les gérants ont pris possession des lieux à cette date et ont ouvert au public le 12 juin 2017. L'épicerie a, quant à elle, maintenu son activité pendant ces travaux.

Ce budget, relevant du régime des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), doit être autonome financièrement. Il a remboursé au budget principal le solde de 50 000 € restant dû au titre d'une avance remboursable de 100 000 € après avoir versé 50 000 € en décembre 2017.

La location des locaux a permis en 2020 une recette totale de 11 184,75 € : loyers de 266,64 € HT/mois pour le restaurant, de 479,96 € HT/mois pour le logement, et de 212,57 € HT/mois pour l'épicerie.

Section de fonctionnement

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	4 581,98	1 279,65	1 309,58	17 598	1 340,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-	-
014	Atténuation de charges	-	-	-	-	-
65	Charges de gestion courante	-	-	-	-	-
656	Frais de fonctionnement des groupes élus	-	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		4 581,98	1 279,65	1 309,58	17 598	1 340,60
66	Charges financières	-	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
68	Dotations aux provisions	-	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	1 500	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 581,98	1 279,65	1 309,58	19 098	1 340,60
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre sections	-	5 556,00	22 311,00	22 311	22 311,00
043	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	5 556,00	22 311,00	22 311	22 311,00
Total DEPENSES		4 581,98	6 835,65	23 620,58	41 409	23 651,60

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des					197,00
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations	9 244,00				
75	Autres produits de gestion courante	6 600,00	10 098,26	10 899,95	11 510	11 184,75
013	Atténuation de charges	-	-	-	-	-
Total des recettes de gestion courante		15 844,00	10 098,26	10 899,95	11 510	11 381,75
76	Dotations et réserves	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	9 365	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 844,00	10 098,26	10 899,95	20 875	11 381,75
042	Op. d'ordre de transfert entre section		9 365,00	9 365,00		9 365,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	9 365,00	9 365,00	-	9 365,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté		11 262,02	23 889,63	20 534	20 534,00
Total RECETTES		15 844,00	30 725,28	44 154,58	41 409	41 280,75

Résultat d'exercice	11 262,02	23 889,63	- 3 355,63		- 2 904,85
Résultat de clôture	11 262,02	35 151,65	20 534,00		17 629,15

Section d'investissement

Le remboursement du capital d'emprunt constitue l'unique opération d'investissement.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	23 487,82				
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00		-	-	-
21	Immobilisations corporelles	36 477,88	2 042,50	-	11 000	-
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	209 005,12	3 712,50	-	-	-
Total des dépenses d'équipement		247 983,00	5 755,00	-	11 000	-
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	8 218,65	58 218,65	10 145	8 218,65
Total des dépenses financières		50 000,00	8 218,65	58 218,65	10 145	8 218,65
45	Total des opérat° pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		297 983,00	13 973,65	58 218,65	21 145	8 218,65
040	Opérations d'ordre entre sections		9 365,00	9 365,00	9 365	9 365,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	9 365,00	9 365,00	9 365	9 365,00
Total DEPENSES CUMULEES		321 470,82	23 338,65	67 583,65	30 510	17 583,65

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>		37 570,52	19 787,87	39 256,00	39 256,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 084,00				
13	Subventions d'équipement	155 457,34		64 741,20		
16	Emprunts et dettes assimilés	151 500,00			425	425,14
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-
Total des recettes d'équipement		359 041,34	-	64 741,20	425	425,14
28	Amortissements des immobilisations					
Total des recettes financières		-	-	-	-	-
45	Total des opérat° pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		359 041,34	37 570,52	84 529,07	39 681	39 681,56
021	Virement de la section de Fonct.	-	-	-		-
040	Op. d'ordre de transfert entre sections		5 556,00	22 311,00	22 311	22 311,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	5 556,00	22 311,00	22 311	22 311,00
Total RECETTES CUMULEES		359 041,34	43 126,52	106 840,07	61 992	61 992,56

Résultat d'exercice	61 058,34	- 17 782,65	19 468,55		5 152,49
Résultat de clôture	37 570,52	19 787,87	39 256,42		44 408,91

- La dette

Opération	Capital emprunté	Taux	Annuité	Extinction
Restau bar épicerie	164 373,00	0,00%	8 218,65	2036
Total	164 373,00		8 218,65	2036

Un prêt à taux zéro a été contracté en 2017 auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations sur une durée de 20 ans.

Maison du canal - Avrilly

La Communauté de communes a acheté une ancienne maison de garde le long du canal « de Roanne à Digoin » sur la commune d'Avrilly. L'objectif était de rénover ce site constitué d'une maison d'habitation et d'une ancienne grange, en vue de créer un hébergement touristique ainsi qu'un espace d'animation dédié à la promotion du canal et l'organisation de manifestations.

Les dépenses de fonctionnement concernent les consommations d'eau, les frais d'assurance et de taxe foncière.

La gestion de la location, qui a débuté en 2019, est assurée directement par la Communauté de communes.

Section de fonctionnement

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	258,77	753,91	619	446,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		258,77	753,91	619	446,29
68	Dotations aux provisions	-	-	1 379	1 378,47
Total des dépenses réelles de fonctionnement		258,77	753,91	1 998	1 824,76
023	Virement à la section d'investissement	-	-	10 349	-
042	Opérations d'ordre entre sections				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	10 349	-

Total DEPENSES	258,77	753,91	12 347	1 824,76
-----------------------	---------------	---------------	---------------	-----------------

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des				
74	Dotations et Participations	15 400,00	73 858,00	6 908	1 823,93
75	Autres produits de gestion courante			-	0,83
Total des recettes de gestion courante		15 400,00	73 858,00	6 908	1 824,76
77	Produits exceptionnels	-	-	5 439	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 400,00	73 858,00	12 347	1 824,76
042	Opérations d'ordre de transfert entre section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	-	-

002	Résultat de Fonctionnement reporté				
------------	---	--	--	--	--

Total RECETTES	15 400,00	73 858,00	12 347	1 824,76
-----------------------	------------------	------------------	---------------	-----------------

Résultat d'exercice	15 141,23	73 104,09		-
Résultat de clôture	15 141,23	73 104,09		-

Section d'investissement

Ce projet a été financé à hauteur de 74 % pour l'hébergement touristique (Etat et Département ; Europe pour l'espace d'animation). Les travaux débutés en 2018 ont été achevés en 2019. Le solde des recettes a été perçue en 2020. Cette année, les dépenses d'investissement ont porté sur l'équipement du logement en mobilier.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>		15 150,25	223 650	223 649,31
21	Immobilisations corporelles	-	12 689,84	24 192	10 026,62
23	Immobilisations en cours	90 517,52	264 664,80	12 131	1 364,92
Total des dépenses d'équipement		90 517,52	277 354,64	36 323	11 391,54
16	Emprunts et dettes assimilées	5 567,65	5 567,65	5 568	5 567,65
Total des dépenses financières		5 567,65	5 567,65	5 568	5 567,65
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		96 085,17	282 922,29	41 891	16 959,19
040	Opérations d'ordre entre sections			5 439	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	5 439	-
Total DEPENSES CUMULEES		96 085,17	298 072,54	270 980	240 608,50

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	78 211,75			
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 723,17	15 191,23	73 104	73 104,09
13	Subventions d'équipement	-	52 824,00	176 868	130 355,30
21	Immobilisations corporelles			9 280	9 287,59
23	Immobilisations en cours		6 408,00	-	
Total des recettes d'équipement		2 723,17	74 423,23	259 252	212 746,98
024	Produits des cessions d'immobilisations			-	
Total des recettes financières		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers			-	
Total des recettes réelles d'investissement		80 934,92	74 423,23	259 252	212 746,98
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	-	10 349	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			1 379	1 378,47
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-	11 728	1 378,47
Total RECETTES CUMULEES		80 934,92	74 423,23	270 980	214 125,45

Résultat d'exercice	- 93 362,00	- 208 499,06		197 166,26
Résultat de clôture	- 15 150,25	- 223 649,31		- 26 483,05

La dette

Ce projet a obtenu un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation à taux zéro.

Opération	Capital emprunté	Taux	Annuité	Extinction
Maison du canal	111 353	0,00%	5 567,65	2 036
Total	111 353,00		5 567,65	2 036

Bât. Artisanal « Les Bernards » - Le Donjon

La construction du bâtiment artisanal commencée en 2017 s'est achevée en 2018. Les premières locations ont été enregistrées en 2019. Elles constituent les principales recettes en 2020. Les dépenses portent sur les intérêts de l'emprunt (1 612 €) et sur différentes interventions de maintenance, de frais d'assurance ou d'électricité.

Section de fonctionnement

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	1 546,21	1 261,73	4 516	958,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	
Total des dépenses de gestion courante		1 546,21	1 261,73	4 516	958,97
65	Autres charges de gestion courante			-	0,62
66	Charges financières	3 135,10	1 697,24	1 613	1 611,99
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions	-	-	11 351	11 351,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 681,31	2 958,97	17 480	13 922,58
023	Virement à la section d'investissement	-	-	290 465	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	290 465	-

Total DEPENSES	4 681,31	2 958,97	307 945	13 922,58
-----------------------	-----------------	-----------------	----------------	------------------

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des		402,55	1 500	-
74	Dotations et Participations	5 000	28 448,00	8 602	-
75	Autres produits de gestion courante		3 047,00	9 880	9 939,56
Total des recettes de gestion courante		5 000,00	31 897,55	19 982	9 939,56
77	Produits exceptionnels	-	-	-	29
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 000,00	31 897,55	19 982	9 968,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre section			287 963	7 199,06
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	287 963	7 199,06
002	Résultat de Fonctionnement reporté				

Total RECETTES	5 000,00	31 897,55	307 945	17 167,29
-----------------------	-----------------	------------------	----------------	------------------

Résultat d'exercice	318,69	28 938,58		3 244,71
Résultat de clôture	318,69	28 938,58		3 244,71

Section d'investissement

Le déficit reporté et l'échéance d'emprunt constituent les principales dépenses d'investissement en 2020.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	92 395,03	108 554,93	28 938	28 937,48
23	Immobilisations en cours	161 609,75	3 723,04	7 000	-
Total des dépenses d'équipement		254 004,78	112 277,97	35 938	28 937,48
16	Emprunts et dettes assimilées	6 683,15	6 767,08	6 853	6 852,07
Total des dépenses financières		6 683,15	6 767,08	6 853	6 852,07
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		260 687,93	119 045,05	42 791	35 789,55
040	Opérations d'ordre entre sections			287 963	7 199,06
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	287 963	7 199,06

Total DEPENSES CUMULEES	260 687,93	119 045,05	330 754	42 988,61
--------------------------------	-------------------	-------------------	----------------	------------------

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>				
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 355,00	318,69	28 938	28 938,58
13	Subventions d'équipement	149 778,00	88 468,88		
16	Emprunts et dettes assimilés		1 320,00		560,00
Total des recettes d'équipement		152 133,00	90 107,57	28 938	29 498,58
26	Particip., créances rattach. à des participat°				
Total des recettes financières		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		-	-	-	-
021	Virement de la section de Fonctionnement			290 465	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			11 351	11 351,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-	301 816	11 351,00
Total RECETTES CUMULEES		152 133,00	90 107,57	330 754	40 849,58

Résultat d'exercice	- 108 554,93	- 28 937,48	0	26 798,45
Résultat de clôture	- 108 554,93	- 28 937,48	0	- 2 139,03

BIC Atelier Relais – Dompierre/B. – Liernolles – St Pourçain/B.

Le budget BIC regroupe les opérations concernant : la construction d'un atelier mécanique (Agri Auto) sur la zone de Liernolles – l'aménagement de l'abattoir sis à Dompierre-sur-Besbre et du local « ex-Philosophie gourmande » sis à St Pourçain-sur-Besbre et de l'extension de la plateforme Locoboat à Dompierre-sur-Besbre.

Section de fonctionnement

Quelques travaux d'entretien ont été réalisés (abattoir) pour maintenir en bon état l'équipement. Les autres dépenses correspondent aux frais d'assurance, de taxes foncières et ordures ménagères et aux remboursements des intérêts d'emprunt.

Les recettes proviennent du paiement des loyers (Agri Auto, Avicole du Pont), du remboursement de la taxe foncière et de la cotisation d'assurance par Agri Auto. Le versement d'une subvention d'équilibre a été effectué par le budget principal (12 458 €)

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	3 807,28	4 680,58	6 668,00	4 832,85
65	Charges de gestion courante			1 252,00	1 251,93
Total des dépenses de gestion courante		3 807,28	4 680,58	7 920,00	6 084,78
66	Charges financières	2 289,54	1 289,11	773,00	771,30
68	Dotations aux provisions			34 756,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 096,82	5 969,69	43 449,00	6 856,08
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	35 651,00	35 651,28		34 756,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		35 651,00	35 651,28	-	34 756,00
002	Déficit d'exploitation		1 235,93	338,00	337,86
Total DEPENSES		41 747,82	42 856,90	43 787,00	41 949,94

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	2 349,14	2 571,48	5 934,00	2 778,81
74	Dotations et Participations	7 242,00	8 820,00	14 425,00	12 458,00
75	Autres produits de gestion courante	25 341,16	25 745,56	18 046,00	18 047,06
Total des recettes de gestion courante		34 932,30	37 137,04	38 405,00	33 283,87
78	Reprises sur amortissements et provisions				3 284,07
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 932,30	37 137,04	38 405,00	36 567,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 382,00	5 382,00	5 382,00	5 382,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 382,00	5 382,00	5 382,00	5 382,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	197,59	-	-	-
Total Recettes de l'exercice		40 314,30	42 519,04	43 787,00	41 949,94
Total RECETTES		40 511,89	42 519,04	43 787,00	41 949,94

Résultat d'exercice	-	1 631,11	-	898,07	-	337,86
Résultat de clôture	-	1 235,93	-	337,86	-	-

Encours au 1er janvier 2021				
	Agri auto		Locaboat	Encours total
2007	23 430	132 000		155 430
2008	22 561	125 467		148 028
2009	21 361	118 666	16 642	156 668
2010	20 112	111 583	14 817	146 512
2011	18 812	104 209	12 906	135 927
2012	17 460	96 531	10 903	124 893
2013	16 052	88 536	8 804	113 393
2014	14 588	80 212	7 718	102 518
2015	13 064	71 545	5 466	90 074
2016	11 478	62 520	3 108	77 106
2017	9 828	53 123	1 329	64 280
2018	8 111	43 339		51 450
2019	6 324	33 152		39 475
2020	4 464	22 544		27 009
2021	2 529	11 500		14 029
2022	516			516

▪ **La dette**

Le remboursement de l'emprunt ayant servi à financer la plateforme Locaboat s'est terminé en 2017. Il reste un encours total de 14 029 € au 1^{er} janvier 2021.

Section d'investissement

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Cpte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté				
21	Immobilisations corporelles			-	1 224,88
23	Immobilisations en cours		-	161 009	0
Total des dépenses d'équipement		-	-	161 009	1 225
16	Emprunts et dettes assimilées	11 974,31	12 466,81	13 980	12 980
Total des dépenses financières		11 974,31	12 466,81	13 980	12 980
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		11 974,31	12 466,81	174 989	14 204
040	Opérations d'ordre entre sections	5 382,00	5 382,00	5 382	5 382
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 382,00	5 382,00	5 382	5 382
Total DEPENSES CUMULEES		17 356,31	17 848,81	180 371	19 586,46

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Cpte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	87 441,96	118 232,65	145 615	145 615,12
13	Subventions d'équipement				
16	emprunts et dettes assimilés	1 000,00	-	0	0
Total des recettes d'équipement		1 000,00	-	0	0
26	Particip., créances rattach. à des participat°				
27	Autres immobilisations financières	11 496,00	9 580,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		11 496,00	9 580,00	0	0
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		12 496,00	9 580,00	0	0
021	Virement de la section de Fonctionnement				
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	35 651,00	35 651,28	34 756	34 756
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		35 651,00	35 651,28	34 756	34 756
Total recettes de l'exercice		48 147,00	45 231,28	34 756	34 756
Total RECETTES CUMULEES		135 588,96	163 463,93	180 371	180 371,12
Résultat d'exercice		30 790,69	27 382,47	-145 615	15 169,54
Résultat de clôture		118 232,65	145 615,12	0	160 784,66

Des réparations sur la chambre froide de l'Abattoir de Dompierre-sur-Besbre ont été nécessaire pour 1 224, 88 € HT.

ZA – SALIGNY-SUR-ROUDON

Deux entreprises sont installées sur la ZA de Saligny-sur-Roudon :

- Chaudronnerie Métallurgie Salignoise (CMS) depuis 2003. Spécialisée dans l'activité de tôlerie fine de précision, de la chaudronnerie et de la mécano-soudure, elle est implantée sur une parcelle de 13 679 m². L'aménagement de la zone a permis de doubler la superficie des bâtiments industriels et de créer 4 emplois supplémentaires (de 14 à 18 aujourd'hui).
- Scierie Chassot. Implantée sur une parcelle de 7 641 m² depuis 2016.
- une oseraie. Nécessaire à l'activité du chantier d'insertion, elle est implantée sur une parcelle de 10 403 m². L'objectif étant de produire de l'osier et de parvenir à une complète autonomie pour envisager la réalisation de projets par les agents concernés sur le territoire communautaire.

Section de fonctionnement

Les dépenses sont constituées de la taxe foncière. Les recettes sont constituées du résultat de fonctionnement 2019 reporté.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	383,50	72,00	14 824,00	59,00
Total des dépenses de gestion courante					
66	Charges financières				
Total des dépenses réelles de fonctionnement					
023	Virement à la section d'investissement			400,00	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					

Total DEPENSES	383,50	72,00	15 224,00	59,00
-----------------------	---------------	--------------	------------------	--------------

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des		4 916,80	6 500,00	-
75	Autres produits de gestion courante				0,50
Total des recettes de gestion courante		-	4 916,80	6 500,00	0,50
77	Produits exceptionnels		23,00	-	38,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		-	4 939,80	6 500,00	38,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
002	Résultat de Fonctionnement reporté	4 240,19	3 856,69	8 724,00	8 724,49
Total Recettes de l'exercice		-	4 939,80	6 500,00	38,50
Total RECETTES		4 240,19	8 796,49	15 224,00	8 762,99

Résultat d'exercice	3 856,69	8 724,49	-	- 20,50
Résultat de clôture	3 856,69	8 724,49	-	8 703,99

ZA - CHAVROCHES

En 2003, la Communauté de communes a fait l'acquisition de deux parcelles de terrain situées sur la commune de Chavroches : parcelle A de 16 210 m² et parcelle B de 15 895 m², soit une superficie totale de 32 105 m².

En 2013, la Communauté de communes a effectué la cession partielle de la parcelle B, pour 2 312 m² à la CUMA Epi d'Or pour y construire un hangar de stockage de 630 m² pour 1 800 €. Le reste de la parcelle, soit 13 583 m², est utilisé pour des besoins agricoles.

Section de fonctionnement

La seule dépense concerne l'acquittement de la taxe foncière, couverte par le résultat de fonctionnement reporté 2019.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	125,00	128,00	134,00	134,00
Total des dépenses de gestion courante		125,00	128,00	134,00	134,00
66	Charges financières	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		125,00	128,00	134,00	134,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	850,00	-
042	Opérations d'ordre entre sections	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	850,00	-
Total DEPENSES		125,00	128,00	984,00	134,00

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	-	-	-	-
74	Dotations et Participations	123,00	10,00	133,00	-
Total des recettes de gestion courante		123,00	10,00	133,00	-
77	Produits exceptionnels	-	44,00	-	83,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		123,00	54,00	133,00	83,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	125,00	84,00	134,00	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		125,00	84,00	134,00	-
002	Résultat de Fonctionnement reporté	584,08	707,08	717,00	717,08
Total recettes de l'exercice		248,00	138,00	267,00	83,00
Total RECETTES		832,08	845,08	984,00	800,08

Résultat d'exercice	123,00	10,00	-	717,00	-	51,00
Résultat de clôture	707,08	717,08	-	-	-	666,08

Section d'investissement

Aucune dépense réelle n'a été effectuée en 2020. Il reste une surface de terrain disponible à la vente de 29 793 m².

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	507,00	632,00	716,00	716,00
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Total des dépenses d'équipement		-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Total des dépenses financières		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		507,00	632,00	716,00	716,00
040	Opérations d'ordre entre sections	125,00	84,00	134,00	-
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		125,00	84,00	134,00	-
Total dépenses de l'exercice		125,00	84,00	134,00	-
Total DEPENSES CUMULEES		632,00	716,00	850,00	716,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	-	-	-	-
13	Subventions d'équipement	-	-	-	-
Total des recettes d'équipement		-	-	-	-
10222	FCTVA	-	-	-	-
Total des recettes financières		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		-	-	-	-
021	Virement de la section de Fonctionnement			850,00	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections				
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-	850,00	-
Total RECETTES CUMULEES		-	-	850,00	-

Résultat d'exercice	-	125,00	-	84,00	716,00	-
Résultat de clôture	-	632,00	-	716,00	-	716,00

ZA - Liernolles

En 2005, un atelier relais de mécanique agricole « Agri Auto » a été accueilli sur une parcelle de 5 660 m² issue d'un terrain d'une superficie totale de 9 605 m². Cette entreprise de vente et de réparation, d'entretien de voitures, machines agricoles était située au centre bourg de la commune de Liernolles, sans possibilité d'extension.

A ce jour, une parcelle non viabilisée de 27 20 m² reste disponible.

Section de fonctionnement

Aucune dépense n'a été réalisée en 2020. Les opérations relatives à la taxe foncière et charges d'emprunt étant réglées sur le Budget annexe « BIC ».

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	185,81	-	202,00	-
Total des dépenses de gestion courante		185,81	-	202,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		185,81	-	202,00	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-	2,00	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	2,00	-
Total DEPENSES		185,81	-	204,00	-

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
Total des recettes de gestion courante		-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	-	-
002	Résultat de Fonctionnement reporté	390,39	204,58	204,00	204,58
Total RECETTES		390,39	204,58	204,00	204,58

Résultat d'exercice	-	185,81	-	-	204,00	-
Résultat de clôture		204,58	204,58			204,58

Section d'investissement

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté	2,00	2,00	2,00	2,00
Total des dépenses d'équipement		-	-	-	-
Total des dépenses financières		-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	-	-
Total DEPENSES CUMULEES		2,00	2,00	2,00	2,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	-	-	-	-
Total des recettes d'équipement		-	-	-	-
Total des recettes financières		-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-	2,00	-
Total RECETTES CUMULEES		-	-	2,00	-

Résultat d'exercice		-	2,00		-	
Résultat de clôture		-	2,00	-	2,00	-

Aucune opération n'a été effectuée en investissement.

ZA – Sept Fons – Dompierre-sur-Besbre

En 2008, la Communauté de communes a fait l'acquisition de terrains pour réaliser une zone d'activité d'environ 10 hectares. Cette zone est située à côté de l'entreprise PSA et de la RCEA.

Depuis 2014, la ZA de Sept Fons accueille les entreprises : **Michaud Location**, entreprise de location de matériel de BTP et agricole, sur une parcelle de 5 470 m², **Thivent Val de Besbre**, entreprise de travaux publics, installée sur une superficie totale de terrain de 13 275 m² et **SCI ATNS** (ex SARL ASG Holding (holding de Metalset)), unité de fabrication de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie, sur une parcelle de 14 375 m².

La totalité de la surface à bâtir de la ZA est utilisée.

En revanche, une parcelle de terrain de 7 hectares, classée en zone AUi au PLU communal est considérée comme « friche industrielle » : de par ses caractéristiques géotechniques, elle ne peut accueillir de bâtiment. Elle autorise l'implantation de panneaux solaires.

En 2016, la société de développement d'énergies photovoltaïques et éoliennes, **LUXEL**, a déposé un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la zone. Une promesse de bail emphytéotique est signée.

Le permis de construire déposé par la société LUXEL est en cours d'instruction suite à l'acceptation par la DREAL Rhône-Alpes Auvergne des mesures environnementales compensatrices proposées. Après enquête publique, ce projet de centrale photovoltaïque pourrait ainsi voir le jour en 2022.

Section de fonctionnement

Dépenses de FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	338,84	238,30	281,00	313,28
Total des dépenses de gestion courante		338,84	238,30	281,00	313,28
66	Charges financières				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		338,84	238,30	281,00	313,28
023	Virement à la section d'investissement			63 470,00	-
042	Opérations d'ordre entre sections				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	63 470,00	-
Total DEPENSES		338,84	238,30	63 751,00	313,28
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
74	Dotations et Participations				
75	Autres produits de gestion courante		0,59		0,29
Total des recettes de gestion courante		-	0,59	-	0,29
76	Dotations et réserves				
Total des recettes réelles de fonctionnement		-	0,59	-	0,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	927,96	201,82	261,00	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		927,96	201,82	261,00	-
002	Résultat de Fonctionnement reporté	66 812,30	67 401,42	67 365,00	67 365,53
Total RECETTES		927,96	202,41	261,00	0,29
Total RECETTS CUMULEES		67 740,26	67 603,83	67 626,00	67 365,82
Résultat d'exercice		589,12	- 35,89		- 312,99
Résultat de clôture		67 401,42	67 365,53		67 052,54

Section d'investissement

Aucune opération n'a été réalisée en 2020.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	62 078,46	63 006,42	63 209,00	63 208,24
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Total des dépenses d'équipement		-	-	-	-
10	Dotations et Réserves	-	-	-	-
Total des dépenses financières		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		62 078,46	63 006,42	63 209,00	63 208,24
040	Opérations d'ordre entre sections	927,96	201,82	261,00	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		927,96	201,82	261,00	-
Total des dépenses de l'exercice		927,96	201,82	261,00	-
Total DEPENSES CUMULEES		63 006,42	63 208,24	63 470,00	63 208,24

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	-	-	-	-
13	Subventions d'équipement	-	-	-	-
Total des recettes d'équipement		-	-	-	-
10	Dotations et réserves	-	-	-	-
Total des recettes financières		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		-	-	-	-
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	-	63 470,00	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-	63 470,00	-
Total RECETTES CUMULEES		-	-	63 470,00	-

Résultat d'exercice	- 927,96	- 201,82		-
Résultat de clôture	- 63 006,42	- 63 208,24	-	- 63 208,24

Hébergements touristiques Pierrefitte-sur-Loire – Jaligny-sur-Besbre – Thionne - Avrilly

Les hébergements touristiques sont constitués des gîtes d'étape à Pierrefitte-sur-Loire et à Avrilly, des gîtes « Le Moutier » et « Les Loges » à Thionne et des parcs résidentiels de loisir de Pierrefitte-sur-Loire (12 mobil home) et de Jaligny-sur-Besbre (6 chalets).

Section de fonctionnement

Les dépenses 2020 portent sur les charges à caractère général : consommation eau, électricité, fournitures d'entretien, taxes foncières, frais d'assurance, maintenance, interventions nécessaires sur des nids de guêpes, rinçages cuve d'aires de camping-car à Beaulon, pose du wifi dans les chalets de Jaligny-sur-Besbre et de nettoyages pour un total de 33 735 €. Les frais de personnel représentent une dépense de 28 623 €, en baisse à cause d'une fréquentation en diminution suite aux différentes mesures de confinement.

L'association du Canal de Roanne à Digoin a versé une participation exceptionnelle de 4 000 € pour aider aux frais de fonctionnement de la borne de service de la Halte Nautique de Luneau. Avec la crise sanitaire, les recettes liées aux locations sont en baisse de plus de 30 %. Un sinistre causé par la grêle du 06/07/2019 sur le parc de mobil-homes de Pierrefitte a engendré un remboursement de l'assurance de plus de 11 000 €.

Dépenses de Fonctionnement		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	24 957,59	33 698,10	34 666	33 734,63
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 198,56	32 936,20	40 000	28 622,63
Total des dépenses de gestion courante		55 156,15	66 634,30	74 666	62 357,26
67	Charges exceptionnelles		43,79	100	99,17
Total des dépenses réelles de fonctionnement		55 156,15	66 678	74 766	62 456
023	Virement à la section d'investissement			-	
042	Opérations d'ordre entre sections	101 358,02	83 886,18	84 868	84 867,18
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		101 358,02	83 886,18	84 868	84 867,18
002	Déficit d'exploitation		1 182,04		
Total DEPENSES		157 696,21	150 564,27	159 634	147 323,61

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
72	Production immobilisée				
74	Dotations et Participations	67 664,02	34 466,00	67 714	42 587,20
75	Autres produits de gestion courante	50 314,05	59 288,77	40 000	40 918,88
Total des recettes de gestion courante		117 978,07	93 754,77	107 714	83 506,08
77	Produits exceptionnels		259,20	-	13 396,97
Total des recettes réelles de fonctionnement		117 978,07	94 013,97	107 714	96 903,05
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	49 263,00	49 263,00	50 763	49 263,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		49 263,00	49 263,00	50 763	49 263,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté		8 444,86	1 157	1 157,56
Total recettes de l'exercice		167 241,07	143 276,97	158 477	146 166,05
Total recettes cumulées		167 241,07	151 721,83	159 634	147 323,61

Résultat d'exercice	10 726,90	- 7 287,30		- 1 157,56
Résultat de clôture	9 544,86	1 157,56		-

Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2020 ont concerné des travaux de réparation des façades et des gouttières suite aux dégâts causés par la grêle sur les mobil homes de Pierrefitte-sur-Loire et un achat d'équipements pour les différents hébergements.

La recette perçue consiste en une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>				
21	Immobilisations corporelles	2 657,10	4 693,51	308 302	13 750,99
23	Immobilisations en cours		10 243,63	160 040	4 902,25
Total des dépenses d'équipement		2 657,10	14 937,14	468 342	18 653,24
16	Emprunts et dettes assimilées				
Total des dépenses financières					
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opérations d'ordre entre sections	49 263	49 263	50 763	
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		49 263	49 263	50 763	49 263
Total DEPENSES CUMULEES		51 920,10	64 200,14	519 105	67 916,24

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	235 813,93	285 251,85	306 037	306 037,89
13	Subventions d'équipement			128 200	7 736,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
Total des recettes d'équipement		-	-	128 200,00	7 736,00
10	Dotations et réserves		1 100,00		
1068	Excédents capitalisés				
13	Autres subventions non transférables		-		-
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières		-	1 100,00	0	-
Total des recettes réelles d'investissement		235 813,93	286 351,85	434 237	313 773,89
021	Virement de la section de Fonctionnement			0	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	101 358,02	83 886,18	84 868	84 867,18
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		101 358,02	83 886,18	84 868	84 867,18
Total recettes de l'exercice		101 358,02	83 886,18	84 868	92 603,18
Total recettes cumulées		337 171,95	370 238,03	519 105	398 641,07

Résultat d'exercice	49 437,92	19 686,04		24 686,94
Résultat de clôture	285 251,85	306 037,89		330 724,83

Atelier des Vernisses - Diou

En 2008, la Communauté de communes a réalisé un bâtiment de 1 022 m² sur la Zone d'Activité des Vernisses à Diou pour y installer la SARL « Atelier des Vernisses », entreprise adaptée. En 2019, la Communauté de communes a réalisé pour cette SARL les travaux de construction d'une extension de 225 m² du bâtiment.

Section de fonctionnement

Les dépenses 2020 portent sur les charges à caractère général : assurance, électricité, taxes foncières. Les charges financières constituent le remboursement des intérêts d'emprunt.

Les recettes constituent le remboursement par la SARL Atelier des Vernisses le remboursement de la taxe foncière, et le loyer annuel de 31 750 €

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	4 009,02	2 845,74	3 869,00	3 697,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		4 009,02	2 845,74	3 869,00	3 697,10
66	Charges financières	12 623,01	11 723,32	10 784,00	10 782,98
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 632,03	14 569,06	14 653,00	14 480,08
023	Virement à la section d'investissement			64 094,00	-
042	Opérations d'ordre entre sections	34 051,00	34 051,00	35 311,00	35 311,00
043	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		34 051,00	34 051,00	99 405,00	35 311,00
Total Charges rattachées					
Total DEPENSES		50 683,03	48 620,06	114 058,00	49 791,08

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	1 945,00	1 933,00	2 800,00	1 933,00
73	Impôts et Taxes				
74	Dotations et Participations	1 000,00	-	54 842,00	-
75	Autres produits de gestion courante	30 396,76	31 094,20	31 604,00	31 749,44
013	Atténuation de charges				
Total des recettes de gestion courante		33 341,76	33 027,20	89 246,00	33 682,44
76	Dotations et réserves	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	1 916,00	9 945,00	
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 433,72	7 433,72	14 867,00	15 610,81
Total des recettes réelles de fonctionnement		40 775,48	42 376,92	114 058,00	49 293,25
042	Op. d'ordre de transfert entre section	9 945,00	9 945,00		9 945,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 945,00	9 945,00	-	9 945,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté				

Total recettes de l'exercice	50 720,48	52 321,92	114 058,00	59 238,25
Total RECETTES	50 720,48	52 321,92	114 058,00	59 238,25

Résultat d'exercice	37,45	3 701,86	-	9 447,17
Résultat de clôture	37,45	3 701,86	-	9 447,17

Section d'investissement

Les dépenses réalisées en 2020 constituaient des opérations d'investissement effectuées en 2019 sur la construction de l'extension du bâtiment.

La principale recette perçue en 2020 constituait le solde de la DETR relative à ces travaux.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté			101 332,00	101 332,76
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)		137 795,52		
21	Immobilisations corporelles			10 000,00	774,24
23	Immobilisations en cours	18 905,52	-	29 385,00	27 933,21
Total des dépenses d'équipement		18 905,52	137 795,52	39 385,00	28 707,45
10	Dotations et Réserves				
13	Subventions d'investissement			9 945,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	19 919,36	20 818,61	21 759,00	21 758,48
18	Compte de liaison : affectation				
14	Provisions				
Total des dépenses financières		19 919,36	20 818,61	31 704,00	21 758,48
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		38 824,88	158 614,13	71 089,00	50 465,93
040	Opérations d'ordre entre sections	9 945,00	9 945,00		9 945,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 945,00	9 945,00	-	9 945,00

Total DEPENSES CUMULEES	48 769,88	168 559,13	172 421,00	161 743,69
--------------------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	17 717,15	33 137,92		
13	Subventions d'équipement	18 690,00	-	69 315,00	39 315,00
Total des recettes d'équipement		36 407,15	33 137,92	69 315,00	39 315,00
10	Dotations et réserves	11 449,65	37,45	3 701,00	3 701,86
16	Emprunts et assimilés		-		
Total des recettes financières		11 449,65	37,45	3 701,00	3 701,86
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		47 856,80	33 175,37	73 016,00	43 016,86
021	Virement de la section de Fonctionnement			64 094,00	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 051,00	34 051,00	35 311,00	35 311,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		34 051,00	34 051,00	99 405,00	35 311,00
Recettes de l'exercice		34 051,00	34 051,00	99 405,00	35 311,00
Total RECETTES CUMULEES		81 907,80	67 226,37	172 421,00	78 327,86

Résultat d'exercice	15 420,77	- 134 508,13		17 916,93
Résultat de clôture	33 137,92	- 101 332,76		- 83 415,83

▪ **La dette**

Pour financer les travaux de construction de l'atelier, la Communauté de communes a dû recourir à l'emprunt :

Montant : 430 000 €

Date : sept.2009

Taux fixe : 4,44 %

Durée : 20 ans

Coût de l'emprunt :

Année	Encours	Capital	Intérêts	Annuité	Encours
2009	430 000,00	6 767,45	9 508,65	16 276,10	423 232,55
2010	423 232,55	13 991,48	18 560,72	32 552,20	409 241,07
2011	409 241,07	14 623,13	17 929,07	32 552,20	394 617,94
2012	394 617,94	15 283,29	17 268,91	32 552,20	379 334,65
2013	379 334,65	15 973,26	16 578,94	32 552,20	363 361,39
2014	363 361,39	16 694,36	15 857,84	32 552,20	346 667,03
2015	346 667,03	17 448,03	15 104,17	32 552,20	329 219,00
2016	329 219,00	18 235,71	14 316,49	32 552,20	310 983,29
2017	310 983,29	19 058,96	13 493,24	32 552,20	291 924,33
2018	291 924,33	19 919,36	12 632,84	32 552,20	272 004,97
2019	272 004,97	20 818,61	11 733,59	32 552,20	251 186,36
2020	251 186,36	21 758,48	10 793,72	32 552,20	229 427,88
2021	229 427,88	22 740,76	9 811,44	32 552,20	206 687,12
2022	206 687,12	23 767,38	8 784,82	32 552,20	182 919,74
2023	182 919,74	24 840,35	7 711,85	32 552,20	158 079,39
2024	158 079,39	25 961,76	6 590,44	32 552,20	132 117,63
2025	132 117,63	27 133,79	5 418,41	32 552,20	104 983,84
2026	104 983,84	28 358,75	4 193,45	32 552,20	76 625,09
2027	76 625,09	29 638,99	2 913,21	32 552,20	46 986,10
2028	46 986,10	30 977,04	1 575,16	32 552,20	16 009,06
2029	16 009,06	16 009,06	267,04	16 276,10	0,00
Total		430 000,00	221 044,00	651 044,00	

Cœur commercial – St Gérard-le-Puy

Le budget Cœur commercial de St Gérard-le-Puy regroupe les opérations concernant les locations et l'entretien d'un bâtiment en copropriété. Ce dernier est constitué au rez-de-chaussée de deux locaux commerciaux loués. L'un d'une superficie de 180 m² à l'Épicerie des Petits Bonheurs, par bail commercial et l'autre, d'une superficie de 63 m² à Locaposte. L'étage du bâtiment est constitué de logements, propriété d'Allier Habitat.

Section de fonctionnement

L'essentiel des dépenses est constitué des frais liés au bâtiment (assurance, contrôles et maintenances périodiques, frais de gestion de copropriété, taxe foncière), charges financières (intérêts d'emprunt).

Les recettes sont constituées des loyers perçus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020
011 - Charges à caractère général	3 981,33	5 803,00	4 968,50	5 126,00	3 485,40
65 - Autres charges de gestion courante			2,41		
66 - Charges financières	3 753,33	3 348,77	2 944,23	2 542,00	2 539,67
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
Total dépenses réelles	7 734,66	9 151,77	7 915,14	7 668	6 025
023 - Virement à la sect. d'investissement				9 701	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	6 558,50	6 558,50	6 672,50	6 560	6 558,50
Total dépenses d'ordre	6 558,50	6 558,50	6 672,50	16 261	6 559

Total dépenses de fonctionnement	14 293,16	15 710,27	14 587,64	23 929	12 583,57
---	------------------	------------------	------------------	---------------	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses				0,00	
74 - Dotations, subventions et participations			300,00	8 114,00	
75 - Autres produits de gestion courante	17 473,60	15 523,36	15 659,91	15 815,00	15 854,85
77 - Produits exceptionnels		165,96	0,00	0,00	
Total recettes réelles	17 473,60	15 689,32	15 959,91	23 929	15 855
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections				0,00	
043 - Op. ordre à l'intérieur de la section				0,00	
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 564,65	3 445,09	1 294,14		0,00
Total recettes de fonctionnement	21 038,25	19 134,41	17 254,05	23 929	15 854,85

Résultat d'exercice	3 180,44	-20,95	1 372,27		3 271,28
Résultat de clôture	6 745,09	3 424,14	2 666,41		3 271,28

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées pour l'essentiel au remboursement du capital d'emprunt.

Suite aux travaux d'assainissement sur la commune de St Gérard le Puy, et un constat du SIVOM du Val d'Allier de non-conformité des raccordements EU/EP du bâtiment, des travaux ont été réalisés par l'entreprise LTA. Cette dépenses a été proratisée en fonction de la superficie globale du bâtiment soit 444/1000^{èmes} pour la Communauté de communes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020
020 - Dépenses imprévues				0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés	9 927,09	9 300,00	9 300,00	9 900,00	9 300,00
23 - Immobilisations en cours				7 000,00	790,32
Total dépenses réelles	9 927,09	9 300,00	9 300,00	16 900,00	10 090,32

Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00		0,00
------------------------	------	------	------	--	------

001 - Déficit d'investissement reporté	2 718,66	3 287,25	2 128,75	2 627	2 626,25
---	-----------------	-----------------	-----------------	--------------	-----------------

Total dépenses d'Investissement	12 645,75	12 587,25	11 428,75	19 527	12 716,57
--	------------------	------------------	------------------	---------------	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 800,00	3 300,00	2 130,00	2 666	2 666,41
16 - Emprunts et dettes assimilés		600,00	0,00	600,00	
Total recettes réelles	2 800,00	3 900,00	2 130,00	3 266,41	2 666,41
021 - Virement de la section de fonctionnement				9 701,00	
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	6 558,50	6 558,50	6 672,50	6 560,00	6 558,50
Total recettes d'ordre	6 558,50	6 558,50	6 672,50	16 261,00	6 558,50

001 - Excédent d'investissement reporté					
--	--	--	--	--	--

Total recettes d'investissement	9 358,50	10 458,50	8 802,50	19 527	9 224,91
--	-----------------	------------------	-----------------	---------------	-----------------

Résultat d'exercice	- 568,59	1 158,50	- 497,50		- 865,41
Résultat de clôture	-3 287,25	-2 128,75	-2 626,25		-3 491,66

Pôle Emploi Entreprises – Varennes-sur-Allier

Le budget Pôle Emploi Entreprises regroupe les opérations concernant les locations et l'entretien d'un bâtiment communautaire composé de bureaux et de salles de réunion au siège de la Communauté de communes.

La salle de réunion du Conseil communautaire « Salle Collet Mériaud », son office et son local technique, le local d'Arkéocité, sont intégrés dans ce budget.

Section de fonctionnement

L'essentiel des dépenses et recettes de fonctionnement est lié à la location même du bâtiment :

Dépenses : Eau, Electricité, Chauffage, Taxe foncière, Intérêts d'emprunt et amortissement du bâtiment

Recettes : Loyers et avances sur charges, amortissement de subventions reçues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
011 - Charges à caractère général	15 586,78	13 267,45	14 363,42	14 600,00	13 154,85
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières	11 890,45	11 019,12	10 172,73	9 340,00	9 330,39
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
Total dépenses réelles	27 477,23	24 286,57	24 536,15	23 940,00	22 485,24
023 - Virement à la sect. d'investissement				24 701,00	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	46 919,90	46 353,00	46 352,00	46 352,00	46 352,00
Total dépenses d'ordre	46 919,90	46 353,00	46 352,00	71 053,00	46 352,00
Total dépenses de fonctionnement	74 397,13	70 639,57	70 888,15	94 993,00	68 837,24

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	68,98				
74 - Dotations, subventions et participations	34 800,00	35 800,00	32 757,00	40 363,00	13 562,82
75 - Autres produits de gestion courante	40 680,43	38 634,29	42 092,00	41 244,00	41 635,63
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels					
Total recettes réelles	75 549,41	74 434,29	74 849,00	81 607,00	55 198,45
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	13 595,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
043 - Op. ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'ordre	13 595,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00

002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 451,88	2 799,16	1 354,88		0,00
--	----------	----------	----------	--	------

Total recettes de fonctionnement	95 596,29	90 619,45	89 589,88	94 993,00	68 584,45
---	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Résultat d'exercice	14 747,28	17 180,72	17 346,85		-252,79
Résultat de clôture	21 199,16	19 979,88	18 701,73		-252,79

Section d'investissement

Le capital d'emprunt et le déficit de l'exercice précédent constituent les principales dépenses d'investissement.

Des travaux de raccordement des eaux usées ont été réalisés pour un montant de 3 225 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP2020	CA 2020
020 - Dépenses imprévues				0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés	51 666,66	51 666,67	51 666,66	54 167,00	51 731,99
23 - Immobilisations en cours				6 000,00	3 225,20
Total dépenses réelles	51 666,66	51 666,67	51 666,66	60 167,00	54 957,19
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	13 595,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
Total dépenses d'ordre	13 595,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
001 - Déficit d'investissement reporté	16 782,99	18 324,75	18 624,42	18 701,00	18 700,08
Total dépenses d'investissement	82 044,65	83 377,42	83 677,08	92 254,00	87 043,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP2020	CA 2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 800,00	18 400,00	18 625,00	18 701,00	18 701,73
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	2 500,00	209,04
Total recettes réelles	16 800,00	18 400,00	18 625,00	21 201,00	18 910,77
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	24 701,00	
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	46 919,90	46 353,00	46 352,00	46 352,00	46 352,00
Total recettes d'ordre	46 919,90	46 353,00	46 352,00	71 053,00	46 352,00

001 - Excédent d'investissement reporté					
Total recettes d'Investissement	63 719,90	64 753,00	64 977,00	92 254,00	65 262,77
Résultat d'exercice	-1 541,76	-299,67	-75,66	18 701,00	-3 080,42
Résultat de clôture	-18 324,75	-18 624,42	-18 700,08	0,00	-21 780,50

ZAC « La Feuillouse » – Varennes-sur-Allier

Dans le cadre d'une concession d'aménagement des deux zones d'activité situées à Varennes-sur-Allier (ZAC de la Feuillouse et ZAC de Varennes Forterre), la Communauté de communes a confié la réalisation et la commercialisation, respectivement par délibérations du 29 janvier 1991 et du 18 septembre 2006, à la Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAu).

Pour mettre fin au financement de la trésorerie négative de la Seau, la Communauté de communes, par délibération du 22 juin 2015, a décidé de racheter les terrains viabilisés des deux ZAC de 2015 à 2018 en vue de les commercialiser.

Deux budgets annexes ont été créés par délibération du conseil communautaire du 20 novembre 2017.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
011 - Charges à caractère général	249 931,00	32 624,04	127,00	1 000	619,80
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
Total dépenses réelles	249 931,00	32 624,04	127,00	1 000	619,80
023 - Virement à la sect. d'investissement			0,00		
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		0,00		44 933	44 933,00
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	44 933	44 933,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté		0,00	20,42		
Total dépenses de fonctionnement	249 931,00	32 624,04	147,42	45 933	45 552,80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		0,00			
74 - Dotations, subventions et participations			45 895,58	0	
75 - Autres produits de gestion courante					
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels			5,00	38	38,00
Total recettes réelles	0,00	0,00	45 900,58	38	38,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	249 931,00	32 603,62	142,42	0	0,00
043 - Op. ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'ordre	249 931,00	32 603,62	142,42	0	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté				45 895	45 895,58
Total recettes de fonctionnement	249 931,00	32 603,62	46 043,00	45 933,00	45 933,58
Résultat d'exercice	0,00	-20,42	45 916,00	-45 895,00	-45 514,80
Résultat de clôture	0,00	-20,42	45 895,58	0,00	380,78

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020
020 - Dépenses imprévues				0	
16 - Emprunts et dettes assimilés				12 186	12 186,00
21 - Immobilisations corporelles			0,00	0	
23 - Immobilisations en cours				0	
Total dépenses réelles hors opération	0,00	0,00	0,00	12 186	12 186,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	249 931,00	32 603,62	142,42	0	
Total dépenses d'ordre	249 931,00	32 603,62	142,42	0	0,00
001 - Déficit d'investissement reporté		0,00	32 603,62	32 747	32 746,04
Total dépenses d'Investissement	249 931,00	32 603,62	32 746,04	44 933	44 932,04
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	249 931,00		0,00	0	
Total recettes réelles	249 931,00	0,00	0,00	0	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement			0,00	0	
040 - Opération d'ordre transfert entre sections		0,00		44 933	44 933,00
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	44 933	44 933,00
001 - Excédent d'investissement reporté					
Total recettes d'Investissement	249 931,00	0,00	0,00	44 933	44 933,00
Résultat d'exercice	0,00	-32 603,62	-142,42	32 747,00	32 747,00
Résultat de clôture	0,00	-32 603,62	-32 746,04	0,00	0,96

ZAC « Varennes Forterre » – Varennes-sur-Allier

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020
011 - Charges à caractère général	129 237,08	314 730,17	5 666,00	6 000	5 329,00
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
Total dépenses réelles	129 237,08	314 730,17	5 666,00	6 000	5 329,00
023 - Virement à la sect. d'investissement			0,00		
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections				10 155	10 155,00
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	10 155	10 155,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté			661,58		
Total dépenses de fonctionnement	129 237,08	314 730,17	6 327,58	16 155	15 484,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses					
74 - Dotations, subventions et participations		5 000,00	16 655,96		
75 - Autres produits de gestion courante					
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels			99,00	161	161,00
Total recettes réelles	0,00	5 000,00	16 754,96	161	161,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	129 237,08	309 068,59	5 567,00		
043 - Op. ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'ordre	129 237,08	309 068,59	5 567,00	0	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté				15 994	15 994,38
Total recettes de fonctionnement	129 237,08	314 068,59	22 321,96	16 155	16 155,38
Résultat d'exercice	0,00	-661,58	16 655,96	-15 994,00	-15 323,00
Résultat de clôture	0,00	-661,58	15 994,38	0,00	671,38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020
020 - Dépenses imprévues					
16 - Emprunts et dettes assimilés					
023 - Immobilisations en cours					
Total dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	129 237,08	309 068,59	5 567,00		
Total dépenses d'ordre	129 237,08	309 068,59	5 567,00	0	0,00
001 - Déficit d'investissement reporté			309 068,59	314 636	314 635,59
Total dépenses d'Investissement	129 237,08	309 068,59	314 635,59	314 636	314 635,59
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	CA 2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	10 155	10 155,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	129 237,08	0,00	0,00	304 481	304 481,00
Total recettes réelles	129 237,08	0,00	0,00	314 636	314 636,00
021 - Virement de la section de fonctionnement			0,00		
040 - Opération d'ordre transfert entre sections					
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0	0,00
001 - Excédent d'investissement reporté					
Total recettes d'Investissement	129 237,08	0,00	0,00	314 636	314 636,00
Résultat d'exercice	0,00	-309 068,59	-5 567,00	314 636,00	314 636,00
Résultat de clôture	0,00	-309 068,59	-314 635,59	0,00	0,41

La seule dépense réelle de fonctionnement est la taxe foncière d'un montant de 5 329 €.

Quand à la section d'investissement 2020, comme pour celles de 2018 et 2019, l'équilibre est atteint grâce à une avance du budget principal ; En 2020 celle-ci se monte à 304 481 €.

Ensemble immobilier – Varennes-sur-Allier

En 2019, la Communauté de communes a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier (riche Moreux) situé 20 rue du Bourbonnais à Varennes-sur-Allier. Cet ensemble immobilier comprend des bâtiments d'une surface totale de 8 900 m² sur un terrain de 3 hectares environ. La réhabilitation de cet ensemble doit permettre l'accueil d'entreprises dont l'activité serait plus spécifiquement dédiée à la logistique.

Section de fonctionnement

Les dépenses réalisées en 2020 correspondent au paiement de la Taxe foncière (36 702 €) et des frais d'honoraire de 1 775 € correspondant au diagnostic amiante avant travaux.

Les recettes correspondent à un remboursement de TVA (0.85€) à la subvention du budget principal pour 38 476,15 € nécessaire pour équilibrer la section.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020
011 - Charges à caractère général			2 493,00	40 027	38 477,00
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
Total dépenses réelles	0	0	2 493,00	40 027	38 477,00
023 - Virement à la sect. d'investissement					
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections					
Total dépenses d'ordre	0	0	0,00	0	0,00

Total dépenses de fonctionnement	0	0	2 493	40 027	38 477
---	----------	----------	--------------	---------------	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses					
74 - Dotations, subventions et participations			2 493,00	40 027	38 476,15
75 - Autres produits de gestion courante					0,85
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels					
Total recettes réelles	0,00	0,00	2 493,00	40 027	38 477,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections					
043 - Op. ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0	0,00

002 - Excédent de fonctionnement reporté					
--	--	--	--	--	--

Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	2 493,00	40 027	38 477,00
---	-------------	-------------	-----------------	---------------	------------------

Résultat d'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Section d'investissement

Par délibération n°118 du 9 décembre 2019, le conseil communautaire a décidé de réaliser une première phase de travaux de réhabilitation du site pour un montant prévisionnel de 456 423 € HT. Ils portaient sur :

- Le remplacement de la couverture existante,
- Réfection des façades avec installation de portes sectionnelles
- Révision de l'installation électrique
- Mise en œuvre de concassé autour des bâtiments
- Installation de clôture

En 2020, les dépenses réalisées concernaient les premières notes d'honoraire de l'économiste et de l'architecte pour un montant de 7 002,50 €.

Compte-tenu du déficit d'investissement 2019 reporté (203 193€), une avance de 180 300 € issue du budget principal a été versée pour l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Réalisé 2020
020 - Dépenses imprévues				0	
16 - Emprunts et dettes assimilés				0	
21 - Immobilisations en cours		0,00	203 193,40	16 806	
23 - Immobilisations en cours		0,00	0,00	260 000	7 002,50
Total dépenses réelles	0,00	0,00	203 193,40	276 806	7 002,50
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0	0,00
001 - Déficit d'investissement reporté		0,00	0,00		203 193,40
Total dépenses d'Investissement	0,00	0,00	203 193,40	276 806	210 195,90

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Réalisé 2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves				0	
13 - Subventions d'investissement		0,00	0,00	299 700	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés				-22 894	180 300,00
Total recettes réelles	0,00	0,00	0,00	276 806	180 300,00
021 - Virement de la section de fonctionnement				0	
040 - Opération d'ordre transfert entre sections				0	
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0	0,00
001 - Excédent d'investissement reporté					
Total recettes d'Investissement	0,00	0,00	0,00	276 806	180 300,00
Résultat d'exercice	0,00	0,00	-203 193,40		173 297,50
Résultat de clôture	0,00	0,00	-203 193,40		-29 895,90



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/32
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 32 – ADMINISTRATION GENREALE – Santé – Maison de santé Dompierre-sur-Besbre – SISA – Réduction de loyers

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une réduction de quatre mille euros sur le montant annuel de loyers de 2021 dû par la Société civile Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires dénommée SISA Entr'Allier Besbre et Loire,
- de charger le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/32
CLASSIFICATION	7.10

N° 32 – ADMINISTRATION GENERALE – Santé – Maison de santé Dompierre-sur-Besbre – SISA – Réduction de loyers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu la labellisation du projet de création d'un Pôle de santé pluri-professionnel intégrant la maison de santé pluri-professionnelle (MSP) sur la commune de Dompierre-sur-Besbre par l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne en date du 19 mars 2014,

Vu le bail professionnel relatif à la location des locaux de la maison de santé pluri-professionnelle communautaire de Dompierre-sur-Besbre entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Société civile Interprofessionnelle de soins ambulatoires dénommée SISA Entr'Allier Besbre et Loire signé le 5 mars 2018 et conclu jusqu'au 8 septembre 2025,

Considérant qu'au regard du contexte sanitaire lié à la crise Covid-19 depuis mars 2020, il convient de soutenir l'installation de médecins, aux côtés du Département de l'Allier,

Il est exposé :

L'installation de deux médecins au sein de la Maison de santé pluri-professionnelle située sur la commune de Dompierre-sur-Besbre, l'un en juin 2020 et l'autre en janvier 2021, justifie le soutien social et économique de la Communauté de communes (propriétaire de la Maison de santé pluri-professionnelle).

A ce titre, il est proposé d'accorder une réduction de quatre mille euros sur le montant annuel de loyers de 2021.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'accorder une réduction de quatre mille euros sur le montant annuel de loyers de 2021 dû par la Société civile Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires dénommée SISA Entr'Allier Besbre et Loire,
- de charger le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/33
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 33 – ADMINISTRATION GENERALE – Santé – Pôle social santé – Varennes-sur-Allier - Professionnel de santé - Réduction loyer

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une réduction de trois cent vingt-six euros et cinquante centimes au profit de Madame Véronique Alaterre, infirmière praticienne en luxopuncture, locataire au sein du pôle social santé à Varennes-sur-Allier, sur le montant annuel des loyers de l'année 2021,
- de charger le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

DELIBERATION N°	2021.03.29/33
CLASSIFICATION	7.10

N° 33 – ADMINISTRATION GENREALE – Santé – Pôle social santé – Varennes-sur-Allier - Professionnel de santé - Réduction loyer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et notamment sa compétence supplémentaire en matière de santé relative à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'un pôle social santé à Varennes-sur-Allier,

Vu la décision n°13 en date du 31 août 2020 par laquelle le Président a décidé la location du local n°3 du Pôle social santé à Varennes-sur-Allier par bail professionnel à Madame Véronique Alaterre, infirmière praticienne en luxopuncture, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de six ans,

Vu le bail professionnel relatif à la location d'un local au Pôle social santé de Varennes-sur-Allier conclu à partir du 1^{er} septembre 2020 entre la Communauté de communes et Madame Véronique Alaterre, infirmière praticienne en luxopuncture,

Considérant le contexte sanitaire lié à la crise Covid-2019 depuis mars 2020, il convient de soutenir l'installation de professionnels de santé,

Il est exposé :

L'installation d'une infirmière praticienne en luxopuncture, à compter du 1^{er} septembre 2020, au sein du pôle social santé à Varennes-sur-Allier, a été réalisée dans des conditions particulières. Les travaux de voirie aux abords du pôle social santé n'ont pas permis à Madame Alaterre d'exercer sa fonction dans des conditions favorables, celles-ci ajoutées aux conditions sanitaires dégradées liées à la crise COVID-19.

A ce titre, il est proposé d'accorder une réduction de trois cent vingt-six euros et cinquante centimes sur le montant de loyers de l'année 2021.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'accorder une réduction de trois cent vingt-six euros et cinquante centimes au profit de Madame Véronique Alaterre, infirmière praticienne en luxopuncture, locataire au sein du pôle social santé à Varennes-sur-Allier, sur le montant annuel des loyers de l'année 2021,
- de charger le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/34
CLASSIFICATION	8.9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSE, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 34 – FINANCES – Politiques culturelles – Résidence d'auteur 2021/2023 - Médiathèque « Les pieds dans l'eau » Jaligny-sur-Besbre – demande de soutien à la DRAC Auvergne Rhône Alpes et à l'Europe (LEADER) - Aide aux Résidences Ecrivain

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet pluriannuel 2021-2023 de mise en œuvre de résidence d'auteur (intégré dans la Médiathèque « les pieds dans l'eau » sise à Jaligny sur Besbre) pour une durée de 3 ans soit 2021 à 2023 inclus, dans la poursuite du projet (2018-2020) adopté par délibération du 12 octobre 2017, tel qu'il est exposé dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'approuver le plan de financement annuel présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,
- de solliciter les partenaires financiers tels que la DRAC Auvergne Rhône Alpes – « Aides aux résidences d'écrivain » et les Fonds Leader afin de soutenir ledit projet,
- de valider la candidature de Monsieur Antoine Janot, auteur-réalisateur pour intégrer la résidence d'auteur de septembre à novembre 2021,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/34
CLASSIFICATION	8.9

N° 34 – FINANCES – Politiques culturelles – Résidence d’auteur 2021/2023 - Médiathèque « Les pieds dans l’eau » Jaligny-sur-Besbre – demande de soutien à la DRAC Auvergne Rhône Alpes et à l’Europe (LEADER) - Aide aux Résidences Ecrivain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°108 A du 12 octobre 2017 relative à la demande de soutien à la DRAC Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l’aide aux Résidences d’écrivain pour un projet de mise en œuvre de résidence d’auteur 2018-2020 à la Médiathèque « Les pieds dans l’eau » à Jaligny sur Besbre,

Vu l’avis de la commission en date du 4 mars 2021,

Vu l’avis du bureau en date du 22 mars 2021,

Considérant que le projet de résidence d’auteur est intégré à l’équipement de la Médiathèque et son Exposition Permanente ainsi que l’EHTPA et la salle de mémoire dans le cadre du P.E.R (Pôle d’Excellence Rurale) « Cultiver la mémoire pour préparer l’avenir à Jaligny sur Besbre »,

Considérant les objectifs du projet :

- Permettre l’accès à la culture au plus grand nombre, la découverte du territoire et de ses populations,
- Favoriser la relation intergénérationnelle,
- Soutenir la création littéraire et faire découvrir un auteur et démystifier l’image de l’auteur et de la création,
- Donner les conditions de travail nécessaires pour réaliser son œuvre,
- Réaliser un travail de médiation autour de la littérature auprès des habitants du territoire.

Considérant la volonté de reconduire le projet de mise en œuvre de résidence d’auteur pour la période 2021-2023 et ainsi de développer l’accueil d’auteurs et de surcroît le rayonnement de la littérature à l’échelle du territoire,

Il est exposé :

Dans le cadre de son projet de développement culturel, la Communauté de communes a intégré au sein de la médiathèque communautaire une résidence d’auteur d’une durée de 2 à 10 mois maximum. Celle-ci a pour objet de soutenir la création littéraire, faire découvrir un auteur et lui permettre de faire un travail de médiation autour de la littérature auprès des habitants du territoire.

Par délibération n°108 A en date du 12 octobre 2017 le conseil communautaire a approuvé le projet pluriannuel 2018/2020 de mise en œuvre de la résidence d’auteur sur les bases suivantes :

- Définir des objectifs précis ainsi que la direction artistique que souhaite donner la Communauté de communes au travail de l’auteur,
- Privilégier un genre littéraire, si possible en adéquation avec le territoire (rural ou urbain),
- Définir le choix d’une commande ou d’une écriture libre,
- Mettre en place un programme d’animations et d’actions de médiation culturelles autour de l’écrivain,

Afin de poursuivre l’objectif fixé, il serait opportun de reconduire dans les mêmes conditions et avec les mêmes partenaires le plan de financement et le projet de résidence d’auteur sur la période 2021-2023, permettant ainsi d’accueillir sur les 3 années à venir des auteurs en résidence.

Comme pour la période 2018-2020, le plan de financement annuel pour la période 2021-2023 présente les dépenses et les recettes suivantes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Bourse auteur	7 500 €	DRAC Auvergne Rhône Alpes	7 200 €
Charges	1 500 €	Leader	800 €
Charges de fonctionnement	900 €	Autofinancement communautaire	2 500 €
Acquisition d'ouvrages	600 €		
TOTAL	10 500 €	TOTAL	10 500 €

Dans le cadre de la précédente résidence d'auteur, Joël Baqué, amoureux de la nature et des longues promenades en solitaire, a pu découvrir une nature qui l'a rendu complètement disponible à la création. C'est ainsi qu'est né son récit « Marcher Entr'Allier Besbre et Loire ». Par ailleurs, durant sa résidence, Joël Baqué a eu l'occasion de rencontrer les habitants et les lecteurs de la médiathèque à différentes reprises. Sa rencontre avec les élèves du collège des Chenevières de Jaligny, notamment, a également été très enrichissante. Ces derniers ont pu travailler autour d'un atelier d'écriture mené par l'auteur.

Aussi, un auteur présélectionné, Antoine Janot, non disponible pour la période 2018, a été retenu pour la période de septembre à novembre 2021 afin de réaliser une création préalablement définie avec la collectivité et assurer des médiations en lien avec l'œuvre créée. Antoine Janot est un artiste éclectique qui aborde plusieurs domaines de compétences : le cinéma, la photographie et l'écriture. A un peu plus de 30 ans, il a, à son actif, deux romans, un essai sur le cinéma, une nouvelle, et un recueil de poésies. Cette diversité artistique permettra d'aborder différents thèmes lors des rencontres avec le public et de mettre en place des partenariats très divers.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil communautaire :

- **d'adopter le projet pluriannuel 2021-2023 de mise en œuvre de résidence d'auteur (intégré dans la Médiathèque « les pieds dans l'eau » sise à Jaligny sur Besbre) pour une durée de 3 ans soit 2021 à 2023 inclus, dans la poursuite du projet (2018-2020) adopté par délibération du 12 octobre 2017, tel qu'il est exposé dans le rapport de présentation ci-annexé,**
- **d'approuver le plan de financement annuel présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,**
- **de solliciter les partenaires financiers tels que la DRAC Auvergne Rhône Alpes – « Aides aux résidences d'écrivain » et les Fonds Leader afin de soutenir ledit projet,**
- **de valider la candidature de Monsieur Antoine Janot, auteur-réalisateur pour intégrer la résidence d'auteur de septembre à novembre 2021,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.**



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/35
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 35 – FINANCES – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Emploi Chargé.e mission - Promotion économique et touristique du territoire – Demande de financement (GAL Pays Vichy Auvergne et GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement relatif au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour la promotion économique et touristique du territoire comme présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des GAL Pays Vichy Auvergne et Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne comme présenté dans le tableau de financement du rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/35
CLASSIFICATION	8.4

N° 35 – FINANCES – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Emploi Chargé.e mission - Promotion économique et touristique du territoire – Demande de financement (GAL Pays Vichy Auvergne et GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019.06.11/59 du 11 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes a adopté le projet de territoire et son plan d'actions,

Considérant la création du Pôle Attractivité économique et touristique au sein des services communautaires et les projets à mettre en œuvre en matière d'animation,

Il est exposé :

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a élaboré son projet de territoire en associant les élus et forces vives du territoire. Adopté en juin 2019, ce dernier a mis en lumière les enjeux liés au développement économique et touristique, à l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations.

Ainsi, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour la promotion économique et touristique du territoire s'intégrerait dans un objectif global de développement et d'attractivité du territoire communautaire et en coordination, notamment, avec le Service Communication.

Ses principales missions seront de :

- collaborer à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de développement territorial dans toutes ses composantes en contribuant au bon déroulement de tous projets générateurs d'attractivité pour le territoire communautaire ;
- participer à la valorisation de l'image du territoire, de ses savoir-faire et de ses acteurs et au développement d'une notoriété accrue au niveau local, régional et national et au-delà ;
- initier et mettre en œuvre des actions proactives, volontaristes et innovantes de promotion, de positionnement et de mise en marché des offres économiques, commerciales et touristiques du territoire ;
- contribuer à accompagner les projets des structures dédiées aux entreprises dans une logique partenariale (clusters, pépinières, associations et clubs d'entreprises, etc.).

Le budget prévisionnel lié au recrutement d'un chargé de mission sur une durée d'une année s'élève à 41 045,86 €.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Taux	Montant
Frais de personnel	35 692,05 €	Leader Pays Vichy Auvergne	44%	18 060,18 €
		Leader Pays Moulins Auvergne	36%	14 776,50 €
Dépenses indirectes (forfait 15 % frais de personnel)	5 353,81 €	Autofinancement	20%	8 209,18 €
TOTAL	41 045.86 €	TOTAL	100%	41 045.86 €

Il convient ainsi de solliciter des financements (programme Leader) auprès des GAL Pays de Vichy Auvergne et Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le plan de financement relatif au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour la promotion économique et touristique du territoire,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des GAL Pays Vichy Auvergne et Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne comme présenté dans le tableau de financement ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.**



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/36
CLASSIFICATION	4.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du vingt-deux mars 2021.

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 36 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : chargé.e de mission « promotion économique et touristique du territoire » (catégorie A)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi non permanent à temps complet (catégorie A - filière administrative) dans le cadre d'un contrat de projet selon les caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé pour la promotion économique et touristique du territoire,
- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires, à effectuer les opérations correspondantes et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2020.03.29/36
CLASSIFICATION	4.2

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 36 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : chargé.e de mission « promotion économique et touristique du territoire » (catégorie A)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3 II,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la délibération n° 2019.06.11/59 du 11 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes a adopté le projet de territoire et son plan d'actions,

Considérant les enjeux en matière d'attractivité et de développement économique et touristique du territoire communautaire et la structuration d'un Pôle Attractivité - Développement économique et touristique pour y répondre,

Il est exposé :

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a élaboré son projet de territoire en associant les élus et forces vives du territoire. Adopté en juin 2019, ce dernier a mis en lumière les enjeux liés au développement économique et touristique, à l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations.

Pour ce faire, il s'agit notamment d'initier, en coordination avec le Service Communication et dans le respect de la politique de communication communautaire, une stratégie de marketing territorial et d'animation permettant au territoire d'affirmer son identité et de renforcer son attractivité et sa compétitivité.

Dans ce cadre, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet pour assurer les fonctions de chargé.e de mission « promotion économique et touristique du territoire ».

L'agent aura pour principales missions :

- participer à la valorisation de l'image du territoire, de ses savoir-faire et de ses acteurs et au développement d'une notoriété accrue au niveau local, régional et national et au-delà ;
- initier et mettre en œuvre des actions proactives, volontaristes et innovantes de promotion, d'animation, de positionnement et de mise en marché des offres économiques, commerciales et touristiques du territoire ;
- contribuer à accompagner les projets des structures dédiées aux entreprises dans une logique partenariale (clusters, pépinières, associations et clubs d'entreprises, etc.) ;
- collaborer à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de développement territorial dans toutes ses composantes en contribuant au bon déroulement de tous projets générateurs d'attractivité pour le territoire communautaire.

Il devra justifier d'une formation supérieure correspondante au niveau d'études nécessaire à l'obtention des diplômes ou titres permettant l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux et d'une première expérience dans l'animation et le montage de projets en promotion économique et touristique au sein d'une collectivité territoriale.

L'emploi non permanent à temps complet est créé, en référence au grade d'attaché territorial, relevant de la catégorie A, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

La rémunération de l'agent sera fixée selon le profil et l'expérience de l'agent en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Pourront s'ajouter des indemnités de déplacement s'il y a lieu, et des indemnités accessoires relevant du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer un emploi non permanent à temps complet (catégorie A - filière administrative) dans le cadre d'un contrat de projet selon les caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé pour la promotion économique et touristique du territoire,
- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires, à effectuer les opérations correspondantes et à signer tout document se rapportant à la présente décision.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/37
CLASSIFICATION	8.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 37 – FINANCES – ENVIRONNEMENT – Emploi Chargé.e mission « Développement Durable et Environnement » Demande de financement (GAL Pays Vichy Auvergne et GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement relatif au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Développement Durable et Environnement » comme présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des GAL Pays Vichy Auvergne et Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne comme présenté dans le tableau de financement du rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/37
CLASSIFICATION	8.8

N° 37 – FINANCES – ENVIRONNEMENT – Emploi Chargé.e mission « Développement Durable et Environnement » Demande de financement (GAL Pays Vichy Auvergne et GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-06-11/59 du 11 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de territoire et son plan d'actions,

Vu la délibération n°2021-01-25/09 du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire sur la période 2021-2026 et a sollicité l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe),

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 portant sur l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique,

Considérant les enjeux en matière de développement durable, de sauvegarde de la biodiversité et les différentes actions à mettre en œuvre pour y répondre,

Il est exposé :

La Communauté de communes, lors de l'élaboration de son projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours de validation, a identifié de forts enjeux en matière de développement durable, de préservation de la biodiversité et des paysages.

Il est ainsi envisagé le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Développement Durable et Environnement », dont ses principales missions seraient :

- initier et mettre en œuvre des actions en matière de développement durable, d'environnement et de gestion des milieux aquatiques visant à la préservation de la biodiversité à l'échelle intercommunale (site natura 2000, zones inondables, zones humides, forêts anciennes, trames vertes et bleues, etc) ;
- déployer des projets liés au programme d'actions du PCAET sur les thématiques identifiées ci-dessus et aux contrats de rivières ;

Le budget prévisionnel lié au recrutement d'un animateur sur une durée d'une année s'élève à 41 045,86 €.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Taux	Montant
Frais de personnel	35 692,05 €	Leader Pays Vichy Auvergne	44%	18 060,18 €
		Leader Pays Moulins Auvergne	36%	14 776,50 €
Dépenses indirectes (forfait 15 % frais de personnel)	5 353,81 €	Autofinancement	20%	8 209,18 €
TOTAL	41 045.86 €	TOTAL	100%	41 045.86 €

Il convient ainsi de solliciter des financements (programme Leader) auprès des GAL Pays de Vichy Auvergne et Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne.

Il est donc proposé au conseil communautaire

- **d'approuver le plan de financement relatif au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Développement Durable et Environnement »,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des GAL Pays Vichy Auvergne et Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne comme présenté dans le tableau de financement ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.**



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/38
CLASSIFICATION	4.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du vingt-deux mars 2021.

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 38 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : chargé.e de mission « développement durable et environnement » (catégorie A)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi non permanent à temps complet (catégorie A - filière administrative) dans le cadre d'un contrat de projet selon les caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé pour répondre aux enjeux du territoire en matière de développement durable et de sauvegarde de la biodiversité,
- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires, à effectuer les opérations correspondantes et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

DELIBERATION N°	2020.03.29/38
CLASSIFICATION	4.2

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 38 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : chargé.e de mission « développement durable et environnement » (catégorie A)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3 II,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la délibération n° 2019.06.11/59 du 11 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes a adopté le projet de territoire et son plan d'actions,

Vu la délibération n° 2021.01.25/09 du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communautés Entr'Allier Besbre et Loire sur la période 2021-2026 et a sollicité l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE),

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 portant sur l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique,

Considérant les enjeux en matière de développement durable, de sauvegarde de la biodiversité et les différentes actions à mettre en œuvre pour y répondre,

Il est exposé :

Lors de l'élaboration de son projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours de validation pour la période 2021-2026, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a identifié de forts enjeux en matière de développement durable ainsi que dans la préservation de la biodiversité et des paysages.

Afin de répondre à ces enjeux, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet pour assurer les fonctions de chargé.e de mission « développement durable et environnement ».

L'agent aura pour principales missions :

- initier et mettre en œuvre des actions en matière de développement durable, d'environnement et de gestion des milieux aquatiques visant à la préservation de la biodiversité à l'échelle intercommunale (site natura 2000, zones inondables, forêts anciennes, trames vertes et bleues, etc) ;
- déployer des projets liés au programme d'actions du PCAET sur les thématiques identifiées ci-dessus et aux contrats de rivières.

Il devra justifier d'une formation supérieure correspondante au niveau d'études nécessaire à l'obtention des diplômes ou titres permettant l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux et d'une première expérience dans l'animation et le montage de projets environnementaux au sein d'une collectivité territoriale.

L'emploi non permanent à temps complet est créé, en référence au grade d'attaché territorial, relevant de la catégorie A, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

La rémunération de l'agent sera fixée selon le profil et l'expérience de l'agent en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Pourront s'ajouter des indemnités de déplacement s'il y a lieu et des indemnités accessoires relevant du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **de créer un emploi non permanent à temps complet (catégorie A - filière administrative) dans le cadre d'un contrat de projet selon les caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé pour répondre aux enjeux du territoire en matière de développement durable et de sauvegarde de la biodiversité,**
- **de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires, à effectuer les opérations correspondantes et à signer tout document se rapportant à la présente décision.**



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/39
CLASSIFICATION	8.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSE, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 39 – ADMINISTRATION GENERALE – Petite Enfance – Micro-crèche – Beaulon – Attribution subvention > à 23 000 € – Convention pluriannuelle d'objectifs – Association « O'COM 3 POM' »

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la gestion associative du service de la micro-crèche communautaire située sur la commune de Beaulon, actuellement en cours de construction,
- d'approuver le projet de gestion du service de la micro-crèche communautaire située sur la commune de Beaulon, actuellement en cours de construction, proposé par l'association « O COM' 3 POM' » rue du stade – 03230 Beaulon,
- d'adopter la convention pluriannuelle d'objectifs obligatoire pour toute subvention annuelle supérieure à 23.000 € ci-annexée entre la Communauté de communes et l'association « O COM' 3 POM' »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 16/04/2021
 Déposée en Préfecture le 16/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/39
CLASSIFICATION	8.2.

N° 39 – ADMINISTRATION GENERALE – Petite Enfance – Micro-crèche – Beaulon – Attribution subvention > à 23 000 €
- Convention pluriannuelle d'objectifs – Association « O'COM 3 POM' »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération N° 2018-06-25/66 du 25 juin 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles et notamment celle relative à l'action sociale, en matière de petite enfance, dont :

- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la micro-crèche située sur la commune de Beaulon,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2019/190 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu les délibérations du 7 novembre 2018 de la commune de Beaulon et N°2018.12 10/117 du 10 décembre 2018 de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire portant accords respectifs sur la mise à disposition du terrain communal cadastré AS N° 62 d'une surface totale de 180 m² et jouxtant le site de l'accueil de loisirs permettant la construction de la structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans d'une capacité de 10 places sur 100 m², les espaces extérieurs sur 80 m² étant dédiés aux jeux,

Vu la délibération n° 2019-12-07/119 du 7 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le montage financier de la construction d'une micro crèche sur un terrain mis à la disposition de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire par la commune de Beaulon,

Vu la délibération n° 2021.02.15/21 du 15 février 2021 par laquelle le conseil communautaire a autorisé l'association « O'COM' 3 POM' » - rue du stade – 03230 Beaulon à enregistrer les demandes d'inscription des enfants au sein de la structure, dans le cadre de l'ouverture prochaine du service, sur la base d'un pré-projet de gestion du service de la micro-crèche communautaire transmis à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire le 4 janvier 2021,

Vu les différents modes de gestion applicables à la micro-crèche, comme pour tous les services publics locaux, à savoir, la régie directe, la délégation de service public, le marché public ou la convention d'objectifs avec une association, présentés aux commissions « Petite enfance », « Administration générale/Politiques Ressources Humaines » et « Finances » le 2 mars 2021,

Considérant le partenariat avec la CAF de l'Allier à travers l'accompagnement aux familles et le soutien au développement d'équipements et services pour lequel s'engagent les collectivités publiques au profit de leur population, dans le cadre d'un projet social adossé au projet de territoire,

Considérant la nouvelle modalité de relation contractuelle proposée par les Caisse d'Allocations Familiales (Branche Famille) avec les collectivités publiques par la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) visant à proposer un soutien renforcé du projet social et de territoire,

Considérant que le projet d'intérêt général porté par l'association « O COM' 3 POM' », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et agréée par la CAF de l'Allier répond aux attentes de la Communauté de communes,

Considérant que la Communauté de communes envisage d'opter pour une gestion associative de la micro-crèche communautaire selon le projet présenté par l'association « O COM' 3 POM' »,

Il est exposé :

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire exerce parmi sa compétence optionnelle relative à l'action sociale d'intérêt communautaire défini en matière de petite enfance, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la micro-crèche située sur la commune de Beaulon.

Les micro-crèches sont des structures collectives accueillant des nourrissons et des jeunes enfants en bas âge de 2 mois à 3 ans et même jusqu'à l'entrée en maternelle, dans un cadre sécurisant et avec un environnement favorisant l'attachement affectif permettant de vivre une journée ou quelques heures séparément de leurs parents.

Elles accueillent 10 enfants maximum.

Dans le cadre du fonctionnement de la micro-crèche, les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui doit comprendre les éléments suivants :

- 1° un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;
- 2° un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L. 214-2 et de l'article L. 214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- 3° les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil ;
- 4° le cas échéant, les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ;
- 5° la présentation des compétences professionnelles mobilisées ;
- 6° Pour les services d'accueil familial, les modalités de formation continue des assistantes maternelles, du soutien professionnel qui leur est apporté et du suivi des enfants au domicile de celles-ci ;
- 7° la définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service ;
- 8° les modalités des relations avec les organismes extérieurs.

L'association « O COM' 3 POM' » a remis à la Communauté de communes un pré-projet de gestion en vue d'assurer le fonctionnement du service de la micro-crèche communautaire, en date du 4 janvier 2021 et complété en février 2021.

Lors de la réunion du 2 mars 2021 regroupant les commissions « Petite enfance », « Administration générale/Politique Ressources Humaines » et « Finances », les membres ont émis unanimement un avis favorable à ce projet de gestion conforme à l'objet statutaire de l'association « O COM' 3 POM' » et cohérent avec les objectifs du projet social de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Concernant les charges et les recettes de fonctionnement de la micro-crèche, l'association a communiqué les montants de prestation versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et, le cas échéant, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui participent au financement du service, étant entendu qu'un montant de dépenses reste à la charge de l'association ne percevant d'autres ressources que celles issues des participations des familles.

Aussi, la collectivité est appelée à verser une participation à l'association « O COM' 3 POM' » d'un montant supérieur à 23 000 € par an.

Par conséquent, la Communauté de communes doit conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « O COM' 3 POM' » pour attribuer la dite subvention, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 susmentionnée.

Par cette convention, l'association « O COM' 3 POM' » s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'ouvrir et de développer un service d'accueil de la petite enfance dans les conditions réglementaires correspondantes en cohérence avec les orientations publiques mentionnées ci-après :

- l'association s'engage à développer sa pratique conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur notamment le respect de toutes les obligations concernant l'accueil des jeunes enfants et celles édictées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, notamment au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).
- En contrepartie, la Communauté de communes contribue financièrement à la mise en œuvre et au fonctionnement de ce projet d'intérêt général et n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver la gestion associative du service de la micro-crèche communautaire située sur la commune de Beaulon, actuellement en cours de construction,**
- **d'approuver le projet de gestion du service de la micro-crèche communautaire située sur la commune de Beaulon, actuellement en cours de construction, proposé par l'association « O COM' 3 POM' » rue du stade – 03230 Beaulon,**

- d'adopter la convention pluriannuelle d'objectifs obligatoire pour toute subvention annuelle supérieure à 23.000 € ci-annexée entre la Communauté de communes et l'association « O COM' 3 POM' »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tout document se rapportant à l'affaire.



ANNEXE DELIBERATION N°	2021.03.29/39
CLASSIFICATION	8.2

**PROJET GESTION SERVICE MICRO CRECHE COMMUNAUTAIRE
SUR LE TERRITOIRE « ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE » - COMMUNE DE BEAULON**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
ATTRIBUTION SUBVENTION ANNUELLE > 23 000 € A L'ASSOCIATION « O COM' 3 POM' » - BEAULON (Allier)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération N° 2018-06-25/66 du 25 juin 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles et notamment celle relative à l'action sociale, en matière de petite enfance, dont :

- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la micro-crèche située sur la commune de Beaulon,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2019/190 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu les délibérations du 7 novembre 2018 de la commune de Beaulon et N°2018.12.10/117 du 10 décembre 2018 de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire portant accords respectifs sur la mise à disposition du terrain communal cadastré AS N° 62 d'une surface totale de 180 M² et jouxtant le site de l'accueil de loisirs permettant la construction de la structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans d'une capacité de 10 places sur 100 M², les espaces extérieurs sur 80 M² étant dédiés aux jeux,

Vu la délibération N° 2019-12-07/119 du 07 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le montage financier de la construction d'une micro crèche sur un terrain mis à la disposition de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire par la commune de Beaulon,

Vu le projet de gestion du service de la micro-crèche communautaire située sur la commune de Beaulon proposé par l'Association « O COM'3 POM' » - rue du stade – 03230 Beaulon, en date du 4 janvier 2021 à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération N° 2021.03.29/39 du 29 mars 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'approuver les conditions de gestion du service de la micro crèche communautaire, actuellement en cours de construction, par ladite association et de lui attribuer une subvention de fonctionnement pluriannuelle,

Vu les crédits nécessaires à inscrire au budget,

Considérant que la subvention d'un montant annuel supérieur à 23 000 € est versée à une association n'exerçant pas d'activité économique,

Considérant le partenariat avec la CAF de l'Allier à travers l'accompagnement aux familles et le soutien au développement d'équipements et services pour lequel s'engagent les collectivités publiques au profit de leur population, dans le cadre d'un projet social adossé au projet de territoire,

Considérant la nouvelle modalité de relation contractuelle proposée par les Caisse d'Allocations Familiales (Branche Famille) avec les collectivités publiques par la Convention Territoriale Globale (C.T.G) visant à proposer un soutien renforcé du projet social et de territoire,

Considérant que le projet d'intérêt général est porté par l'Association O COM' 3 POM', association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et agréée par la CAF de l'Allier,

Entre

La Communauté de Communes « Entr'Allier Besbre et Loire », représentée par le Président Monsieur LITAUDON dûment autorisé à signer par délibération du conseil communautaire N°2021.03.29/37 en date du 29 mars 2021, et désigné sous le terme « la Communauté de communes », d'une part,

Et

O COM' 3 POM', Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, N° SIRET (en cours), dont le siège social est situé rue du stade – 03230 BEAULON, représentée par sa Présidente, Madame Hélène LAVOCAT - dûment mandatée, et désignée sous le terme « l'Association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant la compétence optionnelle relative à l'action sociale d'intérêt communautaire défini en matière de petite enfance par la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la micro-crèche située sur la commune de Beaulon,

Considérant que les micro-crèches sont des structures collectives accueillant des nourrissons et des jeunes enfants en bas âge de 2 mois à 4 ans et même jusqu'à l'entrée en maternelle, dans un cadre sécurisant et avec un environnement favorisant l'attachement affectif permettant de vivre une journée ou quelques heures séparément de leurs parents.

Considérant qu'elles accueillent 10 enfants maximum,

Considérant que les ateliers éducatifs (ateliers culturels, motricité, activités manuelles, etc.) proposés par les micro-crèches constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistants maternels.

Considérant le projet initié par l'Association O COM' 3 POM' – Beaulon, celui-ci étant conforme à son objet statutaire et cohérent avec les objectifs du projet social de la collectivité,

Considérant la définition du projet portant sur la gestion de la micro-crèche communautaire située sur la commune de Beaulon,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et, le cas échéant, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) participent au financement des micro-crèches en versant au gestionnaire une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement,

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de la Petite Enfance, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire souhaite conclure une convention avec l'Association O COM' 3 POM' – Beaulon dont l'objet est d'offrir un service d'accueil des jeunes enfants âgés de 2 mois à 4 ans, encadrés par une équipe de professionnels de la petite enfance.

Considérant que le projet ci-annexé présenté par l'Association participe de cette politique.

Art. 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'ouvrir et de développer un service d'accueil de la petite enfance dans les conditions réglementaires correspondantes en cohérence avec les orientations publiques mentionnées en préambule.

Le projet étant défini en annexe à la présente convention.

La Communauté de communes contribue financièrement à la mise en œuvre et au fonctionnement de ce projet d'intérêt général et n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Art. 2 – LES OBJECTIFS

L'association s'engage à mettre en œuvre les objectifs ci-dessous :

1. Proposer un lieu de socialisation, de mixité et de partage.

La micro-crèche permet ainsi à l'enfant de :

- apprendre le respect de soi et de l'autre,
- faire de la mixité sociale un bénéfice pour chacun,
- encourager le partage,
- favoriser la compréhension de la notion de limites,
- permettre à l'enfant d'accueillir le handicap.

2. Proposer des actions d'éveil favorisant la découverte de notre environnement.

La micro-crèche doit mettre en place des actions pour :

- favoriser la découverte du monde qui l'entoure,
- éveiller l'enfant à la richesse des liens intergénérationnels.

3. Favoriser l'implication des familles dans la vie de la micro-crèche.

Pour que les familles puissent trouver leur place au sein de la micro-crèche, il est important de :

- créer un espace favorisant les échanges entre parents,
- proposer des ateliers Parents/enfants,
- offrir la possibilité à chaque personne à partager son savoir, auprès des enfants accueillis.

4. Développer et stimuler la créativité, l'expression et l'éveil des sens.

L'équipe proposera des ateliers ayant pour finalité de répondre aux objectifs suivants :

- permettre à l'enfant de découvrir et d'utiliser son corps,
- créer un environnement où l'enfant pourra laisser libre court à sa créativité,
- encourager et respecter l'expression de ses émotions,
- éveiller les 5 sens de l'enfant.

5. Encourager la responsabilité environnementale.

Dans une société de consommation où l'on doit préserver les richesses de la terre, il est important de sensibiliser les enfants au respect de la nature en proposant différentes actions permettant de :

- faire découvrir à l'enfant la richesse de la nature, de la faune et de la flore
- développer sa créativité en favorisant les activités et les jeux de récupération
- développer son éco responsabilité en l'initiant aux gestes de recyclage et de réduction des consommations d'énergie

Art. 3 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue à compter de la signature de la présente convention au titre de l'année 2021 et pour une durée identique à celle du dispositif contractuel signé avec la CAF à destination de la micro-crèche.

Art. 4 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Art 4-1 : Gestion

En conformité avec les objectifs de la CAF de l'Allier, l'Association assure la gestion de la micro-crèche en :

- établissant le projet pédagogique et éducatif en accord avec les objectifs de la Communauté de communes,
- établissant le budget prévisionnel et le prix de la journée
- élaborant un règlement intérieur de l'établissement
- prenant en charge l'ensemble des dépenses et les tâches administratives relatives au fonctionnement
- s'engageant à se conformer aux textes en vigueur pour l'encadrement des enfants de la micro-crèche.

Art 4-2 - Conformité avec la réglementation en vigueur

L'association s'engage à développer sa pratique conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur notamment le respect de toutes les obligations concernant l'accueil des jeunes enfants et celles édictées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, notamment au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Art 4-3 - Justificatifs

Dès son obtention, l'Association O' COM' 3 POM' fournira à la Communauté de communes copie de l'agrément délivré par le Président du Conseil Départemental de l'Allier et de toute autre autorisation nécessaire pour assurer l'ouverture et la gestion de la micro-crèche.

Afin de permettre une évaluation du dispositif, l'association s'engage à fournir annuellement et au plus tard, dans les 6 mois après la clôture de l'exercice, les documents ci-après désignés :

- le rapport d'activité
- le compte financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec des administrations, et le rapport du commissaire au compte,
- le compte de résultat,
- le budget prévisionnel,
- le compte rendu des assemblées générales,
- le bilan semestriel du taux d'occupation,
- tout document en attente par les potentiels partenaires financiers(CAF, MSA...).

L'association s'engage à mettre en place un cadre budgétaire et comptable normalisé, et le cas échéant à faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes dont elle transmettra le rapport à la Communauté de communes.

Art 4-4 - Evaluation des activités

L'association s'engage à fournir un projet éducatif ainsi qu'un bilan annuel d'activité quantitatif et qualitatif à la Communauté de communes.

Art. 5 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET MOYENS MIS A DISPOSITION

La Communauté de communes met à disposition de l'association le local et tout équipement et matériel dont la liste sera annexée à la présente convention.

Ces mises à disposition feront l'objet de conventions spécifiques.

Art. 6 – CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En qualité de gestionnaire du service de la micro-crèche, l'association percevra directement les prestations versées par la CAF et la MSA et autres partenaires.

La Communauté de communes contribue financièrement au coût de fonctionnement du service de la micro-crèche, par le versement d'une subvention à l'association, une fois l'ensemble des prestations et aides potentielles (CAF, M.S.A, Département,) comptabilisées et sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites :

- le vote de crédits par délibération du conseil communautaire lors de l'adoption du budget communautaire,
- le respect par l'Association de l'ensemble des obligations mises à sa charge par la présente convention,
- la vérification par la Communauté de communes que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet annexé.

Art. 7 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes verse ladite subvention d'équilibre en 3 fois :

1. 40 % en avril, suivant le budget prévisionnel de l'année en cours,
2. 40 % en septembre, suivant le budget prévisionnel de l'année en cours,
3. le solde sur présentation du bilan financier établi par le cabinet comptable et du rapport d'activités.

Si les deux premiers acomptes sont supérieurs aux dépenses réelles de l'année, le trop versé sera déduit du premier acompte de l'année suivante.

Chaque année, le montant de la contribution sera adopté par délibération du conseil communautaire et formalisé par avenant à la présente convention.

Mise en place du service au cours de l'année 2021 :

- la Communauté de communes devra verser, à titre exceptionnel :
- la subvention 2021 correspondant à 4/12^{ème} de la contribution financière annuelle indiquée dans le projet de gestion de l'Association O' COM' 3 POM', soit..... 8 200 €.
- une avance sur la subvention 2022 s'élevant à24 000 €.

Total subvention versée en 2021, à la signature de la présente convention :..... 32 200 €

Règlement :

- ▶ la subvention 2021 est imputée sur les crédits du compte 6574 du budget principal
- ▶ l'avance sur la subvention 2022 est imputée sur les crédits du compte 274 du budget principal.

Remboursement de l'avance :

Sur présentation du bilan financier et du rapport annuel de l'activité de l'association, les ajustements nécessaires seront effectués.

La contribution financière est créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

L'ordonnateur de la dépense est le Président de la Communauté de Communes « Entr'Allier Besbre et Loire » ou son représentant autorisé par le conseil communautaire.

Le comptable assignataire est le Trésorier Comptable de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire ».

Art. 8 - AUTRES ENGAGEMENTS

L'Association informe sans délai la Communauté de communes de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la Communauté de communes par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible le partenariat avec la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Art. 9 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Communauté de communes, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

La Communauté de communes informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 10 - CONTROLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Communauté de communes. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Art. 11 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 12 – ANNEXES

Les annexes concernant la définition du projet de l'association et présentation des objectifs et de son budget prévisionnel, la liste des équipements et matériels, etc, font partie intégrante de la présente convention.

Art. 13 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, 90 jours avant le terme échu dans la limite du terme fixé par le dispositif contractuel signé par la CAF, la MSA et la Communauté de communes.

Art. 14 – RECOURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, n'ayant pas trouvé de solution amiable, est du ressort du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

A Varennes sur Allier, le.....

Pour l'Association O Com' 3 Pom'
La Présidente,

Pour la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
le Président,

Hélène LAVOCAT

Roger LITAUDON,



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/40
CLASSIFICATION	2.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 40 – ADMINISTRATION GENERALE – Urbanisme – Retrait partiel Délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) au Président - Délégation aux communes concernées de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) pour les zones U et AU sauf zones à vocation économique

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- retire partiellement la délégation relative à l'exercice du Droit de Préemption Urbain à Monsieur le Président pour les seules communes et pour les seules zones énoncées dans le rapport de présentation ci-joint,
- délègue, de manière permanente, le Droit de Préemption Urbain aux seules communes et pour les seules zones énoncées dans le rapport de présentation ci-joint,
- invite les communes concernées à accepter cette délégation sur les zones proposées par délibération du conseil municipal,
- demande d'effectuer les mesures de publicité qui sont attachées à l'exécution de la présente délibération,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/40
CLASSIFICATION	2.3

N° 40 – ADMINISTRATION GENERALE – Urbanisme – Retrait partiel Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) au Président - Délégation aux communes concernées de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) pour les zones U et AU sauf zones à vocation économique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants et L.213-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu les arrêtés préfectoraux n°2018/425 du 4 décembre 2018 et n°2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2020.09.28/090 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a délégué à Monsieur le Président l'exercice du Droit de Prémption Urbain,

Considérant les périmètres de Droit de Prémption Urbain sur les zones U et AU des PLU approuvés des communes de Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre, Saint-Gérand-le-Puy, Beaulon, Le Donjon, Jaligny-sur-Besbre,

Considérant la nécessité de confier aux communes de confier aux communes l'exercice du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) pour les zones U et AU sauf zones à vocation économique,

Il est exposé :

Le Droit de Prémption Urbain (DPU) permet à une personne morale de droit public d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies, un bien immobilier mis en vente. Cette préemption peut s'exercer en vue de la réalisation d'une action ou opération répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

Afin de faciliter la procédure d'instruction des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) et de permettre à chaque collectivité de préempter selon ses compétences, il est proposé au conseil communautaire de déléguer de façon permanente, le Droit de Prémption Urbain aux communes disposant d'un périmètre DPU dans les conditions suivantes :

- les communes deviennent titulaires du DPU pour les biens situés en zones U et AU, exceptées les zones à vocation économique.
- dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définis en application de l'article L.1321-2 du code de la santé publique
- dans les périmètres définis par un plan de prévention des risques technologiques en application du I de l'article L.515-16 du code de l'environnement
- dans les zones soumises aux servitudes prévues au II de l'article L.211-12 du même code
- sur tout ou partie des zones couvertes par un plan de sauvegarde et mise en valeur rendu public ou approuvé en application de l'article L.313-1 lorsqu'il n'a pas été créé de zone d'aménagement différé ou de périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur ces zones.

Communes	Zones où DPU exercé par commune	Zones où DPU exercé par CCEABL-PRDT
Varennes-sur-Allier	UA – UB – UBi – UBa – UBai – UD – UL – AU – AUB - AUE	UBb – UF – UI – UIa – UIai – UIai* - AUI
Dompierre-sur-Besbre	UA – UB – UBc – UH – UE - AUa	UI - AUI
Saint-Gérand-le-Puy	UA – UB – UBe – UH – AU - AUa	UI - AUI
Jaligny-sur-Besbre	UA – UAi – UB – UBi – UB1 – UB2 – UB3 - AU	UE – 1AUE
Le Donjon	UA – UB – UC – AU – AUb - AUC	UI - AUI
Beaulon	U – AU - AUa	UE

Il est précisé que la Communauté de communes et le Président par délégation, restent titulaires du DPU pour les biens situés :

- en zone urbaine à vocation économique,
- en zones d'urbanisation future à vocation économique.

La délégation consentie par le conseil communautaire pour l'exercice du DPU est une délégation de pouvoir. Il en résulte que le conseil communautaire est dessaisi de sa compétence transférée sur les zones évoquées ci-dessus. Il ne pourra plus l'exercer tant qu'il n'aura pas mis fin à la délégation.

La commune constitue toujours le guichet unique pour la réception des DIA. Elle les enregistre, instruit les DIA pour les biens situés dans les zones de sa compétence ou envoie les DIA qui n'en relèvent pas à la Communauté de communes. La délégation ponctuelle du DPU au conseil municipal à l'occasion de la préemption d'un bien situé dans une zone où le DPU est exercé par la Communauté de communes, est toujours possible. La commune doit adresser à la Communauté de communes, en même temps que la DIA du bien concerné, un courrier exposant le contexte de préemption et le projet porté par la commune.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire :

- de retirer partiellement la délégation relative à l'exercice du Droit de Préemption Urbain à Monsieur le Président pour les seules communes et pour les seules zones énoncées ci-dessus,
- de maintenir, par conséquent, la délégation relative au Droit de Préemption Urbain à Monsieur le Président pour :
 - les zones UBb – UF – UI – UIa – UIai – UIai* - AUI pour la commune de Varennes-sur-Allier,
 - les zones UI – AUI pour les communes de Dompierre-sur-Besbre, Saint Gérard-le-Puy et Le Donjon,
 - les zones UE – 1AUE pour la commune de Jaligny-sur-Besbre,
 - la zone UE pour la commune de Beaulon,
- de déléguer, de manière permanente, le Droit de Préemption Urbain aux seules communes et pour les seules zones énoncées ci-dessus,
- d'inviter les communes concernées à accepter cette délégation sur les zones proposées par délibération du conseil municipal,
- d'assurer les mesures de publicité qui sont attachées à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/41
CLASSIFICATION	8.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 41 – ADMINISTRATION GENERALE – Développement territorial – Projet parc photovoltaïque Ancienne auberge Sept Fons – Dompierre/B. - Sté LUXEL - Mesures compensatoires Zone des Fontaines - Convention

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, sous réserve de justifier de l'acte officiel du transfert des zones d'activités, et notamment de la ZA des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre, et de respecter les critères liés au classement du terrain dans le PLU, décide :

- d'approuver les dispositions de la convention relative à l'installation d'une compensation « espèces protégées » suite à la demande d'autorisation de destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées relative au projet de centrale solaire, déposée par la société LUXEL- 34470 PEROLS et annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 13/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/41
CLASSIFICATION	8.8

N°41 – ADMINISTRATION GENERALE — Développement territorial — Projet parc photovoltaïque – Ancienne auberge Sept Fons – Dompierre/B. - Sté LUXEL - Mesures compensatoires Zone des Fontaines - Convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural, et notamment son article L.451-1,

Vu la délibération N°2016-12-12/1A en date du 12 décembre 2016 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise a approuvé le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la ZA de Sept Fons sise à Dompierre sur Besbre, déposé par la société LUXEL,

Vu la délibération N°2018-09-24/87 en date du 24 septembre 2018 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a approuvé le montant de la redevance fixé à deux mille euros/ha occupé clôturé ainsi que la durée du bail à intervenir à l'issue de la convention de mise à disposition, soit 21 ans à compter de la prise d'effet, reconductible par voie d'avenant pour une durée maximale de 25 ans, aux mêmes conditions, et autorisé le président à signer la convention de mise à disposition et le projet de bail annexés à la présente délibération, ainsi que le bail emphytéotique à intervenir avec la société LUXEL - 34470 PEROLS,

Vu l'avenant N° 1 du 20 mai 2019 portant sur les modifications parcellaires,

Vu la délibération n° 2020.07.30/81 du 30 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a approuvé la prolongation de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique sur la ZA de Sept Fons à Dompierre sur Besbre – parcelles ZK 61 et ZK 46 pour développer un projet de centrale photovoltaïque au sol sur 7 hectares,

Vu la délibération n° 2021.01.25/01 du 25 janvier 2021 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a approuvé les conditions patrimoniales et financières pour acter le transfert des zones d'activité économique (Z.A.E) non aménagées concernées par le transfert obligatoire à l'EPCI,

Vu la délibération n° 2021.01.25/02 du 25 janvier 2021 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a approuvé le scénario d'aménagement de la zone d'activités des Fontaines située à Dompierre-sur-Besbre,

Vu la notification aux communes membres de l'EPCI le 2 février 2021 de la délibération communautaire n°2021.01.25/01,

Vu le projet de convention pour l'installation d'une compensation « espèces protégées » suite à la demande d'autorisation de destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées relative au projet de centrale solaire déposée par la société LUXEL ci-annexé,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de soutenir le projet de parc photovoltaïque sous réserve de justifier de l'acte officiel du transfert des zones d'activités et de respecter les critères liés au classement du terrain dans le PLU communal de Dompierre-sur-Besbre,

Il est exposé :

Dans le cadre du projet de parc photovoltaïque par la société LUXEL au lieu-dit « Ancienne Auberge Sept Fons », sur la ZA communautaire de Sept Fons à Dompierre-sur-Besbre, la société est dans l'obligation de compenser la destruction d'habitats d'une espèce de papillon protégée par la réglementation (Eriogaster catax ou Laineuse du prunellier). La parcelle n°2 de la section ZI, concernée par le projet de zone d'activité économique communale ZA des Fontaines en cours de transfert de propriété à la Communauté de communes, fait partie des sites identifiés pour la mise en place de ces mesures compensatoires. La surface concernée porte sur 1 ha 01 a 93 ca.

Ces mesures consisteront à :

- recréer des habitats par la plantation de prunelliers et/ou d'aubépines en haies ou fourrés,
- entretenir les zones aménagées (taille des plants, fauche de la végétation herbacée) durant toute la durée de vie du parc photovoltaïque.

La société LUXEL prendra à sa charge l'ensemble de ces opérations, ces dernières devant respecter des modalités spécifiques liées à l'écologie de l'espèce protégée (taille douce des arbustes, respect d'un calendrier pour éviter les périodes de sensibilités de l'espèce, aucun usage de produits phytosanitaires, etc.).

Il est rappelé que :

- la société MODAAL qui a réalisé l'étude de faisabilité économique et d'aménagement de la ZA des Fontaines, a précisé que ces aménagements pourront également être valorisés en aménagements paysagers en bordure de la zone. Cette possibilité de prise en charge des espaces paysagers par la société LUXEL a été présentée au comité de pilotage réuni le 19 octobre 2020.

- dans le cadre du projet d'aménagement de la ZA des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre par la Communauté de communes, pourraient être imposées des mesures compensatoires suite à la perte de terres agricoles, bien que les terrains soient classés dans le PLU communal de Dompierre-sur-Besbre en zone d'urbanisation future.

Aussi, pour répondre aux besoins de la société LUXEL, une convention pour l'installation d'une compensation « espèces protégées » dans le cadre de la demande d'autorisation d'espèces protégées relative au projet de centrale solaire doit intervenir entre la Communauté de communes et la société LUXEL.

Il est proposé au conseil communautaire, sous réserve de justifier de l'acte officiel du transfert des zones d'activités, et notamment de la ZA des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre, et de respecter les critères liés au classement du terrain dans le PLU communal de Dompierre-sur-Besbre,

- d'approuver les dispositions de la convention pour l'installation d'une compensation « espèces protégées » suite à la demande d'autorisation de destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées relative au projet de centrale solaire déposée par la société LUXEL - 34470 PEROLS et annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à l'affaire.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/42
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 42 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Tourisme – Marque « Accueil Vélo » – Charte d'Engagement - Adoption

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à solliciter l'obtention de la marque Accueil Vélo pour la Maison Aquarium (Jaligny-sur-Besbre), les Offices de Tourisme communautaires (Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier), le Gîte d'étape Le Bassin (Pierrefitte-sur-Loire), la Maison du Canal (Avrilly), Les Chalets de la Besbre (Jaligny-sur-Besbre), Gîte Le Moutier et Gîte Les Loges (Thionne) auprès du Comité départemental du tourisme de l'Allier,
- de prendre acte que les frais d'évaluation de 200 € par site sont pris en charge par le Comité départemental du Tourisme pour les 3 premières années d'adhésion.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le Référentiel qualité Accueil Vélo une fois la visite de contrôle réalisé avec succès et tout document lié à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/42
CLASSIFICATION	8.4

N° 42 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Tourisme – Marque « Accueil Vélo » – Charte d'Engagement - Adoption

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-06-11/59 en date du 11 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a approuvé le projet de territoire et son plan d'actions notamment son axe n°3 portant sur le rayonnement du territoire par une politique touristique, patrimoniale et environnementale,

Vu la marque Accueil Vélo de l'association France Vélo Tourisme issue d'une démarche de l'Etat visant à inciter les Français à voyager à vélo,

Vu les infrastructures touristiques communautaires, Office de tourisme, hébergements touristiques, sites touristiques pouvant obtenir la marque Accueil Vélo,

Il est exposé :

Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables en France.

- Elle contribue à rassurer les clientèles à vélo, notamment étrangères, sur la qualité des services mis à leur disposition, dans le but de faciliter leur voyage à vélo.
- Elle est la promesse d'un accueil de qualité des clientèles cyclistes et voyageurs à vélo en France, pour prolonger l'expérience clients à l'international.
- Elle contribue à hisser la France au 1^{er} rang des destinations mondiales pour le tourisme à vélo à l'horizon 2030.

Le logo vert en forme de cycliste, symbole de la marque, permet d'identifier rapidement les structures labellisées, et invite les clientèles cyclistes à se tourner vers ces établissements, situés à moins de 5 km des itinéraires cyclables (inscrits à un schéma départemental, régional ou national), y compris pour des itinéraires VTT et des boucles locales balisées.

Peuvent devenir Accueil Vélo :

- Hébergement touristique (hôtel, meublé de tourisme, chambre d'hôtes, camping, village de vacances, gîte d'étape, résidence hôtelière, auberge de jeunesse etc...),
- Loueur de cycles,
- Réparateur de cycles,
- Office de tourisme,
- Site touristique (musée, château, parc de loisirs, port fluvial ou maritime, cave etc.),
- Lieu de restauration.

En Allier, cette marque est mise en œuvre par le Comité départemental du Tourisme. Il réalise les audits et délivre les plaques en cas de labellisation. Les frais d'évaluation de 200 € par site sont pris en charge par le Comité départemental du tourisme pour les 3 premières années d'adhésion.

Suite à l'audit du Comité départemental du Tourisme réalisé le 11 février 2021, les équipements communautaires :

- la Maison Aquarium (Jaligny-sur-Besbre),
 - les Offices de Tourisme communautaires (Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier),
 - le Gîte d'étape Le Bassin (Pierrefitte-sur-Loire),
 - la Maison du Canal (Avrilly),
 - les Chalets de la Besbre (Jaligny-sur-Besbre),
 - le Gîte Le Moutier et le Gîte Les Loges (Thionne),
- peuvent prétendre à l'obtention de la marque Accueil Vélo.

Différents équipements complémentaires (râteliers, kits de réparation,...) seront cependant nécessaires et le classement de la Maison du Canal (Avrilly) en « meublé de tourisme » devra être sollicité.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter l'obtention de la marque Accueil Vélo pour la Maison Aquarium (Jaligny-sur-Besbre), les Offices de Tourisme communautaires (Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier), le Gîte d'étape Le

- Bassin (Pierrefitte-sur-Loire), la Maison du Canal (Avrilly), Les Chalets de la Besbre (Jaligny-sur-Besbre), Gîte Le Moutier et Gîte Les Loges (Thionne) auprès du Comité départemental du tourisme de l'Allier,**
- de prendre acte que les frais d'évaluation de 200 € par site sont pris en charge par le Comité départemental du Tourisme pour les 3 premières années d'adhésion.
 - d'autoriser le Président ou son représentant à signer le Référentiel qualité Accueil Vélo une fois la visite de contrôle réalisé avec succès et tout document lié à l'affaire.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/43
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 43 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles – Contrat de Relance et de Transition écologique (C.R.T.E.) – Comité de pilotage - Installation

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),
- valide la composition du comité de pilotage qui sera amené à construire le contenu du CRTE, comme indiqué dans le rapport de présentation ci-annexé,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/43
CLASSIFICATION	8.4

N° 43 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles – Contrat de Relance et de Transition écologique (C.R.T.E.) – Comité de pilotage - Installation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 portant sur l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.),

Vu la délibération n°2019-06-11/59 en date du 11 juin 2019 approuvant le projet de territoire et son plan d'actions pour les trois ans à venir,

Vu la délibération n°2021-01-25/09 du 25 janvier 2021 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire sur la période 2021-2026 et sollicitant l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe),

Considérant la crise sanitaire, économique et sociale actuelle liée au virus COVID-19,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de relance économique, portée par l'Etat au titre du Plan de Relance et par les collectivités territoriales,

Il est exposé :

Pour accompagner la relance dans les territoires, le Gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements, dans le respect de leurs champs de compétences, de signer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE). Conclues pour la durée du mandat municipal de 2020-2026, ils entendent regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat. Ils peuvent être amendés en continu pour intégrer de nouveaux projets et tenir compte d'événements survenant sur le territoire.

La mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) répond à trois enjeux :

1. Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
2. Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
3. Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Le CRTE doit être l'outil privilégié de contractualisation de l'Etat avec les territoires et a ainsi vocation à regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes (contrats de ruralité, contrats de revitalisation bourg-centre, contrats de redynamisation des sites de défense, Petites Villes de Demain, Frances Services...), dans un souci de renforcement de la lisibilité de l'action de l'Etat dans les territoires.

L'Etat a vocation, à travers le CRTE, à contribuer à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, de façon non limitative.

Le CRTE devra également reprendre et intégrer les actions prévues au sein du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentent l'échelle à privilégier pour la signature des CRTE, et ce, même si la maîtrise d'ouvrage des projets inscrits dans le contrat est diversifiée (communale, intercommunale, départementale, régionale ou nationale).

Il est programmé que l'ensemble des CRTE puissent être signés d'ici le 30 juin 2021. Les contrats sont co-signés par le représentant de l'Etat dans le département et les élus locaux, en associant, dans la mesure du possible, les Conseils Régionaux et Départementaux.

Concrètement, la priorité calendaire doit être donnée à la relance de l'activité du territoire. En parallèle, la transition écologique doit être l'axe transversal du CRTE.

Le projet de territoire Entr'Allier Besbre et Loire adopté en juin 2019 servira de socle de travail à l'élaboration du CRTE, associé au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) arrêté le 25 janvier 2021 par l'assemblée communautaire.

Ainsi, il conviendra de réaliser une « actualisation » du projet de territoire, en incluant la stratégie territoriale de transition écologique et de cohésion du territoire, bâtie sur un état des lieux écologique largement alimenté par le projet de PCAET.

Toutes les actions inscrites dans le contrat devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore la promotion des énergies renouvelables sur le territoire.

D'ici le 30 juin 2021, ce travail devra permettre la rédaction d'un plan d'actions pluri-annuel, précisant les engagements des partenaires sur la période 2021-2026. Les différents projets inscrits dans le CRTE feront l'objet de fiches actions lorsqu'ils seront finalisés et prêts à être financés, ou de fiches projets s'ils doivent encore être travaillés.

Pour ce faire, il convient de mettre en place un comité de pilotage qui sera chargé de l'élaboration du CRTE. Ce comité de pilotage sera composé de 5 élus communautaires (Alain VERNISSE, Gilles BERRAT, Jean-Louis PERICHON, Roseline GOURDON et Léopold GODART), de services communautaires et de partenaires de la communauté de communes :

- le représentant de l'Etat et les organismes divers d'administration centrale et régionale (exemples : DDT, DREAL, ADEME, ANAH, ARS, ...)
- la Région Auvergne Rhône Alpes
- le Département de l'Allier
- la Chambre d'Agriculture
- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE03)
- le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA)
- le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN03)
- le SICTOM Nord Allier
- le SICTOM Sud Allier

Afin d'animer cette démarche aux cotés des services, la Communauté de communes pourra bénéficier d'un soutien en ingénierie par l'intervention du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),**
- **de valider la composition du comité de pilotage, telle que présentée, qui sera amené à construire le contenu du Contrat.**



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/44
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 44 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Montaigu-le-Blin - Avis Communauté de communes

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de soutenir le projet de la commune de Montaigu-le-Blin comme présenté dans le rapport de présentation ci-annexé, ce dernier participant à l'attractivité du territoire,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité du soutien communautaire tel qu'il est proposé et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/44
CLASSIFICATION	8.4

N° 44 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Montaigu-le-Blin - Avis Communauté de communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°10-2021 en date du 2 février 2021 par laquelle le conseil municipal de la commune de Montaigu-le-Blin a approuvé la réalisation des travaux de modification de l'escalier à l'Auberge des Tureaux, pour un montant de travaux estimé à 18 080 € HT,

Vu la demande en date du 19 mars 2021 de Monsieur le Maire de la commune de Montaigu-le-Blin sollicitant l'avis du conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire suite au dépôt d'un dossier de financement auprès du Département de l'Allier pour le projet d'investissement porté sous maîtrise d'ouvrage communale,

Considérant que le projet de réalisation des travaux de modification de l'escalier à l'Auberge des Tureaux porté par la commune de Montaigu-le-Blin s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de soutenir le projet de la commune de Montaigu-le-Blin comme présenté ci-dessus.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/45
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, François JULIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Isabelle MOULIN à Michel BRUNNER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Odile REVERET à Xavier CADORET, Marlène SANTOS à Alain LOGNON.

Absents : Pascal BAUDELOT, Jean Michel GILLARDIN, Fabrice MARIDET

Secrétaire de séance : Annie DEBORBE

N° 45 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Saligny-sur-Roudon - Avis Communauté de communes

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de soutenir le projet de la commune de Saligny-sur-Roudon comme présenté dans le rapport de présentation ci-annexé, ce dernier participant au développement et à l'attractivité du territoire,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité du soutien communautaire tel qu'il est proposé et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/45
CLASSIFICATION	8.4

N° 45 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Saligny-sur-Roudon - Avis Communauté de communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de la commune de Saligny-sur-Roudon relatif à l'aménagement d'un commerce en point multi-services pour lequel elle sollicite l'aide du Conseil départemental au titre du dispositif « Soutien aux services en milieu rural »,

Vu la demande d'avis du conseil communautaire émanant du Département de l'Allier suite à la demande de financement de la commune de Saligny-sur-Roudon pour le projet d'investissement portés sous maîtrise d'ouvrage communale d'un montant estimatif s'élevant à 430 500 € HT,

Considérant que le projet de l'aménagement d'un commerce en point multi-services porté par la commune de Saligny-sur-Roudon s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de soutenir le projet de la commune de Saligny-sur-Roudon comme présenté ci-dessus.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/46
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSE, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 46 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Sorbier - Avis Communauté de communes

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de soutenir le projet de la commune de Sorbier comme présenté dans le rapport de présentation ci-annexé, ce dernier participant à l'attractivité du territoire,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité du soutien communautaire tel qu'il est proposé et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/46
CLASSIFICATION	8.4

N° 46 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Sorbier - Avis Communauté de communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°09 J/ en date du 8 février 2021 par laquelle le conseil municipal de la commune de Sorbier a approuvé la réalisation du projet de déménagement du bar multiservices avec adaptation PMR des locaux et la création de deux logements, pour un montant de travaux estimé à 348 000 € HT, sur un terrain communal situé 5 La Grande Rue à Sorbier,

Vu le courrier en date du 18 février 2021 par lequel Monsieur le Maire de la commune de Sorbier sollicite l'avis du conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire suite à la demande de financement auprès du Département de l'Allier pour les projets d'investissement portés sous maîtrise d'ouvrage communale,

Considérant que le projet de déménagement du bar multiservices avec adaptation PMR des locaux et la création de deux logements porté par la commune de Sorbier s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de soutenir le projet de la commune de Sorbier comme présenté ci-dessus.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/47
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSE, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 47 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Varennes-sur-Tèche - Avis Communauté de communes

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de soutenir le projet de la commune de Varennes-sur-Tèche comme présenté dans le rapport de présentation ci-annexé, ce dernier participant à l'attractivité du territoire,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité du soutien communautaire tel qu'il est proposé et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/47
CLASSIFICATION	8.4

N° 47 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Varennes-sur-Tèche - Avis Communauté de communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-02-09-1 en date du 9 février 2021 par laquelle le conseil municipal de la commune de Varennes-sur-Tèche a approuvé la réalisation des travaux de mise aux normes du dernier commerce nécessaires pour sa réouverture ainsi que du logement de fonction, pour un montant de travaux estimé à 176 522,50 € HT,

Vu la demande en date du 16 mars 2021 de Monsieur le Maire de la commune de Varennes-sur-Tèche sollicitant l'avis du conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire suite au dépôt d'un dossier de financement auprès du Département de l'Allier pour les projets d'investissement portés sous maîtrise d'ouvrage communale,

Considérant que le projet de réalisation des travaux de mise aux normes du dernier commerce nécessaires pour sa réouverture ainsi que du logement de fonction porté par la commune de Varennes-sur-Tèche s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de soutenir le projet de la commune de Varennes-sur-Tèche comme présenté ci-dessus.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/48
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N° 48 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Jaligny-sur-Besbre - Avis Communauté de communes

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de soutenir le projet de la commune de Jaligny-sur-Besbre comme présenté dans le rapport de présentation ci-annexé, ce dernier participant à l'attractivité du territoire,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité du soutien communautaire tel qu'il est proposé et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2021.03.29/48
CLASSIFICATION	8.4

N° 48 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Jaligny-sur-Besbre - Avis Communauté de communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°11-2021 en date du 2 février 2021 par laquelle le conseil municipal de la commune de Jaligny-sur-Besbre a approuvé la réalisation des travaux de rénovation du marché couvert communal pour un montant de travaux estimé à 447 375 € HT et a sollicité les subventions départementales, régionales et de l'Etat (DETR),

Vu la demande en date du 4 mars 2021 de Madame le Maire de la commune de Jaligny-sur-Besbre sollicitant l'avis du conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire suite au dépôt d'un dossier de financement auprès du Département de l'Allier pour les projets d'investissement portés sous maîtrise d'ouvrage communale,

Considérant que le projet de réalisation des travaux de rénovation du marché couvert communal porté par la commune de Jaligny-sur-Besbre s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de soutenir le projet de la commune de Jaligny-sur-Besbre comme présenté ci-dessus.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/49
CLASSIFICATION	4.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du vingt-deux mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N°49 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un poste à temps complet dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences - jeunes (PEC jeunes)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences - jeunes » conformément aux caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé à compter du 1^{er} avril 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 14/04/2021
 Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C
 Le Président,

DELIBERATION N°	2021.03.29/49
CLASSIFICATION	4.4

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 49 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un poste à temps complet dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences - jeunes (PEC jeunes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 et les circulaires d'applications relatifs au contrat unique d'insertion,

Vu la note de cadrage DGEFP/MAF du 16 décembre 2020 relative à la gestion 2021 des politiques de l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-304 du 31 décembre 2020 fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les « parcours emploi compétences - hors jeunes » (PEC hors jeunes), les « parcours emploi compétences - jeunes » (PEC jeunes), les « parcours emploi compétences - QPV/ZRR » (PEC QPV-ZRR), les « contrats initiative emploi - jeunes » (CIE jeunes) et les « contrats initiative emploi - tous publics » (CIE tous publics),

Vu les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales afférentes inscrits au budget,

Considérant la démarche communautaire visant à favoriser l'insertion et l'emploi des personnes en difficulté dans le cadre de sa compétence optionnelle relative à l'action sociale d'intérêt communautaire et par conséquent les capacités d'accompagnement des personnes en insertion professionnelle développées dans les services communautaires,

Il est exposé :

Le dispositif « Parcours Emploi Compétences » a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Sa mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La prescription des « PEC jeunes » est centrée sur les jeunes de 16 à 25 ans révolus, ou jusqu'à 30 ans révolus pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L.5212-13 du code du travail), sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Elles sont recrutées dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de droit privé d'une durée de 9 mois renouvelable sous réserve de l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et du respect par l'employeur des engagements antérieurs.

En contrepartie des actions d'accompagnement et de formation mises en œuvre, une aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur : une prise en charge de l'Etat de 65 % du SMIC horaire brut pour une durée hebdomadaire de travail de 20 à 26 heures à laquelle s'ajoute une exonération de la part patronale appliquée sur certaines cotisations.

Les caractéristiques du poste sont les suivantes :

- Poste d'assistant(e) communication et administratif(ve).
- Durée du contrat : 9 mois renouvelables.
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures.
- Rémunération : SMIC.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer un poste dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences jeunes » conformément aux caractéristiques détaillées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/50
CLASSIFICATION	4.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du vingt-deux mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSE, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N°50 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : conseiller.ère numérique (catégorie B)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « recrutement et accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance » pour devenir structure accueillante,
- de solliciter le soutien financier de 50 000 € par poste auprès de l'Etat,
- de créer un emploi non permanent à temps complet (catégorie B - filière animation) de conseiller.ère numérique dans le cadre d'un contrat de projet selon les caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé,
- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'inscrire les dépenses nécessaires au Budget principal de l'exercice 2021 et des exercices suivants,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires et à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 16/04/2021
 Déposée en Préfecture le 16/04/2021

P.E.C
 Le Président,

DELIBERATION N°	2020.03.29/50
CLASSIFICATION	4.2

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 50 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : conseiller.ère numérique (catégorie B)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3 II,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « recrutement et accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance » opéré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour le compte du Secrétaire d'Etat chargé de la Transition Numérique et des Communications Electroniques,

Considérant la complémentarité du dispositif « Conseiller Numérique France Services » avec l'offre d'accompagnement des Maisons France Services communautaires,

Considérant l'intérêt de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire en matière d'inclusion numérique,

Considérant que l'emploi créé répond à un projet temporaire visant à former les usagers au numérique,

Il est exposé :

L'accompagnement au numérique pour tous, partout sur le territoire, constitue une priorité du Gouvernement. Dans le cadre du plan de relance, 250 millions d'euros sont ainsi mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique pour tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et à proximité de leur domicile.

Le volet inclusion du plan de relance, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), comprends 3 axes dont la formation et le déploiement de 4 000 Conseillers Numériques France Services sur l'ensemble du territoire national.

Déclinaison opérationnelle du premier axe du plan de relance, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'ANCT pour le compte du Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des communications électroniques pour le recrutement et l'accueil de conseillers numériques. Il a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique et ainsi d'offrir à tous les Français des dispositifs d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser leur montée en compétence numérique.

Cet appel à projet permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de candidater pour devenir structure accueillante d'un.e conseiller.ère numérique et d'obtenir leur affectation avec une prise en charge financière de l'Etat modulée selon la durée du contrat.

Allouée sous forme d'une subvention d'un montant de 50 000 € par poste pour 24 mois, cette prise en charge par l'Etat est versée en trois tranches auprès de la collectivité (20 % de la subvention dans le mois qui suit la signature du contrat, 30 % 6 mois après la signature du contrat et les 50 % restant un an après la signature du contrat) qui a pour charge de rémunérer l'agent à hauteur du SMIC au minimum.

Les frais de formation initiale et/ou continue, selon le niveau de compétence initial du candidat, sur la base d'une formation certifiante (CCP 1 du titre professionnel Responsable d'espace de médiation numérique) ainsi que le coût de la certification PIX (attestant de la maîtrise des compétences numériques requises) sont également pris en charge à 100 %.

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance particulière des outils numériques qui sont amenés à prendre une place croissante dans la vie de chacun.

Par ailleurs, si les missions des Maisons France Services consistent à donner accès, partout sur le territoire communautaire, à un accompagnement personnalisé et de proximité aux démarches administratives, elles ont également vocation à proposer des missions spécifiques de médiation numérique visant l'autonomie des usagers accompagnés.

Compte tenu des objectifs partagés et de la complémentarité d'intervention vers les publics en situation de fragilité numérique, les conseillers.ères numérique trouvent naturellement leur place au sein des structures France Services.

Par conséquent, la Communauté de communes souhaite s'investir dans cette opportunité et candidater pour être structure accueillante d'un.e conseiller.ère numérique.

Si la candidature de la collectivité est retenue, la Communauté de communes s'engage, en contre partie du soutien de l'Etat, à :

- mettre tout en œuvre pour sélectionner une candidature dans un délai maximum de 15 jours suivant la présentation d'un.e candidat.e sur la plateforme nationale prévue à cet effet ;
- signer dans les 15 jours maximum, après cette sélection, un contrat avec ce.tte candidat.e ;
- laisser partir le/la conseiller.ère recruté.e en formation avant sa prise de poste ;
- mettre à disposition les moyens et équipements nécessaires à la réalisation de sa mission ;
- permettre à l'agent de consacrer du temps pour participer aux rencontres locales et nationales organisées pour cette communauté.

Dans ce cadre, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet pour assurer les fonctions de conseiller numérique.

L'agent aura pour principales missions de :

- proposer un accompagnement personnalisé et de qualité aux usages numériques en tous lieux (maisons France Services, médiathèque, mairies des communes du territoire, etc.) afin de permettre une inclusion numérique au plus grand nombre ;
- aider les usagers à la prise en main des équipements numériques et accompagner leur montée en compétence pour une utilisation des services numériques en toute autonomie ;
- assurer un suivi et un reporting régulier des actions mises en œuvre.

Il devra avoir une appétence pour l'animation, la médiation numérique et le travail collaboratif, ainsi que des compétences techniques, ou une première expérience professionnelle ou personnelle dans le domaine de l'environnement informatique.

L'emploi non permanent à temps complet est créé au grade d'Animateur, relevant de la catégorie B, pour une durée de deux ans.

La rémunération de l'agent sera fixée selon le profil et l'expérience de l'agent en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des Animateurs. Pourront s'ajouter des indemnités de déplacement s'il y a lieu et des indemnités accessoires relevant du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget principal 2021 et suivants.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « recrutement et accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance » pour devenir structure accueillante,**
- **de solliciter le soutien financier de 50 000 € par poste auprès de l'Etat,**
- **de créer un emploi non permanent à temps complet (catégorie B - filière animation) de conseiller.ère numérique dans le cadre d'un contrat de projet selon les caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé,**

- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'inscrire les dépenses nécessaires au Budget principal de l'exercice 2021 et des exercices suivants,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires et à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 61
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2021.03.29/51
CLASSIFICATION	9.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du vingt-deux mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PIESSE, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

N°51 - INSTITUTION – Motion – Soutien Fonderie de Sept Fons à Dompierre-sur-Besbre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la fonderie de Sept-Fons à Dompierre-sur-Besbre, du GROUPE PSA, fabrique des pièces automobiles en fonte : carters cylindres pour moteurs, et pièces de freinage pour les véhicules des trois marques Peugeot, Citroën et DS. Certaines pièces fabriquées sur le site équipent également des véhicules d'autres constructeurs dans le cadre de coopérations,

Considérant que cette usine de Sept-Fons est l'employeur le plus important de notre territoire et qu'il est donc indispensable pour nos équilibres économiques et notre attractivité que les emplois sur cette entité soient préservés et pérennisés,

Considérant que l'activité de ce moyen de fusion permet le traitement de volumes importants de matières à revaloriser, contribuant ainsi à la protection de l'environnement,

Considérant que ce site est idéalement situé au centre de la France et qu'il sera dès 2022 à proximité immédiate d'une bretelle de la future autoroute A79 en construction,

Considérant que l'engagement de tous les salariés, montre sans équivoque leur attachement à cette entreprise.

Monsieur le Président expose :

La Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire a été informée de la nécessité pour le groupe Stellantis situé sur le site de Sept-Fons à Dompierre-sur-Besbre, de réaliser des investissements de décarbonisation du « Cubilo » dans le but de répondre à la transition énergétique. Projet indispensable à la poursuite de l'activité fonderie et d'usinage dans les mois et années à venir, cet investissement permettra d'augmenter la capacité nécessaire de production pour compenser la perte de l'activité Moteurs Diesel en 2025.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, demande :

- à la Région Auvergne Rhône-Alpes de tout mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences pour accompagner cet investissement incontournable, notamment par un soutien financier significatif,
- au groupe STELLANTIS de donner tous les moyens techniques au site de Sept-Fons à Dompierre-sur-Besbre pour assurer sa pérennité.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 14/04/2021

Déposée en Préfecture le 13/04/2021

P.E.C

Le Président,

